

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

2023-2028





Entre :

Monsieur le Maire de Clichy-la-Garenne

Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine

Monsieur le Président du Département des Hauts-de-Seine

Monsieur le Directeur Général de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Hauts-de-Seine

Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France

Il a été convenu de signer le présent

Contrat Local de Santé

Portant sur la commune de **Clichy-la-Garenne**

À Clichy-la-Garenne, le

**Rémi
MUZEAU**

**Laurent
HOTTIAUX**

**Georges
SIFREDI**

**Christian
COLLARD**

**Renaud
PELLE**

Maire de Clichy,
Vice-Président
du département
des Hauts-de-Seine

Préfet
des Hauts-de-Seine

Président
du département
des Hauts-de-Seine

Directeur Général
de la CPAM
des Hauts-de-Seine

Directeur
départemental
des Hauts-de-Seine
de l'Agence Régionale
de Santé

ÉDITO DU MAIRE



Définie en 1946 dans le préambule de la Constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé, la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie. Multifactorielle, elle dépend de facteurs d'ordre individuel (physique et psychologique) et de facteurs « extérieurs » variés regroupés au sein des déterminants de la santé.

La santé et le bien-être de chaque individu sont favorisés par l'emploi, les revenus, le statut socio-économique, l'éducation... Ainsi, l'urbanisme, la salubrité, l'environnement, la cohésion sociale, la petite enfance,

les transports sont autant de domaines dans lesquels les actions impactent les conditions de santé de la population.

C'est sur ces déterminants de santé que la Municipalité a la possibilité d'agir, au plus près des attentes des citoyens, grâce à un travail transversal et partenarial.

J'ai ainsi souhaité que l'ensemble de mon administration se mobilise pour améliorer la santé globale des Clichois et Clichaises, en plus de continuer à proposer une offre de santé variée et accessible, à travers le Centre Municipal de Santé. Le CMS mobilisé pour répondre à l'épidémie Covid-19 et se mobilise aujourd'hui pour la mise en place de la vaccination HPV auprès des collégiens.

Ce Contrat Local de Santé, fruit d'un long travail coordonné entre les services de la ville, l'État, le Département et l'Assurance Maladie, détermine la feuille de route de la politique de Santé de la ville de Clichy pour les cinq années à venir.

C'est en ce sens que j'ai la volonté aujourd'hui de créer davantage de cohérence et de fluidité entre les différents acteurs mobilisés pour améliorer l'accès aux soins et réduire les inégalités de santé sur notre territoire.

La santé des Clichois et Clichaises doit être une priorité de la Municipalité et de l'ensemble des services.

A handwritten signature in black ink that reads "Rémi Muzeau". The signature is written in a cursive style with a long horizontal line at the end.

Rémi MUZEAU

Maire de Clichy,

Vice-Président du département des Hauts-de-Seine

Table des matières

INTRODUCTION	5
LES SIGNATAIRES	6
PÉRIMÈTRE	7
PILOTAGE	8
MISE EN ŒUVRE	10
PRINCIPES POLITIQUES PARTAGÉS	11
PRÉSENTATION DES ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC DE SANTÉ	12
I LES DÉTERMINANTS DE SANTÉ DE LA POPULATION	14
1. Les données démographiques	15
2. L'indice de développement humain	16
3. Les déterminants sociaux	17
4. Les déterminants environnementaux	20
II L'ÉTAT DE SANTÉ DE LA POPULATION	26
1. L'espérance de vie et la mortalité	27
2. La santé périnatale	29
3. La santé des enfants	31
4. La santé mentale	33
III L'OFFRE DE PRÉVENTION ET DE SOINS	35
1. L'offre de prévention	36
2. L'offre de soins de premier recours	38
3. Les établissements de soins	49
4. Les établissements et services médico-sociaux	52
IV LES AXES STRATÉGIQUES ET ACTIONS DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ 2023-2028	54
LES CINQ AXES STRATÉGIQUES	55
Axe 1 : l'amélioration de l'offre de soins et la consolidation des parcours de santé	57
Axe 2 : le cadre de vie, l'alimentation et l'activité physique	67
Axe 3 : la prévention/promotion de la santé dans toutes les politiques publiques	74
Axe 4 : la santé des enfants et des jeunes	83
Axe 5 : la santé mentale	97
CONCLUSION GÉNÉRALE	101
GLOSSAIRE	102

INTRODUCTION

Conscients que les enjeux de santé constituent des axes structurants du développement local et de la lutte contre les inégalités sociales et territoriales, l'Agence Régionale de Santé Île-de-France, la Préfecture des Hauts-de-Seine, le département des Hauts-de-Seine, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Hauts-de-Seine et la commune de Clichy-la-Garenne ont engagé depuis plusieurs années une réflexion autour de la mise en place d'un Contrat Local de Santé (CLS) sur le territoire de Clichy-la-Garenne.

« La crise sanitaire liée à l'épidémie Covid-19 a révélé l'importance de l'échelon communal dans le domaine sanitaire au-delà de ses compétences traditionnelles en matière de prévention et d'éducation à la santé. Les sollicitations dans ce sens des autorités de l'État ont enregistré cette évolution, que la municipalité avait anticipée depuis 2015 en maintenant et en renforçant son centre municipal de santé. Ce choix politique et les efforts consentis qui en découlent ne sont aujourd'hui partagés que par moins d'un tiers des communes du département.

À cette prise de conscience s'ajoute la dimension spécifique induite par la perspective du nouveau CHU en cours de construction à Saint-Ouen, qui va se substituer aux hôpitaux Bichat et Beaujon. Cette évolution entraînera une restructuration du territoire de santé et la municipalité y est pleinement impliquée. »

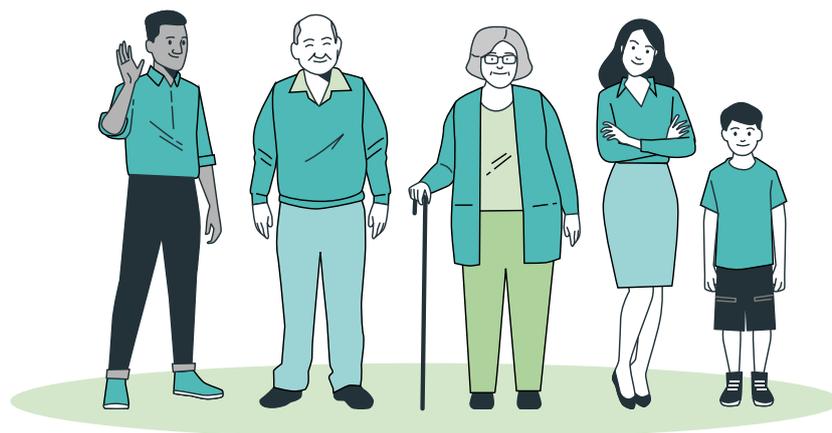
François MORVAN, Adjoint au Maire à la Santé, l'Accessibilité et au Handicap

Le Contrat Local de Santé, créé par la loi HPST n°2009-879 du 21 juillet 2009, permet une déclinaison transversale et territoriale du Projet Régional de Santé (PRS) visant l'articulation entre la politique régionale de santé et les démarches locales de santé existantes.

Il permet d'associer les acteurs et de coordonner les politiques de prévention et de promotion de la santé, de soins et d'accompagnement médico-social.

Il vise à améliorer les contextes environnementaux et sociaux qui déterminent l'état de santé de la population et l'accès des personnes aux services de santé.

Le Contrat Local de Santé s'articule avec le Contrat de Ville de Clichy-la-Garenne afin de contribuer à la réduction des inégalités territoriales de santé et à l'amélioration de l'état de santé des habitants des quartiers défavorisés.



LES SIGNATAIRES

L'Agence régionale de santé Île-de-France définit ses priorités dans le cadre du Projet Régional de Santé. C'est en déclinaison des principes validés dans le Projet Régional de Santé que l'ARS et sa Délégation territoriale des Hauts-de-Seine s'engagent autour des actions mentionnées dans le présent contrat.

La Préfecture des Hauts-de-Seine définit ses priorités qui visent à mettre en œuvre de manière concertée des politiques territoriales de développement social et urbain dont les projets de santé s'inscrivent en cohérence complète avec les orientations définies dans les Contrats Locaux de Santé.

Le Département des Hauts-de-Seine participe activement à la mise en œuvre du présent Contrat Local de Santé. En tant que chef de file de l'action sociale, il veille à faciliter la vie des Alto-Séquanais et conçoit des dispositifs novateurs et adaptés en direction des familles et des publics fragilisés.

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) des Hauts-de-Seine partage les enjeux portés dans le cadre du Contrat Local de Santé. Elle est en particulier investie en faveur de la prévention, de l'accès aux droits et aux soins.

La ville de Clichy-la-Garenne s'engage depuis de nombreuses années pour la réduction des inégalités sociales de santé. Le Contrat Local de Santé formalise la politique de santé menée sur le territoire.

Ce Contrat Local de Santé est réalisé par :

Hélène Renié, Coordinatrice CLS, Responsable du pôle Prévention, Promotion de la Santé de la ville de Clichy

direction-sante@ville-clichy.fr – 01 47 15 32 25

Sous le patronage de :

- Monsieur François Morvan, Adjoint au Personnel Communal, à la Santé au Handicap et à l'Accessibilité
- Madame Marie-Astrid Albert, Conseillère Municipale déléguée à la Santé et au Handicap
- Monsieur Charles Bourdon, Directeur général adjoint à la Sécurité, la Protection de l'espace public et les Risques Majeurs
- Madame Fatima Olkama, Directrice adjointe à la Direction de la Santé

PÉRIMÈTRE

Pour permettre à cet outil de jouer pleinement son rôle de transformateur du système de santé francilien, une action est menée à deux niveaux :

- **Au niveau régional** : il s'agit de réduire les écarts en apportant des réponses renforcées sur les territoires présentant les indicateurs socio-sanitaires les plus dégradés.
- **À l'échelon local** : le CLS doit être la traduction d'une mobilisation coordonnée des politiques publiques permettant d'actionner différents leviers, sanitaires et autres (déterminants de santé), et de proposer ainsi des réponses et des parcours de santé adaptés aux habitants et usagers d'une commune.

Les Agences Régionales de santé sont chargées du pilotage du système de santé et de la mise en œuvre de la politique de santé publique en région. Placées sous la tutelle du ministère de la Santé et de la Prévention, ce sont des établissements publics dotés de l'autonomie administrative et financière.

Les collectivités territoriales sont des acteurs majeurs en matière de politiques sociales (action sociale, revenu minimum d'insertion, aide sociale à l'enfance, protection maternelle et infantile, formation professionnelle...) et médico-sociales (protection générale de la santé publique et de l'environnement, devoir d'alerte sanitaire...).

Les compétences sociales et médico-sociales s'exercent tant au niveau communal, que départemental et régional.

En matière de santé, la commune n'exerce pas de compétence obligatoire, en dehors des mesures spécifiques que peuvent être amenés à prendre les maires dans le cadre de leur pouvoir de police.

En revanche, une commune peut exercer les compétences en matière de santé attribuées au département, à la suite de la signature d'une convention précisant les conditions de cette délégation de compétences. Elle peut ainsi, par exemple, organiser et financer des services municipaux de désinfection et des services communaux d'hygiène et de santé. De même, après conventionnement avec l'État, une commune peut mettre en œuvre des programmes de santé spécifiques relatifs à la lutte contre les maladies transmissibles, le développement des compétences psychosociales, etc.

Elle a également la possibilité d'attribuer des aides en matière sanitaire : pour l'installation ou le maintien de professionnels de santé dans les zones déficitaires en offres de soins ou pour financer des structures participant à la permanence des soins.



UN COMITÉ DE PILOTAGE

Le **Comité de pilotage**, instance décisionnelle du CLS, est chargé de formuler les orientations stratégiques du contrat. Il est également chargé, à travers chacun de ses membres, de l'articulation avec les grands cadres spécifiques à chacun des signataires (PRS, PLS, Plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion...). De par sa composition, il a une capacité d'interpellation des institutions.

Il se compose :

- du Maire de Clichy-la-Garenne ou de son représentant ;
- du Préfet des Hauts-de-Seine ou de son représentant ;
- du Président du département des Hauts-de-Seine ou de son représentant ;
- du Directeur général de la délégation territoriale des Hauts-de-Seine de l'Agence régionale de santé Île-de-France ou de son représentant ;
- du Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Hauts-de-Seine ou de son représentant ;
- des Directeurs des services municipaux ou de leurs représentants, en particulier la direction de la Santé, la direction de la Jeunesse, la direction de l'Enfance, la Mission Accessibilité et Handicap, la direction des Sports, la direction de la Solidarité et la direction de l'Hygiène et Salubrité, la direction de la Prévention et des Risques majeurs ;
- du Directeur de l'Hôpital de proximité Goüin ou de son représentant ;
- du Directeur de l'Hôpital Beaujon ou de son représentant ;
- d'un représentant de la CPTS de Clichy (à compter de sa création).

Il se réunira une fois par an durant la période de 2023 à 2028.



UN COMITÉ TECHNIQUE

Le **Comité technique** traduit de manière opérationnelle la stratégie du comité de pilotage élargi. Il s'agit d'une instance de réflexion méthodologique. Il soutient les groupes de travail thématiques en apportant une aide à la mise en œuvre, au suivi technique et à l'évaluation et veille à la cohérence entre les différentes démarches territoriales de santé. Il permet aussi de donner une vision d'ensemble de la démarche et de son avancement aux personnes impliquées au niveau opérationnel sur une ou plusieurs thématiques.

Il se compose :

- du coordinateur du Contrat Local de Santé ;
- des représentants de la Préfecture des Hauts-de-Seine ;
- des représentants du Service Social Territorial du département ;
- des représentants de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Hauts-de-Seine ;
- des représentants de l'Agence régionale de santé Île-de-France ;
- des représentants de la Municipalité de Clichy, du Centre Municipal de Santé, du Centre Communal d'Action Sociale ;
- des représentants de chaque groupe de travail CLS ;
- du coordinateur du Conseil Local de Santé Mentale ;
- du Directeur de l'Hôpital de proximité Goüin ou de son représentant ;
- du Directeur de l'Hôpital Beaujon ou de son représentant ;
- d'un représentant de la CPTS de Clichy (à compter de sa création).

Il se réunira deux fois par an, à raison d'une fois par semestre.

LES GROUPES DE TRAVAIL

Les **groupes de travail** thématiques constituent la structure de base de la production du CLS. Organisés autour d'axes thématiques, ils portent sur l'élaboration et la mise en œuvre concrète des actions ainsi que sur l'identification de nouveaux besoins émergents :

- Santé et lutte contre la sédentarité
- Santé des enfants
- Santé des jeunes
- Santé des personnes âgées
- Santé des publics en grande difficulté sociale ou en grande précarité

Ils se réunissent deux à trois fois par an selon les projets en cours, et regroupent les différents partenaires du CLS : ville de Clichy, ARS, SST3, associations, structures présentes sur le territoire...



MISE EN ŒUVRE

COORDINATION

La coordinatrice dépend de la Direction de la Santé de la ville et a charge d'assurer la coordination, l'animation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CLS. Elle élabore, met en œuvre et suit la programmation du déploiement du CLS sur le territoire, via un travail étroit avec les institutions, collectivités et partenaires engagés dans la démarche.

Le poste de coordinatrice est financé par la municipalité et soutenu financièrement par l'ARS, dans le cadre d'une subvention de fonctionnement.

FINANCEMENT

Le financement des projets inscrits au CLS relève du droit commun, et les signataires restent disponibles pour accompagner les promoteurs dans leurs démarches de recherche de crédits.

DURÉE DU CLS

Ce CLS est conclu pour une durée de 5 ans à compter de sa date de signature.

CALENDRIER

Chaque fiche action propose un calendrier. Une communication de l'avancée des projets du CLS sera prévue auprès des acteurs.

INFORMATION ET COMMUNICATION

L'avancée du CLS sera communiquée de manière régulière aux directions et aux habitants.

ÉVALUATION

Une fois par an, des évaluations seront proposées sur des indicateurs de processus. Ces évaluations auront lieu sous forme de questionnaires quantitatifs et de rencontre dans les groupes de travail de type « focus group » ayant pour objectif d'évaluer la pertinence, les avancées ou les freins liés aux projets.

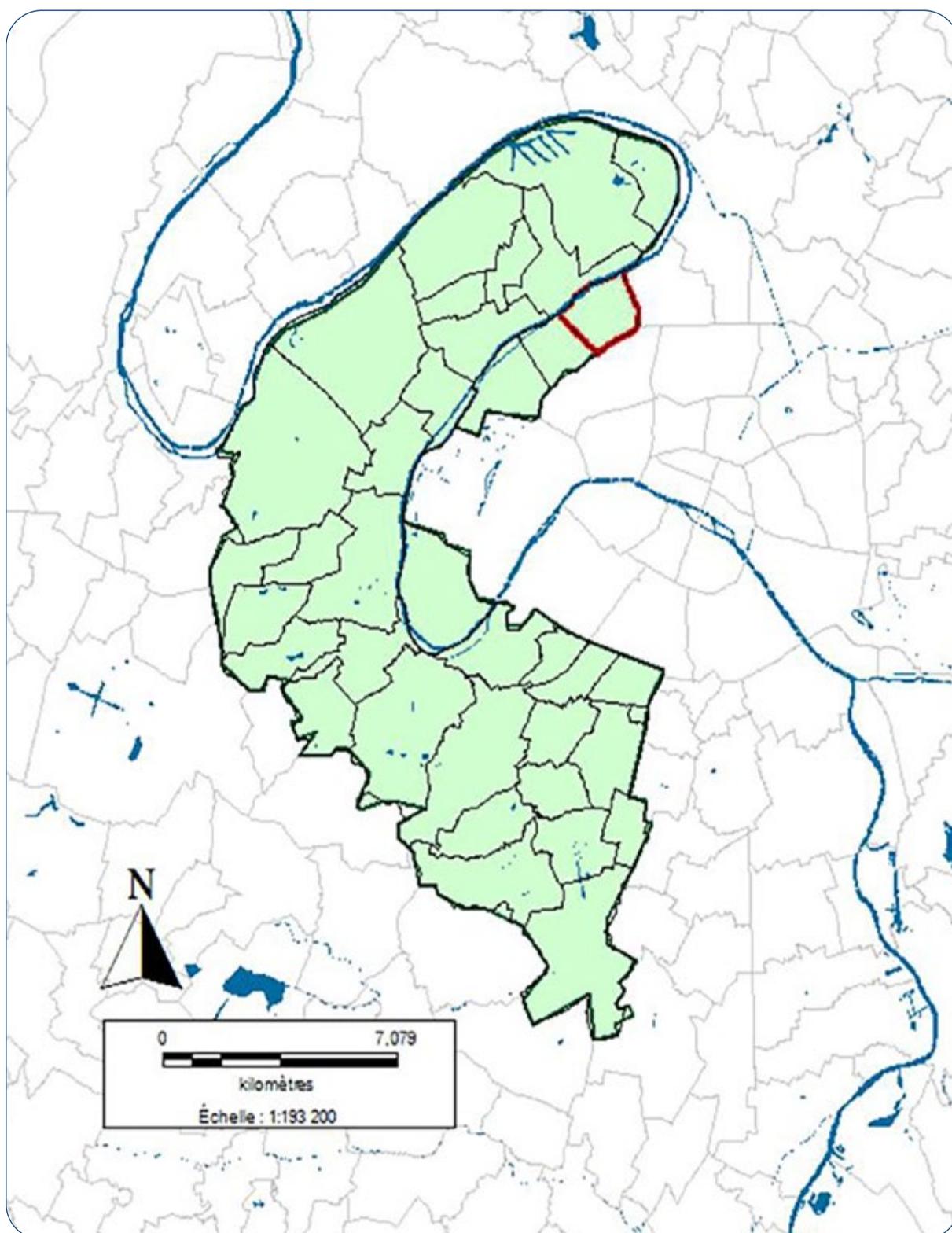
PRINCIPES POLITIQUES PARTAGÉS

Les signataires du Contrat Local de Santé fondent leur action partagée sur les principes suivants :

- L'expérience montre que toute politique publique qui ne se donne pas comme objectif explicite de réduire les inégalités de santé se met en position spontanée de les aggraver. C'est pourquoi les signataires considèrent que la réduction des écarts entre les groupes de population, à l'échelle régionale comme à l'échelle locale, doit être un objectif principal de chacune des actions conduites.
- Les inégalités de santé trouvent, pour l'essentiel, leur source dans les inégalités générales, sociales ou environnementales, à travers les mécanismes des déterminants sociaux et environnementaux de la santé. C'est pourquoi les signataires attachent d'une part une importance au traitement de l'impact sur la santé de ces déterminants sociaux et d'autre part à l'abord transversal des politiques publiques et de leur impact sanitaire.
- Les inégalités de santé constituent un continuum tout au long de la hiérarchie sociale ; elles doivent donc être traitées de façon globale et structurelle. Cependant la question des personnes les plus précaires doit faire l'objet d'un effort spécifique.
- Les inégalités de santé sont aggravées par les inégalités d'accès au système de santé et d'usage de la continuité de ce système. C'est pourquoi les signataires attachent une importance à l'accès aux droits, à l'accès aux soins de premier recours, et à la continuité du parcours de santé. Ces accès et cette continuité doivent être particulièrement améliorés pour les personnes fragiles et défavorisées, plus sensibles aux ruptures. Aucun segment du système de soins ne doit rester étranger à cet effort.
- La participation active de l'ensemble des professionnels de tous exercices (salariés, libéraux, hospitaliers) est la condition de la réussite des actions en santé publique. Cette participation s'entend non seulement dans la mise en œuvre mais aussi dans l'élaboration des actions. Elle doit être recherchée non seulement dans les actions relatives à l'exercice professionnel, mais aussi dans l'ensemble des actions de santé publique.
- Une attention particulière doit être entreprise pour les citoyens en situation de handicap. Du fait du coût des soins, de la méconnaissance du handicap, du manque de réponses accessibles et adaptées dans les territoires, et d'une difficulté à recueillir l'expression des choix et des ressentis, l'accès aux soins reste pour la personne handicapée souvent complexe. Au-delà des enjeux autour de l'accessibilité ou des besoins de formation des professionnels de santé sur le handicap, un enjeu majeur pour une amélioration de l'accès aux soins est celui d'une coopération renforcée entre les acteurs du soin et de l'accompagnement.
- La participation des citoyens et des usagers : le renforcement des compétences (*empowerment*) des citoyens et notamment de ceux éloignés des processus de décision est un moyen efficace de réduire les écarts de santé. Ce renforcement doit permettre, comme pour les professionnels, d'aller vers l'association systématique des usagers à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des actions, en veillant à ce que les citoyens confrontés aux difficultés les plus importantes trouvent toute leur place.
- L'articulation avec la Politique de la Ville : le renforcement de l'action publique et son adaptation aux caractéristiques de ses territoires constituent un moyen important de lutter contre les Inégalités Territoriales de Santé (ITS). À ce titre, l'Atelier Santé Ville constitue un outil privilégié de la réduction des Inégalités Territoriales de Santé.

PRÉSENTATION DES ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC DE SANTÉ

La ville de Clichy-la-Garenne se situe dans la boucle nord du département des Hauts-de-Seine, accolée au 17^e arrondissement de Paris.



Les signataires s'accordent sur un diagnostic présenté ci-dessous en trois parties :

- Les déterminants de santé de la population clicheoise
- L'état de santé de la population clicheoise
- L'offre de santé et de prévention à destination de la population

Plan de la ville de Clichy-la-Garenne



Vue aérienne de la ville – juin 2022



LES DÉTERMINANTS DE SANTÉ DE LA POPULATION

- | | | |
|----|-----------------------------------|----|
| 1. | Les données démographiques | 15 |
| 2. | L'indice de développement humain | 16 |
| 3. | Les déterminants sociaux | 17 |
| 4. | Les déterminants environnementaux | 20 |



1. LES DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

La ville de Clichy-la-Garenne compte **62 933 habitants en 2020**¹ dont 6 175 résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, soit environ 10 % de la population totale depuis la réforme de la géographie prioritaire.²

Les femmes représentent 52% de la population clicheoise, les hommes 48%.

La population ne cesse d'augmenter avec un **taux de croissance annuel de 0,9%** (dont 1,1% de solde naturel) **de 2014 à 2020**, supérieur à celui du département et de la région de 0,3%.

Le taux de natalité sur cette période est de 16,3‰ supérieur à la moyenne départementale et régionale, de 14,6‰.



	Clichy	Hauts-de-Seine	Île-de-France
Population en 2020	62 933	1 626 213	12 271 794
Part des personnes de moins de 6 ans	10%	9%	9%
Part des personnes de moins de 25 ans	33%	32%	33%
Part des 15 ans et plus vivant seuls	23,8%	21,2%	18,9%
Part des personnes de 60 ans et plus	17,2%	20,2%	20,2%
Part des personnes de 75 ans et plus	5,3%	7,4%	6,9%
Indice de vieillissement (rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans)	0,61	0,72	0,67
Part de la population immigrée	27,1%	18,4%	19,5%

Source : Insee population 2020 – Monographie ARS / Insee exploitation 01/01/2023

LA POPULATION CLICHOISE EST SENSIBLEMENT PLUS JEUNE QUE DANS LES HAUTS-DE-SEINE ET EN ÎLE-DE-FRANCE.

L'indice de vieillissement est inférieur aux moyennes départementale et régionale.

Clichy attire de plus en plus de jeunes actifs et de familles sur son territoire.

Les personnes de 15 ans et plus vivant seules sont plus importantes à Clichy (**23,8%**) que dans les Hauts-de-Seine (21,2%) ou en Île-de-France (18,9%).

La part des moins de 6 ans est également plus importante à Clichy (**10%**) que dans les Hauts-de-Seine (9%) ou en Île-de-France (9%).

Clichy, une ville avec une population en croissance constante, plus jeune que dans le département et la région.

1 Selon le dernier recensement de l'Insee (RP2020 géographie au 01/01/2023)

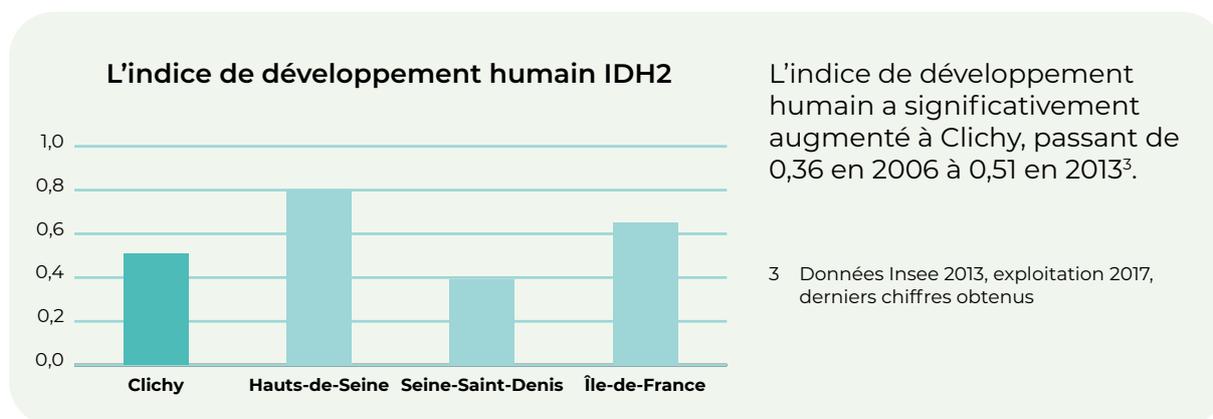
2 Synthèse SIG Ville

2. L'INDICE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN

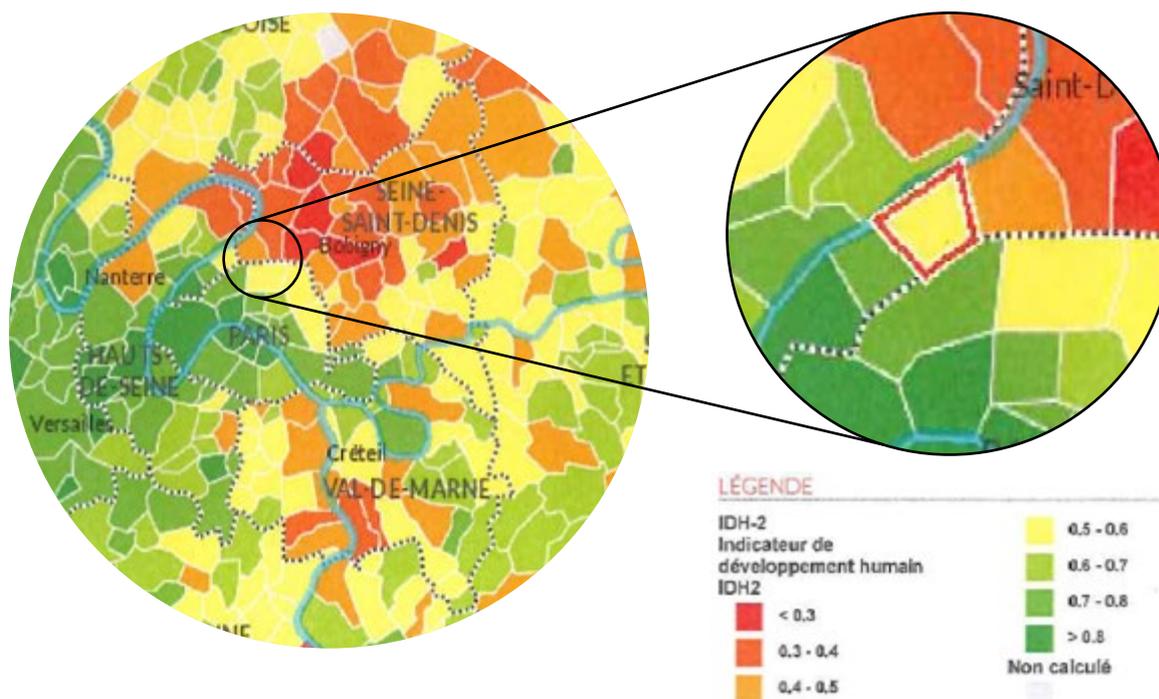
L'indice de développement humain IDH 2 est un indicateur élaboré par l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France. Il correspond à une adaptation de l'indice de développement humain IDH élaboré par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD).

L'IDH2 retient trois dimensions considérées comme indispensables dans tout processus de développement :

- la capacité de bénéficier d'une vie longue et saine : la santé (indicateur choisi : l'espérance de vie à la naissance),
- la capacité d'accéder à l'éducation et aux connaissances : l'éducation (indicateur choisi : le taux de population de plus de 15 ans sortie du système scolaire et diplômée),
- la capacité d'accéder aux ressources matérielles indispensables pour atteindre un niveau de vie décent : le revenu (indicateur choisi : le revenu imposable médian des ménages par unité de consommation).



L'Indice de Développement Humain Alternatif (IDH2) en Île-de-France



Source : Insee RGP 2013, exploitation 2017, Inserm CépiDC exploitation IAU Île-de-France / ORS Île-de-France

3. LES DÉTERMINANTS SOCIAUX

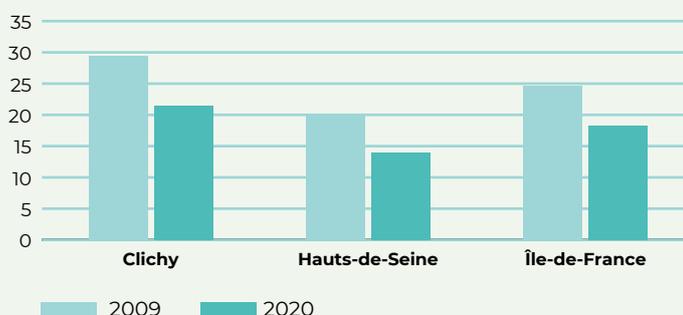
Les conditions socio-économiques dans lesquelles se trouvent les individus influencent leur état de santé à travers les mécanismes des déterminants sociaux de la santé. Comme le montrent les tableaux ci-dessous, Clichy cumule une série d'indicateurs sociaux défavorables.

LA POPULATION CLICHOISE EST MOINS DIPLÔMÉE QUE DANS LES HAUTS-DE-SEINE

Dans l'ensemble, les Clichois sont moins diplômés que la moyenne de la population altoséquanaise : 21,5% des Clichois n'ont aucun diplôme contre 13,9% des habitants des Hauts-de-Seine, et 18,3% des Franciliens.

Toutefois, entre 2009 et 2020, la part des personnes sans diplôme à Clichy a fortement diminué, passant de 29,4% à 21,5%⁴ :

Part des personnes sans diplôme Clichois



LA POPULATION CLICHOISE EST CARACTÉRISÉE PAR UNE POPULATION ACTIVE, MAJORITAIREMENT OUVRIÈRE ET EMPLOYÉE, ET PAR UN TAUX DE CHÔMAGE IMPORTANT

Population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle en 2020⁵

	Clichy	Hauts-de-Seine	Île-de-France
Cadres et professions intellectuelles supérieures	29,2%	39%	28%
Employés	27,2%	22,3%	26,2%
Ouvriers	12,8%	8,4%	13,6%

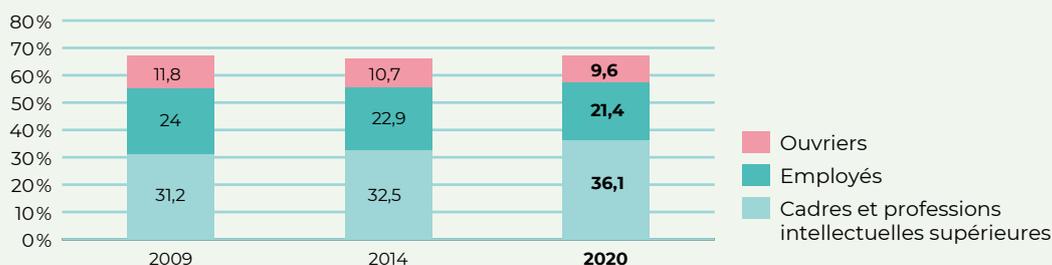
Le taux d'employés dans la population active est plus élevé à Clichy (27,2%) que dans les Hauts-de-Seine (22,3%). De même, le taux d'ouvriers est de 12,8% à Clichy, comparativement aux 8,4% dans les Hauts-de-Seine.

En revanche, les postes de cadres et les professions intellectuelles supérieures ne sont occupés que par 29,2% de la population active clichoise, contre 39% dans les Hauts-de-Seine.

4 Source : Insee – RP 2020 / exploitation au 01/01/2023

5 Source : Insee – RP 2020 / exploitation 2023

Évolution de la population active selon la catégorie socioprofessionnelle à Clichy entre 2009 et 2020⁶



En dix ans, le taux de cadres et professions intellectuelles supérieures a augmenté de 5% à Clichy.

Taux de chômage des 15 à 64 ans⁷

Le taux de chômage est plus important chez les personnes en situation de handicap. Ainsi, à Clichy, sur la part des personnes en situation de handicap, 20% sont au chômage.



En plus du taux de chômage particulièrement élevé à Clichy (13%, contre 10,4% en moyenne dans les Hauts-de-Seine), les proportions d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA), d'allocataires dont le revenu est constitué à plus de 50% de prestations sociales CAF et de bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire sont élevées.

⁶ *Idem*

⁷ Source : Insee – RP 2020 / exploitation 2023

Ces indicateurs révèlent les difficultés et la précarité financière auxquelles sont confrontés de nombreux Clichois⁸.

	Clichy	Hauts-de-Seine	Île-de-France
Taux de pauvreté	21%	11,9%	15,5%
Part des allocataires des prestations légales CAF dans la population	19,9%	16,3%	16,5%
Proportion d'allocataires percevant le revenu de solidarité active dans la population	4,5%	2,6%	3,5%
Proportion d'allocataires dont le revenu est constitué à plus de 50% de prestations sociales CAF	26,8%	20%	24,8%
Proportion d'allocataires dont le revenu est constitué à 100% de prestations sociales CAF	16,4%	12,3%	15,6%
Part des bénéficiaires de la CSS	11,7%	7,6%	11,1%
Part des bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)	3%	ND	ND
Part des bénéficiaires de l'Allocation d'éducation pour enfant handicapé (AEEH)	0,5%	ND	ND

Même si le taux de pauvreté des Clichois diminue (24% en 2017, contre 21% en 2020), il reste largement supérieur à celui des Hauts-séquanais et des Franciliens.

Malgré tout, le nombre de foyers clichois touchant le revenu de solidarité active (RSA) diminue d'année en année, passant de 1988 foyers en 2020, à 1916 en 2021, jusqu'à atteindre 1757 en 2022.

LA POPULATION CLICHOISE ET LA COMPOSITION DES MÉNAGES

La part des familles monoparentales est plus élevée à Clichy (**12,6**) que dans les Hauts-de-Seine (10,9%) et en Île-de-France (11,3).⁹

Entre 2009 et 2020, la part des familles monoparentales à Clichy a augmenté plus vite que dans les Hauts-de-Seine et l'Île-de-France, passant de 10,6% à 12,6%.

Dans une étude portant sur la santé des femmes, la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) met en évidence que 85% des foyers monoparentaux sont constitués par des femmes. En cas de séparation, la garde des enfants est en effet le plus souvent accordée aux mères. Les bénévoles du Secours Populaire constatent parmi leurs bénéficiaires beaucoup de « mamans isolées » (environ 34% des familles hébergées en hôtels meublés).

LA SITUATION DES JEUNES

La part des moins de 18 ans vivant dans un ménage pauvre est de **17,8%**¹⁰.

Le taux de scolarisation des jeunes, de 97% en élémentaire, collège et lycée, chute jusqu'à atteindre les **62%** concernant l'enseignement supérieur.

Parmi les 15-19 ans, 6% sont au chômage, ayant décroché scolairement. Parmi les 20-24 ans, on en compte 12%

8 Insee – RP 2020 / exploitation 2023 – Profil socio-sanitaire des communes ORS – chiffres MAH ville de Clichy

9 Insee – RP 2020 / exploitation 2023

10 Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, mars 2020

4. LES DÉTERMINANTS ENVIRONNEMENTAUX

Clichy est une commune limitrophe de Paris, limitée au sud-ouest par Levallois-Perret, au nord-est par Saint-Ouen-sur-Seine, au nord-ouest par la Seine (en face d'Asnières-sur-Seine) et au sud par le 17^e arrondissement de Paris. La superficie de la commune est de 308 hectares (3,08 km²).

LES ESPACES VERTS, POCHES D'OXYGÈNE DANS LA VILLE

Les bienfaits des espaces verts sont nombreux : air purifié, régulation de la température ambiante, création d'îlots de fraîcheur...

La Municipalité souhaite que les espaces verts deviennent des lieux agréables pour tous les habitants. Des améliorations ont été faites pour que tous les Clichois en profitent selon leurs envies : loisirs, détente, jardinage ou encore observation de la nature.

- Carte des - espaces verts

LES GRANDS PARCS

- **Parc Salengro - 27 000 m²**
8 entrées depuis rue Villeneuve, rue du général Roguet et Boulevard du général Leclerc
- **Parc des Impressionnistes - 52 470 m²**
4 entrées depuis passage du Puits Bertin (rue de Neuilly), rue Pierre Bérégovoy et rue Gustave Eiffel
- **Parc Bich - 10 000 m²**
3 entrées depuis rue des Cailloux, rue Chance Milly et avenue Anatole France
- **Parc Mozart - 14 456 m²**
4 entrées depuis rue Willy Brandt, rue Madame de Sanzillon et rue Mozart

LES PARCS, SQUARES ET JARDINS

- **Jardins de l'Hôtel de ville**
80, boulevard Jean Jaurès
- **Jardins du Pavillon Vendôme**
2, rue du Guichet
- **Parc Georges Levilain**
116, rue Martre (avec aire de jeux)
- **Parc Théodore Monod**
19-21, avenue Claude Debussy (avec aire de jeux)
- **Square Rose Guérin/Heidenheim**
129, rue Martre
- **Square Salvador Allende**
30-34, rue Vallot (avec aire de jeux)
- **Jardin de la Verrière**
80, boulevard du Général Leclerc (réservé aux seniors)

- **Jardin Jean Moulin**
80, rue Martre
- **Jardin Jean Mercier**
rue Léon Blum, angle rue Stepney (avec aire de jeux)
- **Square des Teinturiers**
rue Bérégovoy et rue Fourmier (deux espaces)
- **Square Charles de Gaulle**
rue de Neuilly, en face du n°5
- **Square du 19 mars 1962**
rue du 19 mars 1962
- **Jardin Coluche**
rue Fanny et rue Simonneau
- **Square Henri Sellier**
rue de Belfort et boulevard Victor Hugo
- **Square Gustave Eiffel**
rue Gustave Eiffel (avec aire de jeux)
- **Jardin de la rue du 18 juin 1940**
rue du 18 juin 1940 (avec aire de jeux)
- **Jardin Chance Milly**
rue Chance Milly

LES JARDINS FAMILIAUX

- Allées de l'Europe

LES ALLÉES ET PLACES

- Place des Martyrs
- Allées Léon Gambetta
- Allées de l'Europe
- Mail Léon Blum
- Place de la République



Les actions municipales en faveur de la nature dépassent le cadre des espaces verts et sont proposées aux Clichois toute l'année :

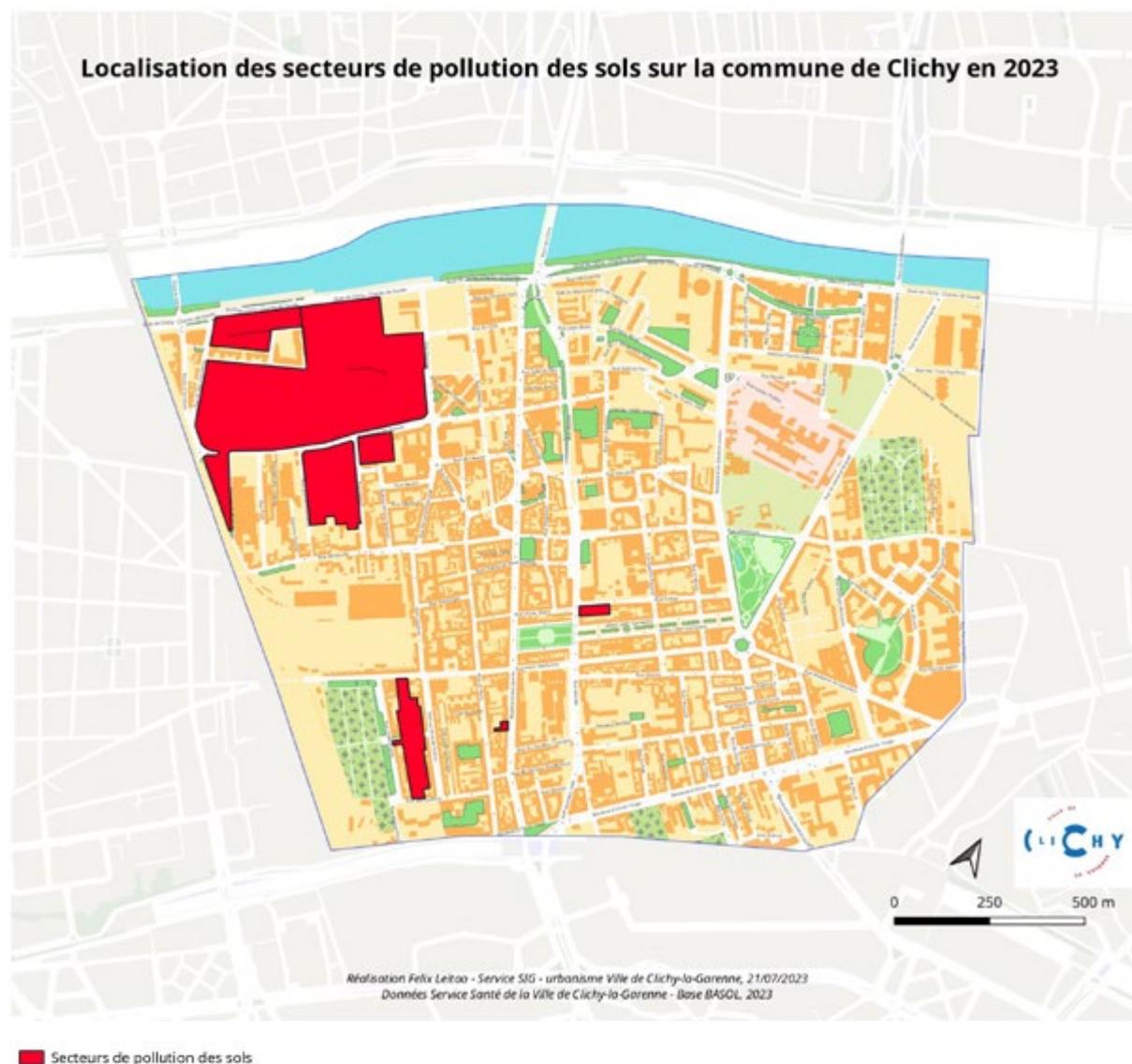
- Développement d'une plus grande diversité animale et végétale par le retour d'une végétation spontanée participant à rendre la ville plus verte.
- Réalisation d'économies substantielles de produits ainsi que d'eau : en contribuant à réduire l'évaporation de l'eau, le paillage des massifs fait diminuer l'arrosage.
- Les nichoirs permettent la préservation des espèces d'oiseaux, adaptés à chaque type d'animal : rouge-gorge, chouette, chauve-souris... et même des écureuils.

Clichy contient :

- des surfaces engazonnées, des massifs d'arbustes et de fleurs sur plus de 108 espaces publics, soit 22 hectares,
- des espaces verts sur des établissements recevant du public : 8 crèches, 23 écoles maternelles et primaires et 11 sites administratifs,
- 130 jardinières disposées à travers la ville.

LA POLLUTION DES SOLS

Un site est considéré comme pollué lorsque le sol, le sous-sol ou les eaux souterraines ont été pollués par des substances dangereuses pouvant provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour la santé des personnes ou l'environnement.



La base de données BASOL sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués identifie 6 sites pollués à Clichy¹¹ :

- Gaz de France Centre National de l'Équipement : 5 rue Pierre Bérégofoy
- Total Raffinage Marketing : 33-35 boulevard Jean Jaurès
- Alcatel Câbles : 30 rue Pierre Bérégofoy
- Citallios (ancienne SEMERCLI) Bic : 10 impasse des Cailloux
- Procédes Renfors SA : 74 rue Martre
- Compagnie Européenne d'Accumulateurs (CEAC) : 18 quai de Clichy

¹¹ Source : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/content/download/11188/80235/file/SIS%20Clichy-la-Garenne.pdf>

LA POLLUTION DE L'AIR

Les particules sont constituées d'un mélange de différents composés chimiques et de différentes tailles (particules PM10 et PM2,5). Les sources de ces particules sont multiples. Les particules fines (PM2,5) sont majoritairement formées par des phénomènes de combustion (secteur résidentiel et tertiaire à travers le chauffage, trafic routier à travers la combustion des véhicules). L'industrie (chantiers, carrières) favorise la formation de particules de taille plus importante (PM10). Sur la carte annuelle de pollution 2018 élaborée par Airparif, on constate une pollution de l'air par des particules fines en suspension non négligeable dans le nord des Hauts-de-Seine.

La ville de Clichy fait partie de la zone sensible (ZAS) d'Île-de-France. Une zone sensible se définit par une forte densité de population et par des dépassements de valeur limite pour certains polluants. À ce titre, la pollution à Clichy est assimilée à celle de Paris.¹²

Aux concentrations auxquelles sont exposées la plupart des populations urbaines des pays développés, les particules ont des effets nuisibles sur la santé. Les particules les plus fines pénètrent dans les voies respiratoires inférieures et y apportent des composés toxiques parfois classés cancérigènes (métaux, hydrocarbures, etc.). Elles irritent le système respiratoire et peuvent contribuer au déclenchement de maladies respiratoires aiguës ou chroniques. L'exposition prolongée contribue à augmenter l'apparition des maladies cardiovasculaire et respiratoire.¹³

L'amélioration de la qualité de l'air des lieux clos est un enjeu aussi important que celui lié à la pollution atmosphérique.

L'HABITAT INDIGNE¹⁴

- Il présente un risque pour la santé et la sécurité des occupants.
- Il se caractérise par un bâti dégradé, présentant des dysfonctionnements techniques ayant des conséquences sur la santé et la sécurité + propriétaire défaillant ou simplement malveillant + fragilité sociale et/ou économique du ménage.

Le risque pour la santé sera défini par de l'insalubrité.

Le risque pour la sécurité et l'intégrité physique sera défini par une possible mise en sécurité d'urgence (péril).

Est également inclus dans l'habitat indigne la notion de décence.

Les différents types de logements existants traités dans l'habitat indigne sont :

LOGEMENT EN INCURIE : CONSÉQUENCES POUR LA SANTÉ LIÉES À LA FAÇON DE VIVRE ET NON À LA QUALITÉ DU BÂTI

- Syndrome Diogène : trouble du comportement amenant à une négligence hygiénique.
- Syllomanie : accumulation compulsive d'objets.
- Dépression.
- Du fait de l'occupant.

L'incurie de l'habitat est le fait qu'une personne ne s'occupe plus de l'entretien quotidien de son logement, ni de l'hygiène ménagère, ni de l'hygiène corporelle (à plus ou moins différents degrés). Il s'agit d'un symptôme. Certaines personnes continueraient pendant un certain temps à faire leur toilette quotidienne, mais petit à petit, ils finissent par perdre pied, et ne plus s'occuper d'eux-mêmes.

¹² Source : <http://www.airparif.asso.fr/etat-air/bilan-annuel>

¹³ Source : <https://www.anses.fr/fr?ongletlstid=307&pageid=699&parentid=265>

¹⁴ Plan Local d'Urbanisme de la ville de Clichy – p. 10

Le syndrome de Diogène est un trouble du comportement, dont les conséquences visibles sont un manque d'hygiène et peu d'entretien du logement. Les personnes atteintes développent un comportement spécial par rapport aux objets : la collecte d'objets est conduite de façon à se rassurer (« faire des provisions », « on ne sait pas de quoi est fait demain », « je suis prévoyant », ...) ce qui les conduit à **devenir des accumulateurs compulsifs**.

Ainsi, la différence entre l'incurie de l'habitat et le syndrome de Diogène peut se situer dans le fait qu'un Diogène accumule des quantités d'objets et de déchets. La plupart rapportent des objets chez eux, et n'évacuent plus les poubelles ni les déchets, ce **qui conduit à un niveau d'insalubrité dangereux pour les occupants**.

Le syndrome de Diogène peut, dans certains cas, se traduire par de l'incurie mais les personnes en situation d'incurie ne sont pas toutes atteintes du syndrome de Diogène.

C'est ainsi que certaines personnes âgées sont retrouvées décédées à leur domicile sans avoir éveillé la curiosité des voisins, voire de leur propre famille.

On retrouve trois critères qui permettent d'évaluer la situation de la personne concernée par le syndrome de Diogène :

- le rapport au corps : corps très propre ou très sale,
- le rapport à l'habitat et à l'environnement : domicile vide ou entassé,
- le rapport aux autres : beaucoup de relations avec les autres ou aucune.

Les personnes atteintes du syndrome de Diogène se situent aux extrêmes de ces échelles. Celles qui attirent le regard et nécessitent une intervention extérieure sont celles se situant dans les extrêmes de négligence de leur corps, de leur domicile et de leurs relations sociales. Par ailleurs, le signe le plus évident, d'après le Dr Jean-Claude Monfort, est qu'elles ne demandent rien alors qu'elles auraient besoin de tout.

LOCAL IMPROPRE À L'HABITATION :

- Locaux dépourvus d'éclairage naturel ou dont l'éclairage est très faible, d'une surface ou d'un volume insuffisant : caves, combles, garages, abri de jardin...

LOGEMENT EN SUROCCUPATION :

- Non-respect des normes d'occupation.
- Savoir dissocier la suroccupation du fait du logeur et du fait de l'occupant.

LOGEMENT PRÉSENTANT DES RISQUES POUR LA SANTÉ SOIT PAR SON ÉTAT, SOIT PAR L'ENVIRONNEMENT DANS LEQUEL IL EST SITUÉ :

- Logements, immeubles d'habitations ou hôtels meublés : clos et autres équipements dégradés.
- Infiltrations d'eau et remontées capillaires avec présence de moisissures.
- Construction avant 1949 : peintures et menuiseries au plomb entraînant un **risque saturnien**.

« Le saturnisme est le symbole même d'une maladie du pauvre [...]. Derrière le saturnisme, il y a toutes les situations du mal-logement qui représentent trois millions de personnes en France. »

Patrick DOUTRELIGNE, Délégué général de la Fondation Abbé Pierre, 2006

Le saturnisme désigne l'intoxication aiguë ou chronique par le plomb. La principale source d'intoxication est la peinture au plomb. Les effets du plomb étant particulièrement graves chez les enfants (effets neurologiques, retard de développement, perte de points de quotient intellectuel), les cas de saturnisme infantile font l'objet d'une déclaration obligatoire et déclenchent une procédure d'urgence visant à supprimer l'exposition au plomb de l'enfant concerné. Le saturnisme se diagnostique par la plombémie qui est un examen qui détecte et dose la présence de plomb dans le sang : un nouveau seuil de 50 µg/L est applicable depuis le 17 juin 2015.

À Clichy, de nombreuses familles suivies par la Protection Maternelle et Infantile depuis les années 1990 vivent dans des immeubles plombés.

Une opération de renouvellement du parc urbain cible ces logements en particulier, qui feront l'objet de travaux de déplombage.

En lien avec l'ARS et la DRIHL¹⁵, l'opérateur sera notamment chargé d'informer les propriétaires, gérants et syndic des conséquences pour la santé du risque d'accessibilité au plomb, de leurs devoirs et responsabilités pénales.

LOGEMENT PRÉSENTANT UN RISQUE POUR LA SÉCURITÉ PAR SON ÉTAT OU SON ENVIRONNEMENT :

- Immeubles menaçants de ruine avec désordres liés à la solidité du bâti.
- Dans certains cas, seule la démolition peut être prescrite (dégradation et dangerosité très importante).

À Clichy, le parc de logements présente quelques particularités :

25,6 % des logements construits à Clichy datent d'avant 1946¹⁶. La plupart de ces logements se situent dans le centre-ville. Grâce aux opérations de renouvellement urbain (ANRU) on constate une diminution des îlots anciens dégradés.

51,8 % des logements de Clichy sont des studios ou des F2 et 19,2 % correspondent à des 4 pièces ou plus.¹⁷

Toutefois, depuis quelques années, la ville de Clichy a entrepris la création de nouveaux immeubles plus spacieux avec un nombre de pièces plus conséquent. De ce fait, le nombre de petits logements tend à diminuer, ce qui permet à la ville de s'adapter aux évolutions de la population clicheoise et d'attirer des familles plus aisées sur le territoire.

En effet, le traitement de l'habitat indigne¹⁸ a été l'une des cibles principales du programme d'intervention sur l'habitat privé [2017-2021] que la ville de Clichy a mis en place.

Suite au succès de la première Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), la Ville de Clichy, l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat ont souhaité mettre en place une 2^e OPAH « renouvellement urbain » pour poursuivre la dynamique de réhabilitation du parc privé de la commune. D'une durée de 5 ans, elle a concerné les secteurs Leclerc Hugo Sanzillon, Chance Milly Anatole France, Centre-Ville, Bac d'Asnières Bérégovoy et Landy Bateliers.

Ses objectifs ont notamment visé à :

- résorber le parc privé dégradé,
- repérer et traiter les copropriétés en difficulté,
- lutter contre la précarité énergétique¹⁹,
- favoriser l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap.

L'étude pré-opérationnelle au lancement de l'OPAH 2 avait montré que 600 logements clicheois entraient potentiellement dans le cadre de l'opération.

¹⁵ DRIHL : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement

¹⁶ Données Insee – RP 2020 / exploitation principale, géographie au 01/01/2023

¹⁷ Données Insee – RP 2020 / exploitation principale, géographie au 01/01/2023

¹⁸ Cf : définitions

¹⁹ *Idem*

BILAN DE L'OPAH 2017-2023 :

47 projets et 636 logements ont été concernés par des travaux entre l'année 2017 et 2023. Un budget de 11,8 M€ TTC de diagnostics et de travaux ont été votés.



Quelques immeubles concernés par les travaux de l'OPAH.

Un exemple d'un immeuble de 5-6 logements réhabilité rue de Paris

La Ville de Clichy poursuit son action de renouvellement et de réhabilitation du parc immobilier, vers un nouveau dispositif opérationnel 2024-2029, dans la nécessité de maintenir un accompagnement des copropriétés labellisées, des problématiques de lutte contre l'habitat indigne ou encore de nouvelles adresses présentant tous les signes de la copropriété dégradée.



L'ÉTAT DE SANTÉ DE LA POPULATION

1.	L'espérance de vie et la mortalité	27
2.	La santé périnatale	29
3.	La santé des enfants	31
4.	La santé mentale	33



1. L'ESPÉRANCE DE VIE ET LA MORTALITÉ

L'espérance de vie en 2022

	Clichy		Hauts-de-Seine		Île-de-France	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Espérance de vie à la naissance	78,9	85,1	81,9	86,7	80,7	86
Espérance de vie à 60 ans	22,2	26,9	24,1	28,2	23,5	27,8

Source : CépiDC, Insee

L'espérance de vie à Clichy est légèrement inférieure à la moyenne des Hauts-de-Seine et de l'Île-de-France : on retrouve entre deux et trois ans d'écart selon le sexe avec les Hauts-de-Seine, et un à deux ans avec l'Île-de-France.

L'indice comparatif de mortalité (ICM) sur la période 2011-2012-2013

Cause de décès	Clichy		Hauts-de-Seine	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Toutes causes	114,8	107,1	93	95,2
Appareil circulatoire	117,2	111,8 NS	91,3	91,5
Appareil digestif	119,7 NS	135,7 NS	ND	ND
Appareil respiratoire	161,1	91,3 NS	89,9	91,1
Cancers	94,9 NS	95,9 NS	94,9	96,3
Cause externe	121,2 NS	145,4	92,8	109,5
Métabolique Endocrino	114,8 NS*	117,5 NS	88,7	86,4
Système nerveux	64*	77,8 NS	96,6 NS	97,9 NS
Mortalité liée à la consommation excessive d'alcool	52,4	19,8	37	10,7
ICM avant 65 ans	114,4	121	91	94

Source : INSERM – CépiDC – Exploitation ORS Île-de-France – derniers chiffres obtenus

NS : non significativement différent de la moyenne régionale

ND : non déterminé

* = à interpréter avec prudence (nombre de décès < 5)

L'indice comparatif de mortalité permet de comparer le taux de mortalité d'une population – ici Clichy - au taux de la population de référence – ici les Hauts-de-Seine.

À Clichy, il existe une surmortalité toutes causes (notamment concernant les maladies liées à l'appareil circulatoire et à l'appareil respiratoire) et une surmortalité prématurée (avant 65 ans) par rapport aux Hauts-de-Seine.

En France, les principales causes de décès des femmes avant 65 ans sont le cancer du sein, devançant nettement les suicides, l'alcoolisme, le cancer du poumon et les accidents de la circulation. À Clichy, les taux de mortalité des femmes liés au cancer du sein, cancer du poumon et aux causes externes (accidents, suicides...) ne sont pas significativement différents des taux altoséquanais et franciliens.

Détail sur la consommation des soins préventifs des patients²⁰

	Clichy	Hauts-de-Seine	Île-de-France
Taux de patientes de 25 à 65 ans ayant eu au moins un frottis remboursé sur 3 années	37%	43%	41%
Taux de patientes de 50 à 74 ans ayant eu au moins une mammographie sur 2 années	51%	62%	60%
Taux de lecture du test de dépistage du cancer colorectal sur 2 années	22%	26%	28%
Taux de vaccination antigrippe	38%	51%	51%

On peut observer un écart très important entre la ville de Clichy et les moyennes départementales et régionales.

Vu ce qui est mis en évidence, il paraît important de se poser la question de ce taux et d'essayer d'y apporter des réponses pour pouvoir y pallier.

Est-ce que les personnes concernées par ces dépistages préventifs ne reçoivent pas l'information ? ont des craintes vis-à-vis des dépistages ? ne parlent pas ou peu français et n'ouvrent pas les courriers du Centre Régional de Dépistage des Cancers ?

²⁰ Source : Terri.Diag, Assurance Maladie, janvier 2022

2. LA SANTÉ PÉRINATALE

La littérature démontre qu'il existe un lien entre la précarité, les soins périnataux et la santé (Zeitlin et al., 1998) ainsi que les caractéristiques sociales des individus qui influencent sur les niveaux de mortalité et de morbidité périnatale (Kaminski et al., 2000).

Il est noté que l'accouchement prématuré est plus représenté chez les mères vivant dans les quartiers prioritaires des villes (L. Labseur et al., 2006) et que les facteurs nutritionnels et environnementaux ont eux aussi un fort impact sur le développement du fœtus et de l'enfant (prématurité, petits poids de naissance, malformation) (McIntire et al., 1999 ; Kramer et al., 2000 ; Barouki et al., 2012)

En France, les causes de mortalité infantile les plus fréquentes sont :

- les affections dont l'origine se situe dans la période périnatale (prématurité, hypotrophie...), qui représentent près de la moitié des décès,
- les anomalies congénitales (cardiopathies notamment) qui représentent 20 % des décès,
- le syndrome de mort subite du nourrisson qui représente près de 10 % des décès.

Prématurité – Naissance à moins de 33 ou 37 semaines d'aménorrhée (2014-2016)

	Grande prématurité (moins de 33 SA)		Prématurité (moins de 37 SA)	
	Nombre de naissances (2014-2016)	% dans le total des naissances	Nombre de naissances (2014-2016)	% dans le total des naissances
Clichy	55	1,6 %	146	4,3 %
Hauts-de-Seine	937	1,3 %	2 694	3,6 %
Île-de-France	7 435	1,3 %	21 202	3,8 %

Source : PMSI MCO – Données au code postal – derniers chiffres obtenus

Nous constatons des taux plus importants de prématurité à Clichy que dans les Hauts-de-Seine ou en Île-de-France.

Mortalité infantile pour 1000 naissances sur la période 2010-2019

	Clichy	Hauts-de-Seine	Île-de-France	France Métropolitaine
Mortalité infantile	4,4	3,2	3,9	3,5

Source : INSEE, État civil, 2010-2019

Le taux de mortalité infantile (mortalité avant 1 an) est plus élevé à Clichy que comparativement aux moyennes départementale, régionale et nationale.

Le réseau PERINAT92 peut être une ressource importante pour aider les acteurs professionnels de terrain à organiser et coordonner le parcours de santé en périnatalité sur la ville.

PERINAT92 est référencé en tant que **professionnel des 1000 premiers jours**. Ce référencement vise à valoriser les actions du réseau auprès des nouveau-nés, de leurs parents ou des futurs parents et qui concourent aux priorités des 1000 premiers jours.

Protection maternelle et infantile

	2020	2021	2022
Accueil pesée	651	501	412
Consultation médecin enfant	1 157	802	582
Vaccination BCG	69	325	192

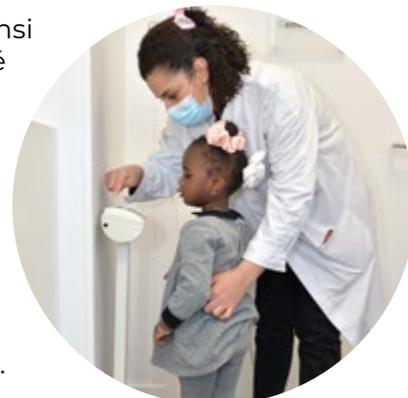
Source : statistiques PMI Clichy Palloy et Fanny

La ville de Clichy est dotée d'un centre de PMI départemental ainsi que d'une antenne municipale au sein du centre municipal de santé Chagall.

Le centre de PMI départemental est situé rue Palloy, et accueille les familles du lundi au vendredi. Ce centre est chargé d'assurer la protection sanitaire de la mère et de l'enfant, depuis la grossesse jusqu'aux six ans de l'enfant.

Ces missions sont les suivantes :

- Mesures de prévention médicales, psychologiques, sociales et d'éducation pour la santé en faveur des futurs parents et des enfants.
- Actions de prévention et de dépistage des handicaps des enfants de moins de six ans ainsi que de conseil aux familles pour la prise en charge de ces handicaps.
- Surveillance et le contrôle des établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans ainsi que des assistantes maternelles.
- Actions d'aide aux familles et autres.



3. LA SANTÉ DES ENFANTS

VACCINATION :

Le pôle Prévention et Promotion de la Santé a initié un travail avec le service du Guichet Unique de « Clichy Famille », dédié aux inscriptions aux activités municipales, afin de récolter des statistiques sur le taux de couverture vaccinale des enfants clicheois.

Il apparait que pour le ROR (rougeole-oreillons-rubéole), le taux de couverture vaccinale des enfants clicheois de moins de 6 ans est évalué à 65,5%. Pour le BCG (Bacille de Calmette et Guérin), le taux de couverture vaccinale est de 99%.²¹

TROUBLES DU LANGAGE :

En 2018, 232 enfants (12,1%) ont bénéficié de séances d'orthophonie pour la rééducation des retards de parole, des troubles de la communication et du langage oral.

156 enfants (10,1%) ont bénéficié de séances d'orthophonie pour la rééducation des troubles de la communication et du langage écrit.²²

Quatre à cinq pour cent des enfants d'une tranche d'âge sont concernés par des troubles de l'évolution du langage, ce qui représente un enfant par classe. Un quart d'entre eux sont atteints de troubles sévères.

Il s'agit là d'un problème de santé publique rendant nécessaire le développement d'actions médicales de dépistage, de diagnostic et l'élaboration de projets thérapeutiques mis en place le plus précocement possible.

SANTÉ BUCCO-DENTAIRE :



Il est démontré qu'un enfant avec une hygiène buccale moyenne ou mauvaise a deux fois plus de risque d'avoir des caries et presque trois fois plus de risque d'être poly carié qu'un enfant ayant une bonne hygiène buccale.

À Clichy, les données émanant des travaux du pôle prévention, promotion de la santé montrent une amélioration de l'état de santé bucco-dentaire des enfants de maternelle de la ville.

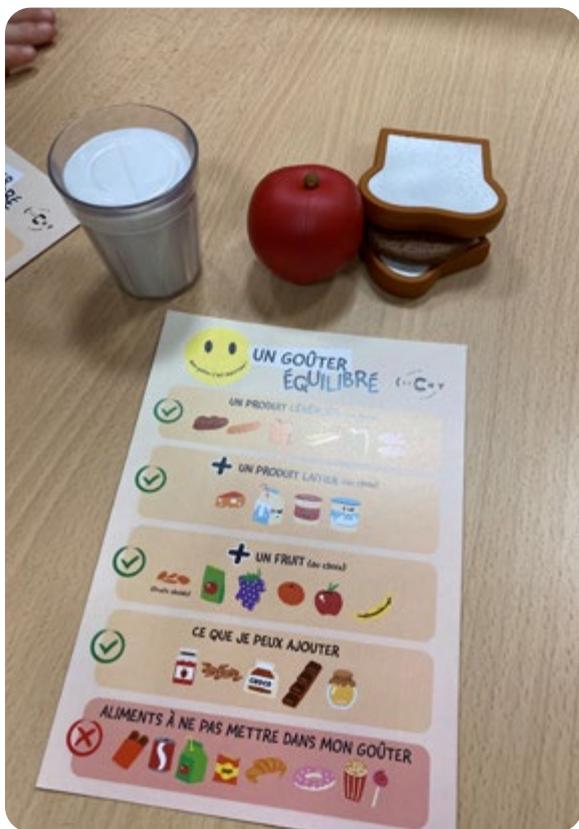
Chaque année, tous les enfants de maternelle bénéficient de l'action « Clichy Sourire », qui consiste en un dépistage bucco-dentaire par un dentiste de la ville accompagné d'une animation menée par la coordinatrice de l'action.

Les enfants de l'EMP des Tilleuls bénéficient d'un dépistage bucco-dentaire annuel proposé par des étudiants en dentaire.

²¹ Source : données issues de l'analyse des enregistrements faits par le Guichet Unique avec le logiciel Concerto
²² Données de l'Assurance Maladie - 2018

NUTRITION ET ÉQUILIBRE ALIMENTAIRE :

Les interventions menées dans les écoles élémentaires et les collèges de la ville, par la diététicienne du pôle prévention, promotion de la santé, montrent certaines habitudes alimentaires des enfants et adolescents pouvant avoir un impact délétère sur leur santé :



Petit déjeuner oublié ou très léger, grignotage, goûter composé trop souvent de produits transformés et très sucrés...

Il est également remonté par les professionnels de terrain (infirmières scolaires, éducateurs physiques et sportifs) que de nombreux collégiens arrivent le matin sans avoir pris de petit déjeuner, ce qui entraîne des problèmes d'attention, des difficultés pour suivre le cours d'EPS et parfois des malaises.

La diététicienne intervient donc spécifiquement auprès des 6^e sur l'importance du petit déjeuner, via un atelier théorique et une mise en pratique quelques mois plus tard.

Les facteurs liés à l'environnement et au cadre de vie influencent fortement les habitudes alimentaires des individus. À Clichy, les acteurs de terrains relèvent notamment des facteurs collectifs tels que l'offre alimentaire de proximité riche en restaurations rapides ainsi que des facteurs individuels tels que les caractéristiques socio-économiques faibles, les traditions culinaires familiales, ou encore le cadre du repas (la restauration devant les écrans par exemple).

Au regard des observations des comportements alimentaires et des facteurs liés à l'environnement, il est important de maintenir les actions de promotion de la santé autour de la nutrition auprès des enfants/ados et de leurs parents.

TROUBLES DU NEURODÉVELOPPEMENT :

La ville de Clichy enregistre un peu moins d'un millier de naissances par an. Si l'on se réfère à la prévalence des troubles du neurodéveloppement généralement admise à 10%, c'est donc plusieurs dizaines de nouveaux enfants clichois qui sont concernés chaque année à des degrés divers par ces troubles qui constituent un enjeu de santé publique majeur.

La ville a donc mis en place une politique active de dépistage et de prise en charge de ces troubles dont on sait que la réussite est corrélée à sa précocité :

- Par la formation au dépistage des personnels des crèches.
- Par la mise en place de référents spécifiques dans chaque crèche.
- Par la participation à la crèche spécialisée « Les Bullotins » où la ville finance cinq berceaux et envisage d'en financer cinq autres.

4. LA SANTÉ MENTALE

La santé mentale est une composante essentielle de la santé. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS, 2014) définit la santé comme suit : « La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

LES DÉTERMINANTS DE LA SANTÉ MENTALE

Des facteurs sociaux, psychologiques et biologiques multiples déterminent le degré de santé mentale d'une personne à un moment donné. Ainsi, des pressions socio-économiques persistantes sont des facteurs de risque reconnus pour la santé mentale des individus et des communautés. Les données factuelles qui l'attestent le mieux sont les indicateurs de pauvreté, notamment les faibles niveaux d'instruction.

Les problèmes de santé mentale sont également associés aux éléments suivants : changement social rapide ; conditions de travail éprouvantes ; discrimination à l'égard des femmes ; exclusion sociale ; mode de vie malsain ; risques de violence ou de mauvaise santé physique ; et violations des droits de l'homme.

Par ailleurs, certains profils psychologiques et certains traits de personnalité prédisposent aux troubles mentaux. Enfin, les troubles mentaux peuvent être dus à des causes biologiques, notamment à des facteurs génétiques qui contribuent à des déséquilibres chimiques du cerveau.

LE CONSEIL LOCAL DE SANTÉ MENTALE (CLSM)

Le CLSM est une plateforme de concertation et de coordination définissant les politiques locales et actions à entreprendre en vue de l'amélioration de la santé mentale dont l'objectif général est de promouvoir la santé mentale des populations dès le plus jeune âge et notamment des populations les plus vulnérables.

Officiellement lancé le 1^{er} septembre 2014, il a été initié par un partenariat entre la ville de Clichy, l'EPS Roger Prévôt et l'UNAFAM 92.

Le CLSM bénéficie d'un appui politique, financier, méthodologique et technique par la Délégation Départementale des Hauts-de-Seine de l'Agence Régionale de Santé.

Présidé par le Maire ou son représentant, il est co-piloté par la Direction de la Santé de Clichy, le responsable de pôle du secteur psychiatrique de Clichy et l'UNAFAM 92. Le CLSM est composé de l'ensemble des professionnels de santé hospitaliers et libéraux, les professionnels de la ville, les bailleurs sociaux, la police, les représentants d'usagers et toute autre institution ayant vocation à repérer ou prendre en charge une personne en souffrance psychique.

LES ACTIONS PRIORITAIRES DU CLSM

Le Conseil Local de Santé Mentale permet une meilleure visibilité des ressources et besoins existants sur le territoire. Grâce au travail en réseau, il met en œuvre :

- l'observation locale,
- la prévention et l'amélioration de l'accès aux soins,
- l'éducation et la promotion en santé mentale,
- l'inclusion sociale et la lutte contre l'exclusion,
- la lutte contre la stigmatisation,
- la promotion d'outils d'accompagnement des personnes atteintes de troubles psychiques.

En lien avec le CLSM, la municipalité, en lien avec les services de police et les hôpitaux de proximité, a été à l'initiative de plusieurs hospitalisations d'office, afin de protéger certaines personnes présentant des troubles.

L'hospitalisation d'office ne peut s'appliquer qu'aux personnes présentant des troubles mentaux susceptibles de les pousser à commettre des actes préjudiciables à autrui et/ou à l'ordre public.

2020 : 13 Hospitalisations d'office

2021 : 11 HO

2022 : 16 HO

2023 : 16 HO

L'OFFRE DE PRÉVENTION ET DE SOINS

1.	L'offre de prévention	36
2.	L'offre de soins de premier recours	38
3.	Les établissements de soins	49
4.	Les établissements et services médico-sociaux	52



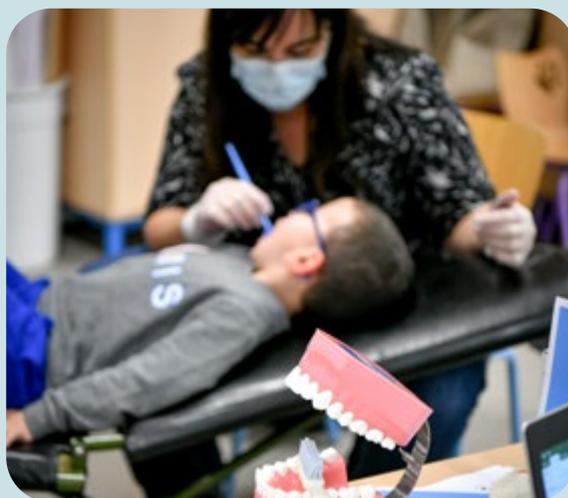
1. L'OFFRE DE PRÉVENTION

La ville de Clichy dispose d'un pôle prévention et promotion de la santé rattaché à la direction des services municipaux de santé et du Centre Municipal de Santé Chagall.

La ville bénéficie d'un soutien financier annuel de l'ARS IDF dans le cadre des programmes d'actions en prévention et promotion de la santé :

« Clichy Sourire »

Action de promotion de la santé bucco-dentaire. Chaque année, le service dentaire propose une visite dans les écoles maternelles et dans les classes de CP de Clichy afin d'initier les plus jeunes au brossage des dents, d'examiner leur dentition et de promouvoir la visite systématique chez le dentiste dès le plus jeune âge.



« Les Volontaires de la Santé »

Action de promotion des comportements de santé favorables par les pairs²³, par le développement des compétences psychosociales des enfants en CM1 et CM2 : L'éducation par les pairs (« Peer education » en anglais) est une méthode éducative de type participatif qui s'adresse, dans le cas présent, à des jeunes en âge scolaire, pour l'action des VDS. La méthode de l'éducation par les pairs vise à mettre en place un transfert de connaissances et d'expériences horizontal, à savoir un échange direct entre des jeunes formés et motivés et leurs pairs, sans l'intervention d'adultes. Lors de cette action, les jeunes sont eux-mêmes responsables du choix des sujets traités et ce sont ensuite eux qui expliquent à leurs camarades qui n'ont pas suivi l'action, pendant la semaine santé.

²³ Cf : définitions

« Accompagnement diététique des personnes en situation de vulnérabilité sociale »

Action de promotion de l'équilibre alimentaire et d'accompagnement diététique par la mise en place d'ateliers théoriques et pratiques (ateliers cuisines) adaptés aux besoins spécifiques des publics rencontrés et la mise en place d'une vacation par une diététicienne pour un suivi individuel pour les personnes souffrant d'une obésité, d'un surpoids, d'une maladie chronique nécessitant une prise en charge diététique.

« Mise en place des forums santé »

Action de promotion de la santé autour de la mise en place d'actions grand public liées à des journées nationales de la santé (vaccination, sida, tabac, diabète, contraception...) ainsi que d'ateliers santé ciblés auprès des différents partenaires de la ville (Centre Social, Mission Locale, association Essor, association SFM...)



En 2018, elle a également perçu une subvention dans le cadre de son travail de promotion de la vaccination au centre de santé.

En mars 2023, la ville de Clichy a ouvert un centre de vaccination gratuit, subventionné par l'ARS. Situé au sein du centre municipal de la ville, le centre de vaccination propose deux créneaux hebdomadaires de deux heures pour la vaccination gratuite des personnes les plus précaires, avec le soutien de l'ARS.

Elle gère l'antenne du CeGIDD de l'hôpital Bichat, Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic des infections par les virus de l'immunodéficience humaine, des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles, pour laquelle elle reçoit une subvention de l'ARS.



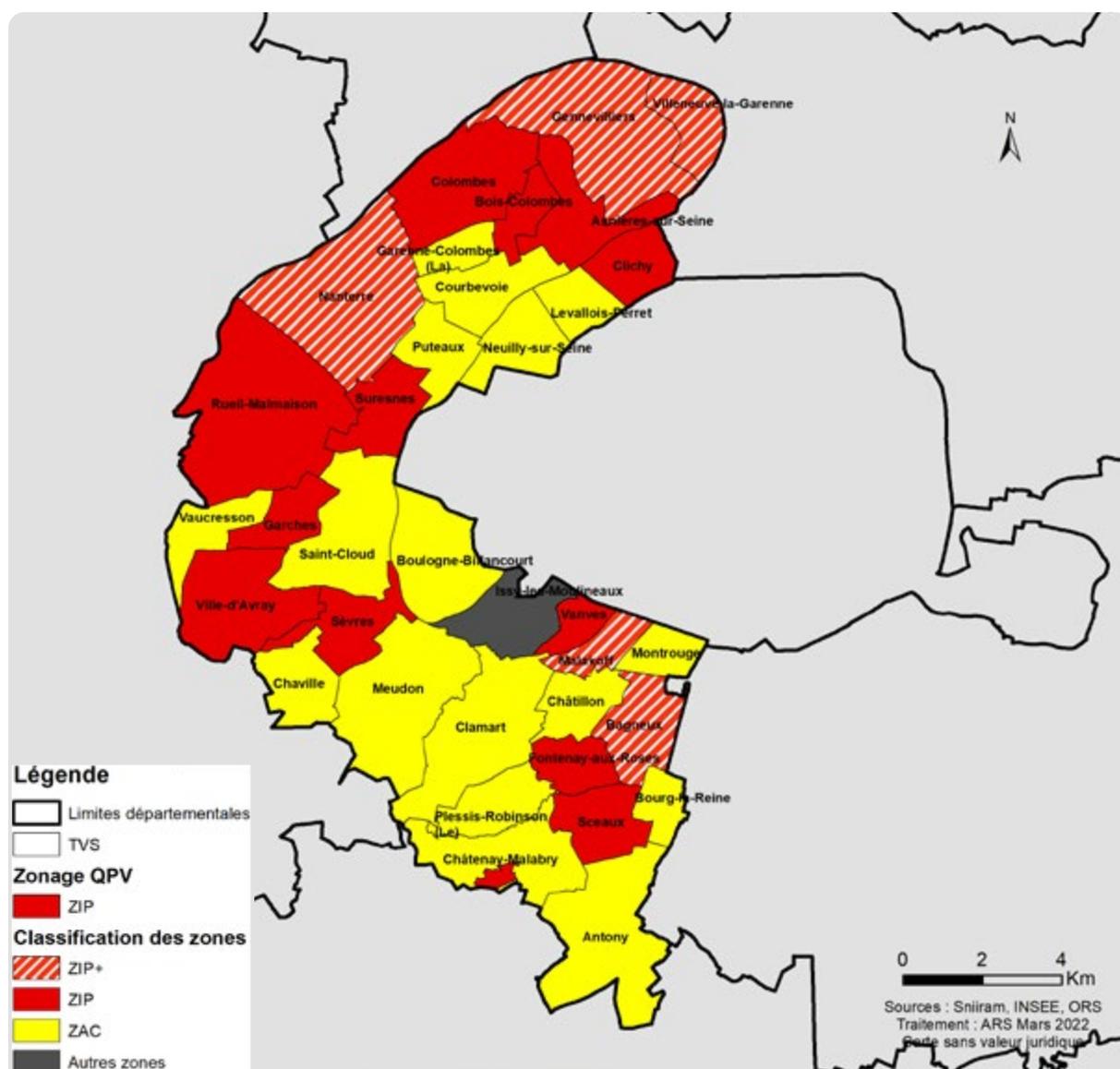
Enfin, la ville de Clichy dispose d'un Centre de Santé Sexuelle (anciennement Centre de Planification et d'Éducation Familiale) et d'un centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI) conventionnés par le Conseil Départemental (un autre centre de PMI est directement géré par le Conseil Départemental).

2. L'OFFRE DE SOINS DE PREMIER RECOURS

L'offre de soins de premiers recours est caractérisée à Clichy par une offre salariée et libérale.

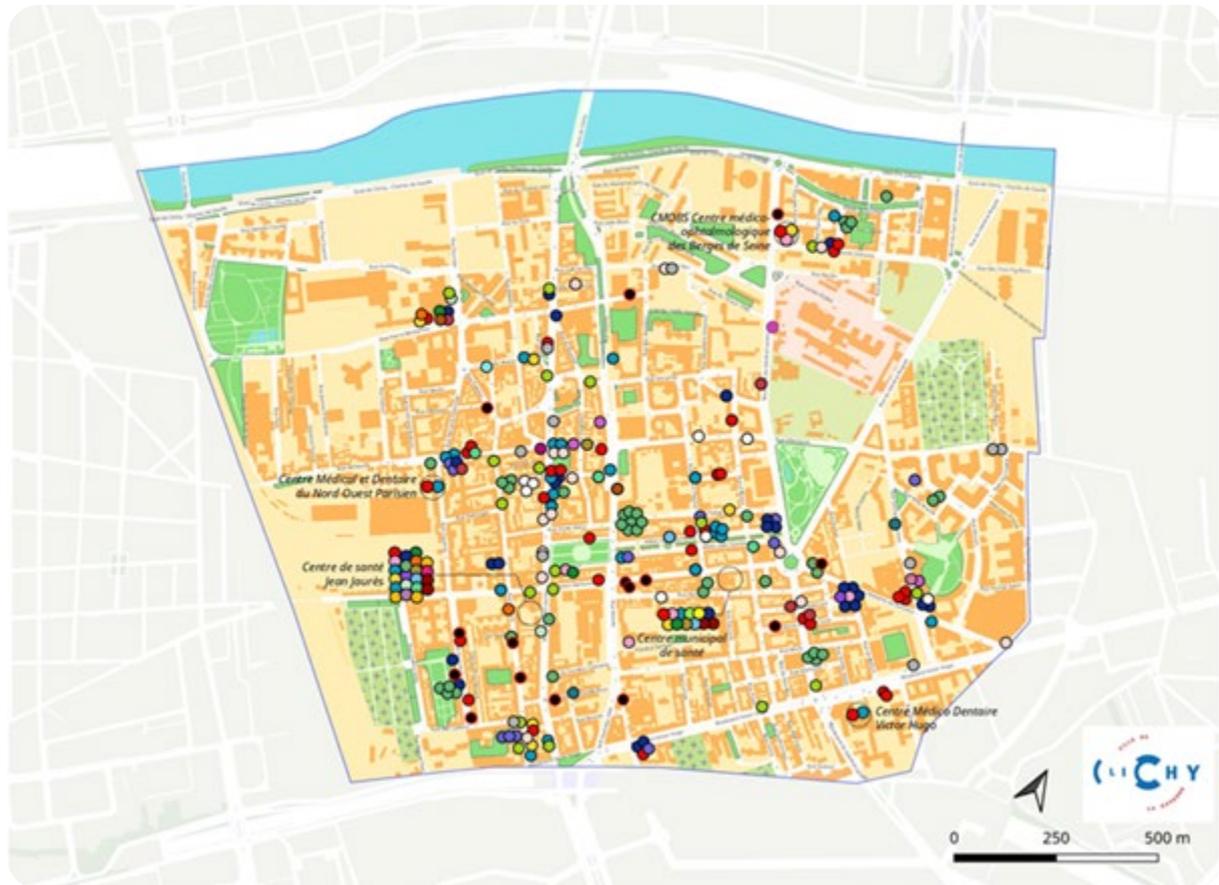
L'Agence Régionale de Santé a pour mission de déterminer les zones géographiques dans lesquelles les médecins seront soutenus par des aides à l'installation et au maintien. Dans le cadre de la révision du zonage en 2022, l'ARS continue de maintenir la ville de Clichy comme Zone d'Intervention Prioritaire en termes d'accès aux soins (Clichy fut reconnue en ZIP en 2018).

Les médecins souhaitant exercer à Clichy peuvent donc bénéficier d'aides à l'installation.



La carte ci-dessous représente la localisation des professionnels de santé sur la ville, libéraux et salariés :

Localisation des praticiens de santé sur la commune de Clichy en 2023



○ Centres de santé

Type de profession

- | | | | |
|------------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| ● ANESTHÉSISTE - REANIMATION | ● ENDO - METABO - DIABÉTOLOGUE | ● MÉDECIN GÉNÉRALISTE | ● PHLEBOLOGUE |
| ● AUTRE FOURNISSEUR | ● GASTRO-ENTÉRO - HÉPATOLOGUE | ● OPHTALMOLOGUE | ● PNEUMOLOGUE |
| ● AMBULANCIER | ● GYNÉCOLOGUE | ● OPTICIEN | ● PSYCHIATRE |
| ● CARDIOLOGUE | ● INFIRMIER | ● ORL | ● RADIOLOGUE |
| ● CHIRURGIEN UROLOGUE | ● LABORATOIRE | ● ORTHOPHONISTE - ORTHOPTISTE | ● RHUMATOLOGUE |
| ● CHIRURGIEN | ● MASSEUR KINESITHÉRAPEUTE | ● PÉDIATRE | ● SAGE FEMME |
| ● CHIRURGIEN DENTISTE - ORTHODONT. | ● MÉDECIN DU SPORT | ● PÉDICURE | ● STOMATOLOGUE - IMPLANTOLOGUE |
| ● DERMATOLOGUE | ● MÉDECIN BIO | ● PHARMACIEN | ● TRANSPORT SANITAIRE |
| ● ECHOGRAPHE - MAMMOGRAPHE | ● MÉDECIN GÉNÉRALISTE | ● PHLEBOLOGUE | |

LE CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ CHAGALL GOÛIN



Les habitants de Clichy ont accès au centre municipal de Santé Chagall GoÛin situé 2 rue Gaston Paymal.

Le centre, ouvert en mars 2019, né du regroupement des activités du Centre Municipal de Santé Marc Chagall et de celles du Centre de Santé de l'hôpital GoÛin, propose :

- des consultations de médecine générale et de médecine spécialisée,
- des consultations dentaires,
- des actes de radiologie,
- des soins infirmiers avec ou sans rendez-vous,
- des services de prévention et de promotion de la santé : PMI, CSS, CeGIDD, consultations de conseil conjugal et familial et consultations diététiques.

Ce rapprochement permet de mutualiser l'offre de soins permettant ainsi d'assurer une prise en charge globale du patient tout au long de son parcours de soin.

Ce partenariat entre deux entités, publique et privée, est rare, et s'inscrit dans une volonté de coopération territoriale en accord avec l'évolution actuelle de la médecine de ville. Ce projet a été soutenu par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Le Centre de Santé est ouvert au public du lundi au vendredi de 7h30 à 19h et le samedi de 7h30 à 12h tout au long de l'année, sauf les jours fériés légaux.

Ces horaires permettent l'accueil des populations actives en dehors des heures dites « de bureau ». Ils s'inscrivent dans une logique de proposition large de créneau de consultations, tant pour les soins de premier recours que pour les soins infirmiers. Le but est de proposer à terme ces larges créneaux pour les consultations d'imagerie, de spécialités, et les soins dentaires.

Il propose les services suivants :

- Service médical : Médecine générale, Gynécologie, Hépatogastro-entérologie, Médecine interne, Ophtalmologie, ORL, Rhumatologie, Urologie
- Service dentaire : Chirurgie dentaire
- Service radiologie conventionnelle : échographies, radiographies, mammographies
- Service paramédical : Infirmier (prélèvements, soins, prévention), Diététique
- Service de prévention : CeGIDD, CSS, PMI, Conseil conjugal et familial



- ▶ **Le CeGIDD, Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic des infections par les virus de l'immunodéficience humaine, des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles, est ouvert tous les mercredis sur rendez-vous, de 11h à 15h, et permet à toute personne le souhaitant d'être dépistée gratuitement et anonymement.**
- ▶ **Le CSS, Centre de Santé Sexuelle, propose des consultations médicales anonymes et gratuites, informe sur la sexualité, l'éducation familiale, le couple, la contraception et les problématiques gynécologiques, les violences conjugales et/ou sexuelles. Il est ouvert tous les mercredis, avec ou sans rendez-vous, de 13h30 à 17h30 et se compose d'une infirmière, d'un médecin gynécologue et d'une conseillère conjugale et familiale.**
- ▶ **La PMI, Protection Maternelle et Infantile, organise des consultations et des actions de prévention médico-sociale en faveur des enfants de moins de 6 ans. Elle est ouverte sur rendez-vous, les lundis et jeudis matin, de 9h à 12h.**

Des recrutements sont également en cours sur les postes de pédiatrie, dermatologie et pneumologie.

Le Centre Municipal de Santé, à but non lucratif, permet de lutter contre les inégalités d'accès aux soins grâce au tiers payant intégral. La généralisation du tiers payant à l'ensemble des mutuelles est en cours de réalisation.

C'est une structure de soins de premier recours tant en médecine générale qu'en dentisterie.

Le Centre propose, d'une part, des consultations sur rendez-vous (par téléphone ou via Doctolib) et d'autre part, des plages de consultations non programmées. Cette organisation permet aux patients d'entrer dans un parcours de soin structuré, diminuant ainsi les risques de rupture de soin.

En interne, le pôle prévention, promotion de la santé mène des enquêtes auprès de la population clicheoise. Ces résultats permettent d'adapter les actions aux besoins spécifiques de la population. Une enquête a ainsi été menée auprès des jeunes suivis par la Mission Locale de Clichy, afin de déterminer leur recours aux soins, et nous a permis de mettre en place un atelier santé mensuel ainsi qu'un bilan de santé pour les bénéficiaires de la Garantie Jeune, dispositif porté par la Mission Locale.



Le pôle prévention, promotion de la santé porte et décline également localement les campagnes de prévention (y compris celles développées au niveau national), notamment :

- Dépistage des cancers du sein et du colon
- Hépatites virales, infection par le VIH
- Lutte contre le tabagisme, alcoolodépendance
- Journée mondiale contre le diabète
- Journée nationale de l'audition
- Dépistage des cancers de la peau
- Journée mondiale de la contraception



Pour ce faire, des praticiens et infirmières du Centre de Santé bénéficient d'un temps « hors soin » et sont donc impliqués dans des actions de santé publique. Leurs actions sont protéiformes et s'appuient sur l'existant local institutionnel et associatif (éducation nationale, hôpitaux du GHT Nord 92 : Beaujon/Bichat, CSAPA, CSS, CRCDC, réseau diabète 92...).

Ces actions se déclinent sous la forme de séances collectives d'information, d'ateliers spécifiques et d'actions d'éducation thérapeutique. Le centre travaille également en collaboration avec ces associations qui prennent en charge les personnes en grande précarité pour assurer leur réinsertion.

Les missions du Centre de Santé sont :

- Permettre à chacun d'être acteur de sa santé et agir sur les déterminants principaux de la santé
- Réduire les inégalités d'accès aux soins de santé (qui dépendent essentiellement du milieu socio-économique et culturel)
- Assurer la promotion et la prévention de la santé

Le Centre Municipal de Santé Chagall est signataire de l'Accord National des Centres de Santé.

Depuis 2002, les centres municipaux de santé sont conventionnés avec l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris permettant l'offre de consultations avancées de l'hôpital assurant de fait un partenariat fluide de l'ambulatoire à l'hospitalier.

Depuis la loi HPST, la formation des internes en médecine générale, jusqu'alors réservée aux seuls médecins libéraux en exercice individuel, est étendue aux structures regroupées comme les Maisons de Santé et dorénavant les Centres de Santé. Le Centre Municipal de Santé Chagall peut accueillir des internes en médecine générale et mettre en place, avec le Département Universitaire d'Enseignement et de Recherche en Médecine Générale (DUERMG) de la faculté de médecine de Bichat-Lariboisière, une convention permettant de prendre en charge des internes en médecine générale. Le centre accueille également des étudiants en médecine en deuxième cycle de formation, ainsi que des infirmiers en première année.

LE CENTRE DE SANTÉ JEAN JAURÈS

Les Clichois ont également accès au centre de santé Jean Jaurès situé au 63 boulevard Jean Jaurès.

Le centre de santé Jean Jaurès a ouvert ses portes en avril 2016 sur un plateau technique pluridisciplinaire neuf de 1000m².



Le centre est ouvert du lundi au samedi de 8h à 19h.

Il propose les services suivants :

- **Service médical** : Médecine générale, Dermatologie, Chirurgie orthopédique/médecine du sport, Diabétologie/endocrinologie, Ophtalmologie, ORL, Phlébologie, Pédiatrie, Pôle dédié à la femme (gynécologie obstétricale, sage-femme, dépistage cancer du sein), Rhumatologie, Acupuncture
- **Service dentaire** : Chirurgie dentaire, Implantologie, Orthodontie, Stomatologie
- **Service radiologie conventionnelle** : échographies, radiographies, mammographies
- **Service paramédical** : Infirmierie (prélèvements et soins), Kinésithérapie, Orthoptie, Ostéopathie, Podologie
- **Service d'urgence**

Le centre est conventionné secteur I et fonctionne en tiers payant intégral.

Les patients n'ont pas à avancer les frais de consultation ni pour la part du régime obligatoire ni pour la part complémentaire.

LE CENTRE MÉDICO-OPHTALMOLOGIQUE DES BERGES DE SEINE



En périphérie de la ville, le centre médico-ophtalmologique des Berges de Seine est situé 6 rue des Frères Lumière. Il est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 19h.

Afin d'assurer l'accès aux soins de toutes les populations, le centre pratique le tiers payant. Des places d'urgence sont également prévues au sein des consultations et téléconsultations.

Le centre de santé est une structure de soins de premier recours tant en médecine générale qu'en ophtalmologie. Il propose aussi de la gynécologie médicale, de l'ostéopathie et de la diététique.

Le centre porte et décline également localement les campagnes de prévention développées au niveau national (dépistage des cancers du sein et du colon, lutte contre le tabagisme, etc.). Pour ce faire, des praticiens et infirmières du centre de santé bénéficient d'un temps « hors soin » et sont donc impliqués dans des actions de santé publique. Leurs actions sont protéiformes et s'appuient sur l'existant local institutionnel et associatif (Réseau 92 Nord, Croix-Rouge, SSIAD...).

Les axes prioritaires d'action de ce centre sont :

- L'accompagnement des personnes vieillissantes et dépendantes
- La santé de la femme
- L'amélioration de l'accès aux soins pour les personnes en situation de précarité

LE CENTRE IMAGERIE IRM-BIM

Proche de l'hôpital Beaujon, le centre est situé au 1 rue Jean Walter. Il est destiné à accueillir les patients du territoire et permet de faciliter l'accès au diagnostic en réduisant les délais d'attente.

Y sont proposés les examens suivants : l'IRM ostéo-articulaire, l'IRM cérébrale, l'IRM de l'appareil digestif, l'IRM des conduits auditifs internes, l'IRM hypophysaire, l'IRM du pelvis et de l'appareil génital, l'IRM du sein, l'IRM de l'appareil urinaire et l'angio-IRM.

Le centre pratique le tiers payant pour la part de la sécurité sociale.



LES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX DE SANTÉ

	Nombre		Densité (pour 10 000 habitants)		
	Clichy		Clichy	Hauts-de-Seine	Île-de-France
	2016	2022			
Généralistes	37,4	32	5	6,6	6,9
Pédiatres	2	2	0,3	1	0,6
Gynécologues	5,3	3	0,4	1,3	1,1
Ophthalmologistes	4,5	4	0,7	0,9	0,8
Dentistes	42,2	37	5,8	7,1	5,8
Psychiatres	2,8	5	0,7	1,1	1,5
Psychologues	15	ND	2,5	4,7	4,7
Infirmiers	45,5	31	7,6	6,8	8,6
Masseurs-Kinésithérapeutes	39,3	40	6,6	9,4	8,5
Sages-femmes	3	6	0,5	1,3	1
Pharmacies	18	18	3	3	3,1
Laboratoires d'analyses médicales	2	3	0,3	0,6	0,6

Source : SNIIRAM / ADELI / RPPS – 2016-2022

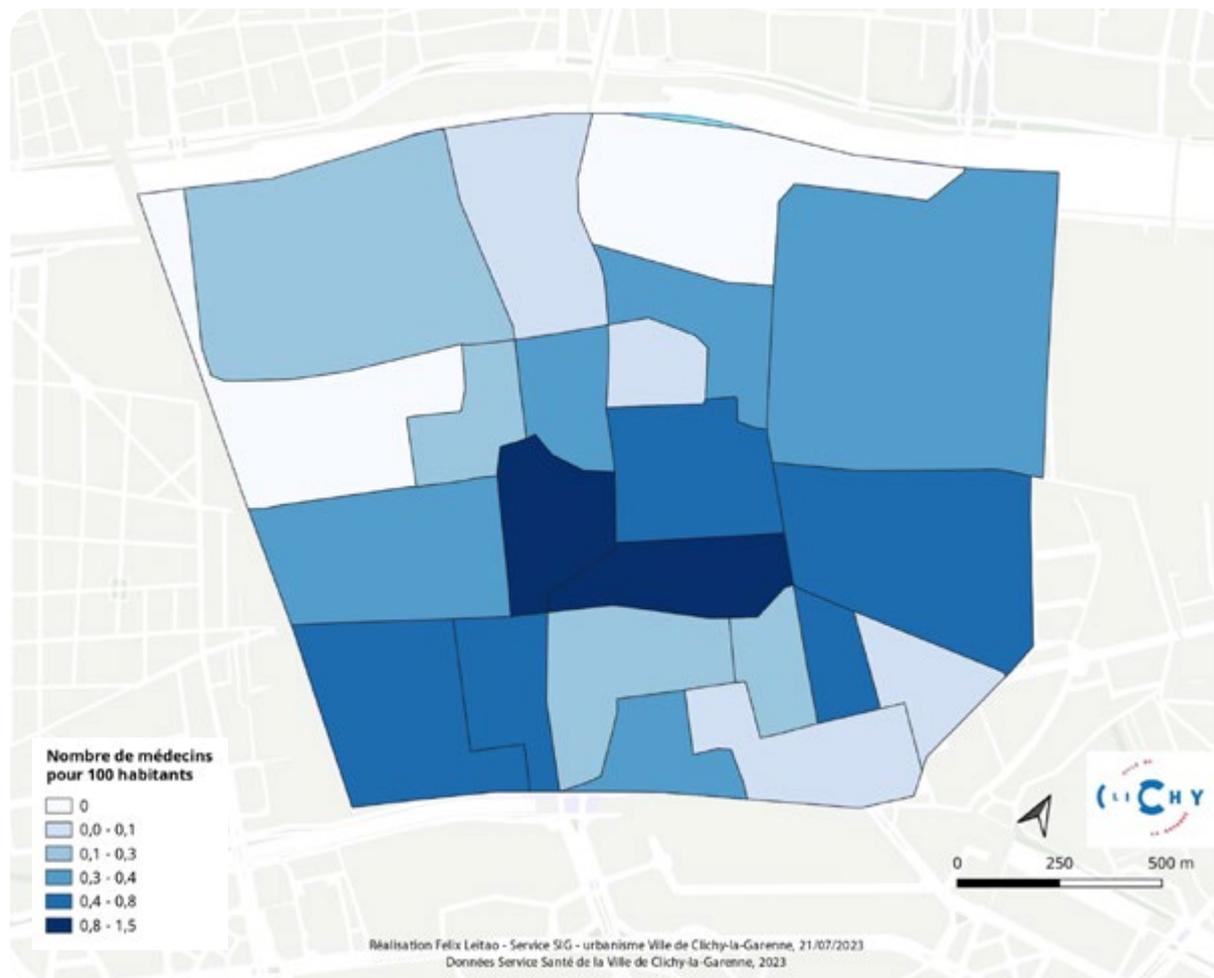
La ville de Clichy a une plus faible densité de médecins généralistes que le département des Hauts-de-Seine ou la région Île-de-France, comme indiqué sur le tableau ci-dessus et représenté sur la carte de zonage de l'ARS.

L'âge moyen des praticiens est également plus élevé à Clichy que pour le département des Hauts-de-Seine : 63 ans en moyenne contre 55 ans.

La cartographie ci-dessous représente la densité de médecins généralistes pour 100 habitants à Clichy en 2023 :

La densité médicale désigne le nombre de professionnels de santé par rapport à la population d'un territoire donné. Elle permet d'appréhender l'offre de soins en déterminant si elle est excédentaire ou déficitaire par rapport à la population concernée. C'est donc une variable essentielle pour analyser l'état du système de santé.

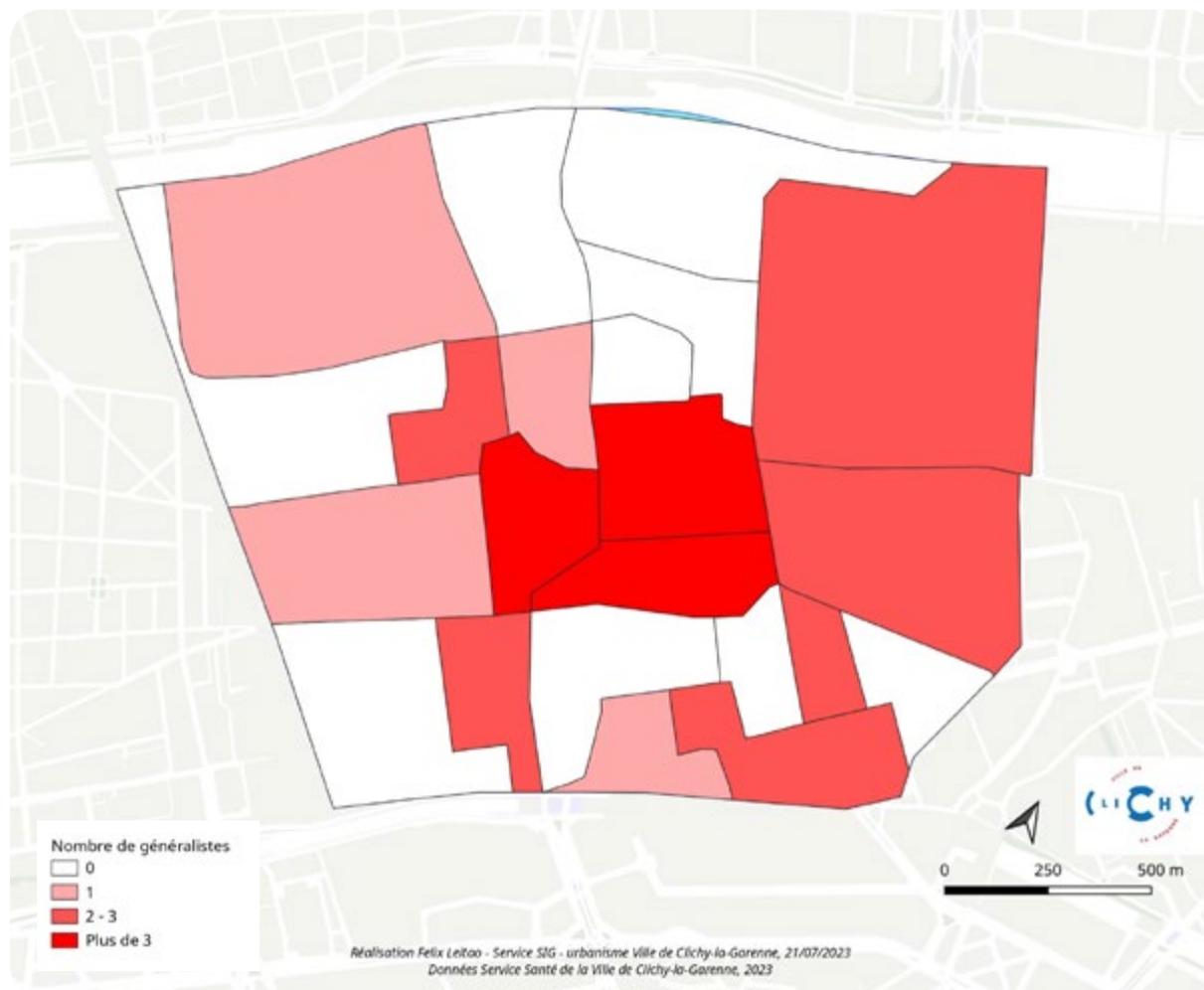
Dénombrement par quartier des professionnels de santé sur la commune de Clichy en 2023



En termes de densité de médecins généralistes, l'Organisation Mondiale de la Santé estime que le seuil critique est atteint lorsqu'on a 2,5 médecins pour 1000 habitants. Pour Clichy, cela équivaldrait à 157,5 médecins généralistes pour les 63 000 habitants. À ce jour, la ville compte 32 médecins généralistes libéraux, et une vingtaine de médecins salariés dans les différents centres de santé de la ville, ce qui est bien loin des recommandations de l'OMS.

La représentation des déserts médicaux sur le territoire clichois :

Nombre de médecins généralistes par quartier sur la commune de Clichy en 2023



LES RÉSEAUX DE SANTÉ

Divers réseaux de santé interviennent en appui des professionnels pour faciliter la coordination des soins :

- **DAC 92 Nord** né de la fusion des réseaux Agekanonix (Handicaps et Dépendances), ARÈS 92 (Accès aux Soins - Sida, Addictions, Précarité) et SCOP (Cancérologie et Soins Palliatifs)
- Réseau ville-hôpital **REVHEPAT** : diagnostic et suivi des hépatites
- Réseau Régional Diabète dit « **R2D** » (anciennement « Diabète 92 »)
- **Réseau PERINAT** : réseau de santé en périnatalité
- **Réseau RPSOF-ASNR** : réseau coordonné de suivi des enfants à risque (prématurés et pathologies néonatales)
- **Réseau ROFSED** pour les enfants drépanocytaires (dépistage néonatal systématique)
- Réseau **REPOP IDF – 92** : réseau de prévention et prise en charge de l'obésité infantile

LA COMMUNAUTÉ PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTÉ

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) vise à faciliter la coordination des soins ambulatoires au bénéfice des patients et à améliorer les conditions d'exercice des professionnels de santé libéraux qui ont l'initiative de la créer, dans un territoire donné. Chaque CPTS a vocation à réunir des professionnels de premier et de deuxième recours (médecins généralistes et spécialistes, infirmières, etc.), et, le cas échéant, des acteurs médico-sociaux ou sociaux, qui interviennent ensemble pour fluidifier le parcours de soins des patients. Son objectif est de renforcer les liens entre professionnels et de proposer, dans son projet de santé, des actions et outils de coordination (E-Santé, généralisation du Répertoire opérationnel des ressources, Plan personnalisé de santé, systèmes d'information, télémédecine, diffusion de protocoles pluri-professionnels...).

En Île-de-France, l'ARS encourage et finance les projets de CPTS en lien étroit avec l'Assurance Maladie.

Ces dernières années, la ville de Clichy a relancé la dynamique pour la création d'une CPTS sur le territoire, en réunissant les professionnels de santé clichois.

3. LES ÉTABLISSEMENTS DE SOINS

L'HÔPITAL BEAUJON



L'hôpital Beaujon appartient aux hôpitaux universitaires Paris Nord Val-de-Seine de l'AP-HP. C'est un établissement de court séjour adulte qui allie activités médicales et soins de proximité avec un service d'accueil des urgences et une maternité.

Ses spécialités médicales et chirurgicales s'articulent autour de deux grands axes : les maladies de l'appareil digestif (transplantations, interventions majeures sur l'intestin grêle, le colon, le foie, le pancréas, cancers, infections du système hépato-biliaire, etc.), celles de la tête, du cou et du rachis (neurochirurgie, orthopédie, chirurgie maxillo-faciale) et l'accueil des polytraumatisés.

Cette offre de soins est complétée par une activité de proximité : service d'urgences adultes (34 000 passages par an) et SMUR, urgences de gynécologie obstétrique et maternité (plus de 1 000 naissances), ainsi que par une prise en charge de médecine interne et de gériatrie. Plus de 2 100 professionnels y travaillent.

L'APHP prévoit la création d'un futur hôpital Grand Paris-Nord, à Saint-Ouen, qui sera la fusion de l'hôpital Beaujon et de l'hôpital Bichat, d'ici à 2028.

La Municipalité est impliquée dans les différents travaux et réflexions liés à la création de ce futur hôpital, et dans la continuité du service de soins pour les Clichois et Clichaises.

LES SOINS DE SUITE ET DE RÉADAPTATION

L'activité de soins de suite et de réadaptation a pour objet de prévenir ou de réduire les conséquences fonctionnelles, physiques, cognitives, psychologiques ou sociales des déficiences et des limitations de capacité des patients et de promouvoir leur réadaptation et leur réinsertion.

Jusqu'en 2023, l'hôpital Goüin était exclusivement spécialisé en soins de suite et de réadaptation en hépato-gastroentérologie et alcoologie. En 2023, il a entamé une conversion partielle en Hôpital de proximité incluant une offre d'hospitalisation en médecine et un hôpital de jour.

La fondation Roguet assure la prise en charge des patients âgés en attente de retour à domicile ou d'une place en hébergement.



LA PSYCHIATRIE : LES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS

Les soins sectorisés

La prise en charge des urgences psychiatriques s'effectue à l'hôpital Beaujon. En effet, le Service d'Urgence (SU) de Beaujon accueille toutes les urgences (somatiques et psychiatriques). En liaison avec l'Établissement Public de Santé (EPS) Roger Prévôt, la continuité des soins psychiatriques est donc assurée avec l'hôpital.

Clichy relève du secteur de psychiatrie rattaché à l'EPS Roger Prévôt à Moisselles (95). Il accueille les patients du nord des Hauts-de-Seine suivant les principes de la sectorisation pour les soins en santé mentale. Le site de Moisselles, où les patients sont hospitalisés à temps complet, est composé de deux structures intrahospitalières, « Clichy 1 » et « Clichy 2 ».

L'établissement comporte de nombreuses structures extrahospitalières dont certaines sont implantées à Clichy.

• Pôle 3 de psychiatrie pour adultes

Le secteur 92 G 03 dispose d'un Centre Médico Psychologique (CMP) « La Chaise Bleue », de deux hôpitaux de jour (« Le Chemin » et « L'Olivier ») et d'un Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATT). Il dispose également d'appartements associatifs et d'une Unité d'Accueil Parents-Enfants (UAPE).

• Pôle 6 de psychiatrie infanto-juvénile

Sur le territoire de Clichy, le secteur 92I01 dispose d'une Unité Médico-Psychologique de Coordination (UMPC) facilitant l'intersectorialité dans la prise en charge des enfants. Le Centre Médico-Psychologique pour Enfants (CMPE) Pierre Bérégovoy propose des consultations et des prises en charge thérapeutiques pour les enfants clichois.

Les soins non sectorisés



Le service de Soins de Suite et de Réadaptation d'alcoologie de l'hôpital Goûin propose des soins aux usagers d'alcool avec des complications somatiques.

Dans le registre plus global des addictions, l'Unité de Traitement Ambulatoire des Maladies Addictives (UTAMA) de l'Hôpital Beaujon permet une prise en charge de l'alcoologie et des autres addictions.

LA PSYCHIATRIE : LES ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX NON SECTORISÉS

Ils regroupent entre autres les structures pour personnes handicapées.

Pour les adultes :

Le territoire de Clichy dispose d'un Foyer d'Accueil Médicalisé « Les Roseaux » ayant pour mission d'accueillir des personnes majeures handicapées physiques, mentales (déficients intellectuels ou malades mentaux handicapés) ou atteintes de handicaps associés.

« L'Envolée » est une Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) destinée aux personnes en situation de handicap psychique, dépendantes, à partir de 20 ans, sur orientation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

En 2022, sous la responsabilité de l'UGECAM, a ouvert la MAS « Phoenix », qui accueille des résidents polyhandicapés et offre également des places d'accueil temporaire pour fournir un temps de répit aux aidants.

Pour les enfants et adolescents :

L'Externat Médico-Pédagogique (EMP) « Les Tilleuls » a pour mission d'accueillir des enfants et adolescents handicapés (de 3 à 16 ans) atteints de déficience intellectuelle quel que soit le degré de leur déficience dans une scolarisation en établissement spécialisé.

Pour le jeune public handicapé, Clichy dispose d'un Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) « Les Tilleuls » proposant un soutien pour scolarisation et pour d'autres activités.

Pour de jeunes patients présentant un polyhandicap, la section « Polyhandicaps EMP les Tilleuls » dispense une prise en charge globale d'enfants polyhandicapés en internat ou en externat.



En 2022, une crèche inclusive « **Les Bullotins** » a ouvert à Clichy, accueillant des enfants avec des troubles du neurodéveloppement.

LA PSYCHIATRIE : L'ENTRAIDE

Clichy dispose d'un Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) : le GEM « La Porte Bonheur » est une association d'usagers qui a pour objectif premier la création de liens sociaux et la lutte contre l'isolement des personnes affectées par un handicap psychique lié en général à une maladie psychiatrique mais pas seulement.

4. LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES MÉDICO-SOCIAUX

L'OFFRE POUR PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La ville de Clichy dispose d'une Mission Accessibilité et Handicap, directement placée auprès de la Direction générale des services depuis 2015. Elle a pour objectif de dynamiser, coordonner et proposer des innovations dans tous les domaines de la vie à Clichy, afin d'œuvrer au maximum à l'intégration des personnes handicapées en milieu ordinaire. Elle est organisée autour de deux pôles :

- Le pôle Loisirs et Handicap, mené par la référente Loisirs et Handicap, interlocuteur privilégié des familles pour l'accueil en centre de loisirs des enfants handicapés et à besoins spécifiques
- Le pôle animations qui organise des sorties pour enfants et adultes

En 2023, la Ville a constitué un Conseil Local du Handicap, regroupant l'ensemble des professionnels du secteur et dont l'axe principal est l'accès aux soins. La création de ce Conseil Local du Handicap fait l'objet d'une fiche-action de ce CLS.



L'OFFRE POUR PERSONNES ÂGÉES

Dispositifs d'hébergement



Deux Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) sont installés à Clichy : la fondation Roguet, également Centre de Moyen et Long Séjour (CMLS) et la résidence Les Adrets.

Le Centre Communal d'Action Sociale gère une résidence-autonomie, la résidence Azur (habilitée à l'aide sociale).

Dispositifs de maintien à domicile



Depuis juin 2022, le CCAS dispose d'un pôle Autonomie qui se compose de deux équipes :

Une équipe administrative de 4 professionnelles qui gèrent des prestations de maintien à domicile, soit un service de portage de repas à domicile et un service de téléassistance.

Une équipe de coordination gérontologique composée de deux travailleurs sociaux, d'une secrétaire et d'une coordinatrice qui assurent les missions suivantes :

- La coordination de l'action gérontologique sur le territoire
- L'évaluation des besoins et l'élaboration d'un plan d'aide personnalisé pour les personnes âgées en perte d'autonomie afin de favoriser leur maintien à domicile et les aider à construire un projet de vie
- La mise en œuvre, le suivi et l'adaptation du plan d'aide personnalisé
- La prise en charge des situations les plus complexes



Le partenariat entre la Ville et la résidence AZUR permet notamment aux IDE du Centre de Santé d'évaluer annuellement le GIR des résidents afin de mettre à jour leur droit à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). En effet, les infirmières se déplacent à la résidence AZUR pour évaluer l'autonomie des personnes hébergées.

Par ailleurs, la Ville a mis en place le dispositif Mobiclichy, qui propose de conduire les séniors pour leur permettre d'effectuer leurs démarches administratives ou de se rendre à des rendez-vous médicaux, du lundi au vendredi, de 9h à 13h et de 14h à 17h.

La Municipalité a ainsi investi dans l'achat de deux voitures ZOE électriques.

L'OFFRE POUR PERSONNES EN DIFFICULTÉS SPÉCIFIQUES

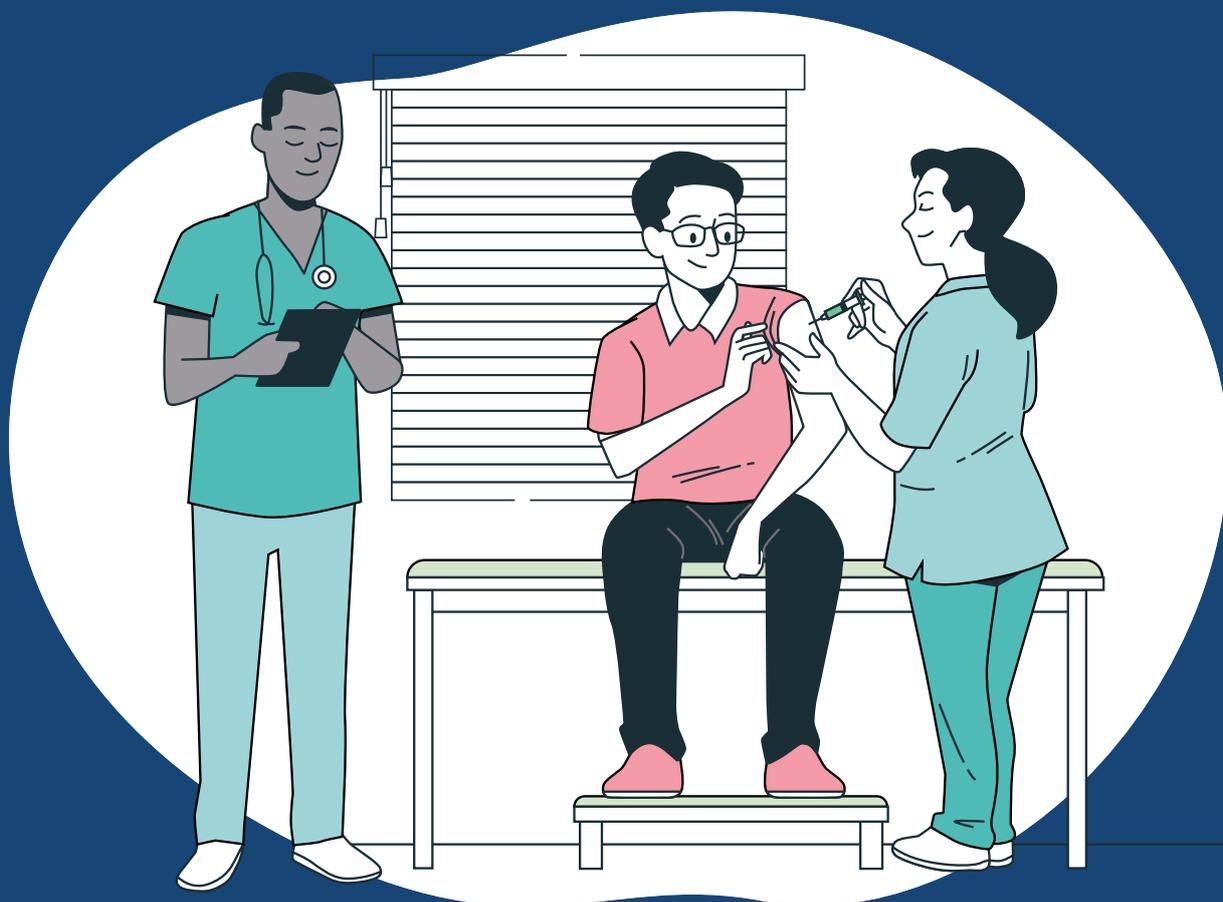
Un Centre de Soins et d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) géré par l'Association Hôpital Nord 92, précédemment implanté à Clichy, se situe désormais à Villeneuve-la-Garenne, et continue à recevoir et prendre en charge les Clichois.

Cette structure offre la possibilité de faire le point avec un professionnel spécialisé sur les difficultés rencontrées. Un accompagnement est proposé aux personnes dépendantes aux opiacés pour l'arrêt, la consommation modérée de drogues ou un traitement de substitution.

La structure propose également des Consultations Jeunes Consommateurs (CJC). L'objectif de ces consultations est d'accueillir des jeunes consommateurs s'interrogeant sur leur consommation, ainsi que leur entourage. Il s'agit d'un dispositif anonyme et gratuit d'information, de conseil, de prise en charge et d'orientation vers d'autres structures. Le principe est de faire le point, et éventuellement de proposer une aide. Toutes les problématiques d'addiction peuvent y être abordées, notamment l'usage d'alcool, de cannabis, la pratique de jeux vidéo ou encore l'utilisation d'Internet.

IV LES AXES STRATÉGIQUES ET ACTIONS DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ 2023-2028

Les CINQ AXES stratégiques	55
Axe 1 : l'amélioration de l'offre de soins et la consolidation des parcours de santé	57
Axe 2 : le cadre de vie, l'alimentation et l'activité physique	67
Axe 3 : la prévention/promotion de la santé dans toutes les politiques publiques	74
Axe 4 : la santé des enfants et des jeunes	83
Axe 5 : la santé mentale	97



LES CINQ AXES STRATÉGIQUES

Les cinq axes stratégiques ci-dessous ont été déterminés grâce au diagnostic précédent, et validés conjointement par l'Agence Régionale de Santé et la Ville de Clichy.

AXE 1 : L'amélioration de l'offre de soins et la consolidation des parcours de santé

AXE 2 : Le cadre de vie, l'alimentation et l'activité physique

AXE 3 : La prévention/promotion de la santé dans toutes les politiques publiques

AXE 4 : La santé des enfants et des jeunes

AXE 5 : La santé mentale

AXE 1 : L'AMÉLIORATION DE L'OFFRE DE SOINS ET LA CONSOLIDATION DES PARCOURS DE SANTÉ

Action 1-1 : Favoriser l'installation en secteur 1 de nouveaux médecins sur le territoire

Action 1-2 : Favoriser l'émergence d'une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé sur le territoire clicheois

Action 1-3 : Poursuivre le développement du Centre Municipal de Santé

Action 1-4 : Élargir le champ de la coopération du Centre Municipal de Santé et de l'Hôpital de proximité Goüin

Action 1-5 : L'éducation thérapeutique du patient

Action 1-6 : La création d'un Conseil Local du Handicap

Action 1-7 : Le parcours de santé des jeunes suivis en Mission Locale

Action 1-8 : La réponse organisée aux victimes de violence conjugale et/ou intrafamiliales

Action 1-9 : Les Ambassadeurs de l'accessibilité auprès des professionnels de santé clicheois

AXE 2 : LE CADRE DE VIE, L'ALIMENTATION ET L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Action 2-1 : « J'apprends à nager »

Action 2-2 : Le « Mémo Goûter », l'apprentissage d'un goûter équilibré pour une bonne santé

Action 2-3 : Démarrer la journée du bon pied

Action 2-4 : Santé-Vous Sport et la lutte contre la sédentarité

Action 2-5 : « Urban Fitness Famille – Journée Sport Santé »

Action 2-6 : La nutrition chez les tout-petits, travail autour des menus des crèches municipales

AXE 3 : LA PRÉVENTION/PROMOTION DE LA SANTÉ DANS TOUTES LES POLITIQUES PUBLIQUES

Action 3-1 : Les « Rendez-vous Mensuels de la Santé »

Action 3-2 : Clichy Sans Hépatite

Action 3-3 : La vaccination pour tous

Action 3-4 : La lutte contre les addictions et comportements addictifs

Action 3-5 : Créer les conditions de logement et d'hébergement favorables à la santé

Action 3-6 : La prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées à domicile

Action 3-7 : La réponse organisée de la ville aux risques majeurs : Plan Grand Froid, Plan Canicule

AXE 4 : LA SANTÉ DES ENFANTS ET DES JEUNES

Action 4-1 : Santé périnatale, petite enfance et parentalité

Action 4-2 : Améliorer la prise en charge pédiatrique des nouveau-nés vulnérables sur le territoire clichois

Action 4-3 : Les Volontaires de la Santé

Action 4-4 : Le Parcours Santé en élémentaire

Action 4-5 : Clichy Sourire – le dépistage bucco-dentaire

Action 4-6 : L'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle

Action 4-7 : La promotion de la santé chez les jeunes via une approche globale et positive

Action 4-8 : Expositions santé en itinérance

AXE 5 : LA SANTÉ MENTALE

Action 5-1 : La cellule des cas complexes

Action 5-2 : La formation des professionnels

Action 5-3 : La création d'un Point Accueil Écoute Jeunes / Espace Santé Jeunes

Action 5-4 : Le Sport Adapté auprès des structures spécialisées de Clichy

AXE 1 : L'AMÉLIORATION DE L'OFFRE DE SOINS ET LA CONSOLIDATION DES PARCOURS DE SANTÉ

AXE : 1-1		L'amélioration de l'offre de soins et la consolidation des parcours de santé			
Intitulé de la fiche action :	Favoriser l'installation en secteur 1 de nouveaux médecins sur le territoire				
Nom du porteur :	Ville de Clichy – Direction de la Santé				
Date de début : 2023					Date de fin : 2028
JUSTIFICATION					
Diagnostic principal :	L'agence Régionale de Santé, lors de son dernier zonage, a reconnu la ville de Clichy comme Zone d'Intervention Prioritaire, en termes d'accès aux soins : zones déclarées comme étant sous-dotées				
Diagnostic secondaire :	L'âge moyen des praticiens est plus élevé à Clichy que pour le département des Hauts-de-Seine : 63 ans en moyenne contre 55 ans. De nombreux départs à la retraite de médecins généralistes sont à prévoir dans les prochaines années.				
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ? OUI					
DESCRIPTION					
Objectif spécifique :	Permettre l'installation de jeunes médecins en secteur 1 sur Clichy				
Objectif opérationnel n°1 :	Organiser un suivi des demandes d'implantation de médecins sur la ville en parallèle aux locaux disponibles et accessibles				
Objectif opérationnel n°2 :	Créer un livret d'accueil, à rendre disponible sur le site de la mairie, à destination des jeunes professionnels de santé désirant s'installer sur le territoire, recensant les aides financières possibles				
Déroulé de l'action :	<p>Étape 1 : Création d'un groupe de travail avec la direction du développement économique et la mission accessibilité et handicap.</p> <p>Étape 2 : Création d'un outil de suivi commun, regroupant les locaux disponibles et les demandes d'installation des professionnels de santé</p> <p>Étape 3 : Mise à jour régulière des départs à la retraite et nouvelles arrivées sur la ville par la CPAM 92</p> <p>Étape 4 : Création d'un livret d'accueil à destination des potentiels futurs professionnels de santé souhaitant s'installer à Clichy, recensant les aides auxquelles ils peuvent bénéficier.</p> <p>Recensement des médecins maitre de stage pouvant accueillir des internes (+ Communiquer et sensibiliser sur les avantages et les enjeux de la maitrise de stage auprès des professionnels de santé).</p>				
Public cible :	Professionnels de santé				
Lieu de l'action :	Clichy-la-Garenne				Territoire : Tout le territoire CLS
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					NON
TYPOLOGIE ET THÉMATIQUE					
Déterminant visé :	Système de santé				
Thème 1 :	Accès aux soins				
Thème 2 :	Dispositif de coordination				
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Autre	Direction du développement économique		X	X	X
Aménagement	Mission handicap et accessibilité	X	X	X	X
Santé	CPAM		X		
Santé	Agence Régionale de Santé	X	X		
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					NON
SUIVI ET ÉVALUATION					
Indicateur de processus :	Création d'un outil de suivi des demandes d'installation et des locaux disponibles				
Indicateur d'activité n°1 :	Création d'un groupe de travail avec la direction du développement économique et la mission handicap et accessibilité				
Indicateur d'activité n°2 :	Création d'un livret d'accueil à destination des professionnels intéressés par Clichy				
Indicateur de résultat n°1 :	Taux d'installation de nouveaux professionnels de santé en secteur 1 sur une année				
Indicateur de résultat n°2 :	Recensement du nombre de maitres de stage et le nombre d'étudiants accueillis en maitrise de stage (O/N)				

AXE : 1-2**L'amélioration de l'offre de soins et la consolidation des parcours de santé**

Intitulé de la fiche action : Favoriser l'émergence d'une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé sur le territoire clichois

Nom du porteur : Ville de Clichy – Direction de la Santé

Date de début : 2023

Date de fin : 2028

JUSTIFICATION

Diagnostic principal : Les CPTS sont conçues pour aider les professionnels de santé à mieux structurer leurs relations et mieux se coordonner pour répondre à des problématiques communes

Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ? NON

DESCRIPTION

Objectif spécifique : Accompagner et soutenir les démarches des professionnels locaux vers la création de CPTS adaptées au territoire clichois

Objectif opérationnel n°1 : Accompagner les professionnels de santé dans leur démarche d'exercice coordonné, en particulier dans le cas de nouveaux projets

Objectif opérationnel n°2 : Développer les coopérations entre les professionnels de santé

Déroulé de l'action : La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) vise à faciliter la coordination des soins ambulatoires au bénéfice des patients et à améliorer les conditions d'exercice des professionnels de santé libéraux qui ont l'initiative de la créer, dans un territoire donné. Chaque CPTS a vocation à réunir des professionnels de premier et de deuxième recours (médecins généralistes et spécialistes, infirmières, etc.), et, le cas échéant, des acteurs médico-sociaux ou sociaux, qui interviennent ensemble pour fluidifier le parcours de soins des patients. Son objectif est de renforcer les liens entre professionnels et de proposer, dans son projet de santé, des actions et outils de coordination (E-Santé, généralisation du Répertoire opérationnel des ressources, Plan personnalisé de santé, systèmes d'information, télémedecine, diffusion de protocoles pluri-professionnels..).

En Île-de-France, l'ARS encourage et finance les projets de CPTS en lien étroit avec l'Assurance Maladie.

Étapes :

- Faire émerger le projet de création de CPTS.
- Déposer une Lettre d'Intention auprès de l'ARS.
- Mobiliser les professionnels du territoire.
- Construire un projet de santé

La municipalité doit pouvoir être facilitatrice de rencontres mais la CPTS doit être construite par les professionnels libéraux du territoire.

Public cible : Professionnels de santé libéraux, hospitaliers et municipaux

Lieu de l'action : Clichy-la-Garenne Territoire : Tout le territoire CLS

L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ? OUI

TYPOLOGIE ET THÉMATIQUE

Déterminant visé : Système de santé

Thème 1 : Dispositif de coordination

Thème 2 : Accès aux soins

Thème 3 : Accès aux droits

À quel projet du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ? 1.1 – Faire émerger et soutenir des territoires d'action à l'initiative des acteurs

PARTENAIRES ET PARTICIPATION

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	Professionnels libéraux	X	X	X	
Santé	Hôpital Beaujon, hôpital Goüin	X	X	X	
Santé	Agence Régionale de Santé		X	X	

Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ? NON

SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur de processus : Calendrier / moyens humains / moyens financiers

Indicateur d'activité n°1 : Nombre de réunions partenariales

Indicateur d'activité n°2 : Taux d'implication des professionnels libéraux

Indicateur de résultat n°1 : Mise en route de la CPTS

Indicateur de résultat n°2 : Création d'un projet de santé commun sur le territoire

AXE : 1-3**L'amélioration de l'offre de soins et la consolidation des parcours de santé**

Intitulé de la fiche action : Poursuivre le développement du Centre Municipal de Santé

Nom du porteur : Ville de Clichy – Direction de la Santé

Date de début : 2023

Date de fin : 2028

JUSTIFICATION

Diagnostic principal : Le CMS joue un rôle clef dans une offre de soins polyvalente en Secteur 1 sur la ville
 Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ? OUI

DESCRIPTION

Objectif spécifique : Diversifier l'offre de soins médicale par des partenariats avec le CHU dans les domaines de la cardiologie, de la diabétologie, de la pédiatrie

Objectif opérationnel n°1 : Recrutements par contrats partagés de nouveaux praticiens avec le CHU

Objectif opérationnel n°2 : Développer les coopérations avec l'ensemble des professionnels de santé de la Ville

Déroulé de l'action : Calendrier de travail avec le CHU
Participation du CMS à la CPTS (voir fiche action 1-2)

Public cible : Professionnels de santé libéraux, hospitaliers et municipaux

Lieu de l'action : Clichy-la-Garenne Territoire : Tout le territoire CLS

L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ? OUI

TYPLOGIE ET THÉMATIQUE

Déterminant visé : Système de santé

Thème 1 : Dispositif de coordination

Thème 2 : Accès aux soins

À quel projet du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ? 1-5 – Mettre en place un accompagnement thérapeutique de proximité

PARTENAIRES ET PARTICIPATION

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	Professionnels libéraux	X	X	X	
Santé	Hôpital Beaujon, hôpital Goüin	X	X	X	
Santé	Agence Régionale de Santé		X	X	

Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ? NON

SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur de processus : Calendrier / moyens humains / moyens financiers

Indicateur d'activité n°1 : Collaboration régulière avec l'APHP pour le partage de praticiens

Indicateur de résultat n°1 : Recrutement d'un praticien par an par contrat partagé

Indicateur de résultat n°2 : Expansion des spécialités proposées au CMS

AXE : 1-4**L'amélioration de l'offre de soins et la consolidation des parcours de santé**

Intitulé de la fiche action : Élargir le champ de la coopération du Centre Municipal de Santé et l'Hôpital de proximité Goüin

Nom du porteur : Ville de Clichy – Direction de la Santé

Date de début : 2023

Date de fin : 2028

JUSTIFICATION

Diagnostic principal : Le CMS doit inscrire son action de consultations médicales et paramédicales en continuité avec la nouvelle offre de soins en hospitalisation de médecine et d'Hôpital de jour de l'Hôpital Goüin

Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ? NON

DESCRIPTION

Objectif spécifique : Développer une annexe de coopération dans le cadre du renouvellement de la convention liant les deux structures

Objectif opérationnel n°1 : Établir un processus de coopération médicale continue entre les deux structures

Objectif opérationnel n°2 : Développer les coopérations avec l'ensemble des professionnels de santé de la Ville

Déroulé de l'action : Rédaction conjointe de la nouvelle annexe de la convention entre le CMS – Hôpital Goüin
Mise en place d'un Comité Médical conjoint
Collaboration régulière avec l'Hôpital Goüin dans le fonctionnement et le montage de projets (addictions, tabaco..)

Public cible : Professionnels de santé du CMS et de l'Hôpital Goüin

Lieu de l'action : Clichy-la-Garenne

Territoire : Tout le territoire CLS

L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?

OUI

TYPLOGIE ET THÉMATIQUE

Déterminant visé : Système de santé

Thème 1 : Accès aux soins

Thème 2 : Dispositif de coordination

À quel projet du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ? 1-5 – Mettre en place un accompagnement thérapeutique de proximité

PARTENAIRES ET PARTICIPATION

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	Hôpital Goüin	X	X	X	
Santé	Agence Régionale de Santé	X	X	X	

Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ? NON

SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur de processus : Calendrier / moyens humains / moyens financiers

Indicateur d'activité n°1 : Collaboration régulière entre l'Hôpital Goüin et le CMS

Indicateur d'activité n°2 : Mise en place d'actions spécifiques communes

Indicateur de résultat n°1 : Succès des actions mises en place

Indicateur de résultat n°2 : Signature de la nouvelle convention partenariale Goüin / CMS

AXE : 1-5**L'amélioration de l'offre de soins et la consolidation des parcours de santé**

Intitulé de la fiche action : L'éducation thérapeutique du patient

Nom du porteur : Ville de Clichy – Direction de la Santé

Date de début : septembre 2024

Date de fin : septembre 2025

JUSTIFICATION

Diagnostic principal : Suite à la refonte des réseaux de santé, les villes doivent pouvoir répondre à la demande du public et proposer leurs propres cycles d'éducation thérapeutique

Diagnostic secondaire : 15% de la population clicheoise suivie par un médecin est diabétique. Peu de malades ont les bons outils et réflexes pour apprendre à vivre avec leur maladie

Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ? OUI

DESCRIPTION

Objectif spécifique : Favoriser la prise en charge des maladies chroniques grâce à la mise en place d'ateliers d'éducation thérapeutique des patients

Objectif opérationnel n°1 : Développer des partenariats ville-hôpital pour créer des programmes adaptés aux patients

Objectif opérationnel n°2 : Former les professionnels de santé du CMS à l'Education thérapeutique du patient

Déroulé de l'action :

Étape 1 : Réaliser une cartographie des programmes d'ETP aux alentours (DAC 92) pour identifier les programmes existants qui ne trouvent pas de patientèle et les programmes manquants

Étape 2 : Construire des programmes de prise en charge des pathologies chroniques au sein du Centre Municipal de Santé : ETP Diabète, ETP Obésité...

Étape 3 : Former les professionnels de santé du CMS à l'ETP, afin qu'ils animent les futurs cycles d'ateliers

Étape 4 : Développer l'information et la communication des cycles d'ETP auprès des réseaux de professionnels de santé libéraux et d'associations de patients

Public cible : Patients clicheois atteints de maladies chroniques, professionnels de santé

Lieu de l'action : Clichy-la-Garenne Territoire : Tout le territoire CLS

L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ? OUI

TPOLOGIE ET THÉMATIQUE

Déterminant visé : Système de santé

Thème 1 : Éducation thérapeutique du patient

Thème 2 : Dispositif de coordination

Thème 3 : Accès aux soins

À quel projet du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?

1.1 – Faire émerger et soutenir des territoires d'action à l'initiative des acteurs

4.1 – Développer le pouvoir d'agir des usagers à titre individuel et collectif

PARTENAIRES ET PARTICIPATION

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	DAC 92 Nord		X	X	
Santé	Hôpital Beaujon, hôpital Goüin		X	X	
Santé	Centre municipal de santé	X	X	X	X
Santé	Agence Régionale de Santé		X	X	

Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ? NON

SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur de processus : Respect du calendrier, moyens humains et financiers

Indicateur d'activité n°1 : Nombre de réunions partenariales avec les hôpitaux alentour

Indicateur d'activité n°2 : Nombre de cycles d'ETP mis en place et nombre de patients touchés

Indicateur de résultat n°1 : Taux d'adhésion des patients sur toute la durée du cycle, augmentation de la prise en charge des maladies chroniques par l'ETP

Indicateur de résultat n°2 : Augmentation des partenariats ville-hôpital

AXE : 1-6**L'amélioration de l'offre de soins et la consolidation des parcours de santé**

Intitulé de la fiche action :	La création d'un Conseil Local du Handicap
Nom du porteur :	Ville de Clichy – Mission accessibilité et handicap
Date de début : mai 2023	Date de fin : décembre 2028

JUSTIFICATION

Diagnostic principal :	Difficulté d'accès aux soins des patients en structures clicheoises Difficulté d'accès aux soins du public clicheois en situation de handicap, remontées par les structures du territoire : EMP, MAS, FAM...
Diagnostic secondaire :	Besoin de développer un réseau de professionnels inclusifs autour de la problématique sur Clichy
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?	NON

DESCRIPTION

Objectif spécifique :	Développer l'accès aux soins des personnes en situation de handicap
Objectif opérationnel n°1 :	Créer un annuaire identifiant les professionnels spécialisés à délivrer des soins en fonction du type de handicap (un dentiste formé à l'évaluation de la douleur pour les personnes non verbales) Recenser les besoins des professionnels / les solutions
Objectif opérationnel n°2 :	Développer le soutien de la ville à l'intégration des résidents en situation de handicap sur le territoire
Déroulé de l'action :	1 ^{er} COPIL du Conseil Local du Handicap le 23 mai 2023, avec pour objet de : <ul style="list-style-type: none"> recenser les membres permanents (importance d'inviter un représentant des usagers PH, ou une PH pour faire vivre la démocratie en santé) recenser les premiers besoins identifiés valider les missions principales du Conseil Local du Handicap définir un calendrier annuel Sont prévues : <ul style="list-style-type: none"> la diffusion d'un Guide du Handicap sur la ville, à destination de toute personne en situation de handicap la mise en place d'actions de prévention auprès du public handicapé accueilli en structures (EMP, SESSAD, SESSAD PRO..) : actions en lien avec la direction de la Santé de la ville et les professionnels du CMS, liées à la nutrition et l'équilibre alimentaire, l'hygiène, et l'éducation à vie relationnelle, affective et sexuelle la facilitation de l'accès aux soins sur la ville
Public cible :	Professionnels de santé, population en situation de handicap en structures et/ou résidents sur la ville
Lieu de l'action :	Clichy-la-Garenne Territoire : Tout le territoire CLS
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?	OUI

TYPLOGIE ET THÉMATIQUE

Déterminant visé :	Système de santé
Thème 1 :	Santé et autonomie des personnes handicapées
Thème 2 :	Dispositif de coordination
À quel projet du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?	1.4 – Offrir des dispositifs d'appui aux parcours complexes 2.1 – Améliorer la connaissance des besoins et la qualité des réponses

PARTENAIRES ET PARTICIPATION

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	Direction de la santé, centre municipal de santé	X	X	X	
Social	CCAS	X	X		
Social	Services sociaux départementaux	X	X		
Médico-social	APEI Boucle de Seine	X	X	X	
Médico-social	MAS Phoenix, crèche les Bullotins	X	X	X	
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					NON

SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur de processus :	Respect du calendrier, moyens humains
Indicateur d'activité n°1 :	Nombre de réunions partenariales mises en place
Indicateur d'activité n°2 :	Création d'un guide pour les personnes handicapées
Indicateur de résultat n°1 :	Amélioration de la prise en charge des personnes handicapées
Indicateur de résultat n°2 :	Amélioration de la coordination des acteurs de terrain

AXE : 1-7**L'amélioration de l'offre de soins et la consolidation des parcours de santé**

Intitulé de la fiche action : Le parcours de santé des jeunes suivis en Mission Locale

Nom du porteur : Mission locale

Date de début : 2023

Date de fin : 2028

JUSTIFICATION

Diagnostic principal : Suite à une enquête réalisée en 2014 à la Mission Locale, l'ASV a déterminé que les jeunes suivis dans le dispositif Garantie Jeunes (remplacé par le CEJ en mars 2022) renonçaient aux soins de santé, notamment en raison du coût des consultations

Diagnostic secondaire : Les jeunes reçus à la Mission Locale de Clichy constituent un public fragilisé sur le plan socio-économique et rencontrent souvent une problématique de santé (dentaire, ophtalmique, addictions...)

Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ? OUI

DESCRIPTION

Objectif spécifique : Réduire les inégalités sociales de santé en proposant aux jeunes l'accès à la prévention et aux soins dans le cadre d'un parcours de santé

Objectif opérationnel n°1 : Proposer un bilan de santé complet gratuit et anonyme à tous les jeunes suivis dans le cadre du dispositif Contrat d'Engagement Jeune

Objectif opérationnel n°2 : Proposer plusieurs ateliers de prévention santé à tous les jeunes suivis dans le cadre du dispositif Contrat d'Engagement Jeune

Déroulé de l'action : Le bilan se déroule les mardis après-midi au Centre de Santé Chagall.

Le bilan se compose :

- d'une consultation de médecine générale, suivi d'un entretien pour une orientation si besoin
- d'une consultation ORL (audiogramme)
- d'une consultation dentaire (une radio panoramique peut-être réalisée)

Suite à l'entretien avec le médecin une orientation peut être réalisée vers d'autres spécialistes (ex. gynécologie, CeGIDD...).

Le Bilan de santé est l'occasion de faire le point et de replacer la problématique de santé dans un environnement plus global, en remettant le jeune patient au cœur de cette problématique.

Il est proposé aux jeunes de déclarer le Centre de Santé comme médecin traitant si besoin.

Le bilan est proposé à tous les jeunes intégrant le Contrat d'Engagement Jeune. Ce bilan pourra être assimilé à une visite de la médecine du travail (présenté aux jeunes comme une visite d'aptitude).

Au cours de la consultation il est abordé : dépistage du diabète, mesure de la pression artérielle, calcul de l'indice de masse corporelle, recherche des antécédents familiaux, orientation éventuelle vers le médecin traitant.

Il est aussi l'occasion de présenter certains services du Centre de Santé :

- Cegidd : centre de dépistage anonyme et gratuit des infections sexuellement transmissibles, VIH et hépatites
- CSS : contraception ; prise de RV proposé le jour du bilan jeune
- Conseillère conjugale et familiale

Les jeunes suivis dans le cadre du CEJ bénéficient également de plusieurs ateliers spécifiques :

- un atelier sur les déterminants de la santé animé par la Direction de la Santé de la ville
- un groupe de parole "Consultation Jeune Consommateur", sur les addictions, avec le CSAPA Victor Segalen
- d'autres ateliers ponctuels sur l'estime de soi et le développement des compétences psychosociales (en 2022 avec CODES 93)

Public cible : Jeunes 16/25 ans avec ou sans diplôme en démarche d'insertion sociale et professionnelle

Lieu de l'action : Clichy-la-Garenne

Territoire : Tout le territoire CLS

L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?

OUI

AXE : 1-7**L'amélioration de l'offre de soins et la consolidation des parcours de santé****TYPOLOGIE ET THÉMATIQUE**

Déterminant visé :	Facteurs comportementaux (style de vie)
Thème 1 :	Santé des adolescents et jeunes adultes
Thème 2 :	Accès aux soins
Thème 3 :	Prévention des addictions
À quel projet du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?	1.2 – Intégrer le repérage précoce dans des parcours de santé individualisés
Articulation avec d'autres plans locaux :	PEDT 2022-2025

PARTENAIRES ET PARTICIPATION

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	Direction de la santé, centre municipal de santé	X	X	X	X
Social	CSAPA Victor Segalen		X	X	
Médico-social	CODES 93		X	X	
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?				NON	

SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur de processus :	Moyens humains : coordination des professionnels de santé nécessaires à la mise en œuvre de l'action
Indicateur d'activité n°1 :	Nombre de jeunes inscrits aux bilans de santé
Indicateur d'activité n°2 :	Nombre de jeunes inscrits aux ateliers
Indicateur de résultat n°1 :	Taux de bilans réalisés
Indicateur de résultat n°2 :	Taux de présence aux ateliers

AXE : 1-8**L'amélioration de l'offre de soins et la consolidation des parcours de santé**

Intitulé de la fiche action : La réponse organisée aux victimes de violence conjugale et/ou intrafamiliales

Nom du porteur : Ville de Clichy – Direction de la Prévention

Date de début : novembre 2023

Date de fin : novembre 2028

JUSTIFICATION

Diagnostic principal : Méconnaissance des différents acteurs spécialisés sur la thématique et absence de travail en synergie pour l'orientation des personnes victimes de violence conjugales et intrafamiliales

Diagnostic secondaire : Besoin d'une cohérence dans l'accompagnement des victimes

Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ? NON

DESCRIPTION

Objectif spécifique : Mettre en place une cellule de suivi individualisé des victimes pluriprofessionnelle (associations comprises) pour assurer un meilleur accompagnement et un suivi global de chaque situation pour favoriser une sortie définitive du cycle de violences

Objectif opérationnel n°1 : Valoriser l'existant via un état des lieux des ressources du territoire et impulser une dynamique de partenaires

Objectif opérationnel n°2 : Mettre en place des formations interprofessionnelles sur le repérage, l'accompagnement et les ressources

Déroulé de l'action :

Étape 1 : Établir un diagnostic pour rendre visible les ressources du territoire et se projeter sur d'éventuelles actions communes

Étape 2 : Mettre en place des formations communes et/ou journées de sensibilisation (police, professionnels de santé, médico-social, éducatif...)

Étape 3 : Mettre en place un groupe de travail pour construire la cellule de suivi des victimes pour un meilleur accompagnement (police, justice, santé, social...)

Étape 4 : Créer des outils d'aide à l'orientation (fiche-navette, fiche d'orientation actualisée)

Public cible : Personnes victimes de violences conjugales et intrafamiliales et professionnels chargés de les accompagner

Lieu de l'action : Clichy-la-Garenne Territoire : Tout le territoire CLS

L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ? NON

TYPOLOGIE ET THÉMATIQUE

Déterminant visé : Facteurs comportementaux (style de vie)

Thème 1 : Dispositif de coordination

Thème 2 : Santé de la femme

Thème 3 : Accès aux soins

À quel projet du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?

2.1 – Améliorer la connaissance des besoins et la qualité des réponses
4.3 – Développer le pouvoir d'agir des habitants par l'information de proximité

Articulation avec d'autres plans locaux : CLSPD, contrat local sur les violences sexuelles et sexistes

PARTENAIRES ET PARTICIPATION

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	Direction de la santé, centre municipal de santé	X	X	X	X
Santé	Parcours Diane (Hôpital Nanterre) / Service gynécologie-obstétrique Hôpital Beaujon / UMJ Garches		X	X	
Social	CCAS, services sociaux départementaux (SST3)	X	X	X	
Autre	CLSPD, police nationale/municipale	X	X		X
Autre	Point Justice	X	X	X	X
Autre	Associations : ADAVIP 92, l'Escale, le CIDFF, Flora Tristan		X	X	

Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ? NON

SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur de processus : Nombre de groupes de travail mis en place, nombre d'engagements pris, nombre de partenaires impliqués, qualité des informations échangées

Indicateur d'activité n°1 : Nombre de formations mises en place

Indicateur d'activité n°2 : Nombre d'outils d'orientation créés

Indicateur de résultat n°1 : Nombre de professionnels formés et taux de satisfaction

Indicateur de résultat n°2 : Création de la cellule de suivi individualisé

AXE : 1-9**L'amélioration de l'offre de soins et la consolidation des parcours de santé**

Intitulé de la fiche action : Les Ambassadeurs de l'accessibilité auprès des professionnels de santé clichois

Nom du porteur : Ville de Clichy – Mission accessibilité et handicap

Date de début : mai 2023

Date de fin : mai 2024

JUSTIFICATION

Diagnostic principal : L'accès aux soins est difficile car nombre de cabinets médicaux ne sont pas accessibles aux personnes en situation de handicap, à mobilité réduite

Diagnostic secondaire : La non-accessibilité des établissements et cabinets médicaux présente un enjeu accru par rapport aux autres établissements recevant du public dans un cadre commercial

Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ? NON

DESCRIPTION

Objectif spécifique : Améliorer l'accès aux soins des personnes en situation de handicap

Objectif opérationnel n°1 : Inciter et établir le dialogue avec les professionnels de santé

Objectif opérationnel n°2 : Accompagner les professionnels de santé dans la mise en conformité réglementaire de leur cabinet médical ou paramédical

Déroulé de l'action :
Mai-Juin 2023 : Formation de 2 agents de la MAH à la réglementation et à l'usage en matière d'accessibilité.
Juin 2023 : Envoi d'un courrier à destination des professionnels clichois recensés.
Septembre 2023 : Prise de rendez-vous avec les professionnels pour démarrer l'accompagnement individuel.

Public cible : Professionnels de santé

Lieu de l'action : Les lieux d'exercice professionnel Territoire : Tout le territoire CLS

L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ? OUI

TYPLOGIE ET THÉMATIQUE

Déterminant visé : Système de santé

Thème 1 : Santé et autonomie des personnes handicapées

Thème 2 : Accès aux soins

À quel projet du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?
1.4 – Offrir des dispositifs d'appui aux parcours complexes
2.4 – Améliorer la qualité des prises en charge en renforçant leur pertinence et leur sécurité**PARTENAIRES ET PARTICIPATION**

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	Direction de la santé, centre municipal de santé	X	X	X	
Santé	Professionnels libéraux de la ville		X	X	
Aménagement	Préfecture		X	X	
Autre	Mission locale		X	X	

Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ? NON

SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur de processus : Respect du calendrier

Indicateur d'activité n°1 : Mise en place de la formation des agents de la MAH

Indicateur d'activité n°2 : Recrutement d'ambassadeurs auprès de la Préfecture ou de la Mission Locale

Indicateur de résultat n°1 : Adhésion des professionnels libéraux au projet

Indicateur de résultat n°2 : Mise en conformité des cabinets médicaux et paramédicaux clichois

AXE 2 : LE CADRE DE VIE, L'ALIMENTATION ET L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

AXE : 2-1		Le cadre de vie, l'alimentation et l'activité physique			
Intitulé de la fiche action :	« J'apprends à nager »				
Nom du porteur :	Ville de Clichy – Direction des Sports				
Date de début : 2024					Date de fin : 2028
JUSTIFICATION					
Diagnostic principal :	Près de 50% des enfants entrant en 6 ^{ème} ne savent pas nager et se trouvent exclus de la pratique d'une activité nautique nécessitant l'obtention d'un test de pratique nautique (catamaran, voile, piscine, surf)				
Diagnostic secondaire :	L'accès à la pratique de la natation n'est pas accessible à tous et toutes en termes d'accès financier notamment, dû aux différents coûts liés à la pratique, tels que l'abonnement à une piscine, les cours de natation, l'achat de matériel spécifique				
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?	NON				
DESCRIPTION					
Objectif spécifique :	Prévenir les risques de noyade				
Objectif opérationnel n°1 :	Découvrir les plaisirs de l'eau et de la natation Vivre une expérience positive de l'eau				
Objectif opérationnel n°2 :	Sensibiliser les enfants sur le sommeil et la nutrition Sensibiliser les enfants au secourisme				
Déroulé de l'action :	<p>L'action « J'apprends à nager » a lieu une semaine par vacances scolaires et quatre semaines durant l'été, en complément du programme « Aisance aquatique » pour les 4-6 ans, qui permet d'installer un rapport « positif » à l'eau.</p> <p>Les enfants inscrits dans le dispositif bénéficieront d'une semaine d'ateliers comme suit, à la piscine de Clichy, chaque matin :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Natation : être capable de revenir vers le bord en cas de chute dans l'eau (MNS de la ville) • Atelier santé autour du sommeil (Direction de la Santé) • Atelier nutrition (Direction de la Santé) • Atelier Secourisme (Pompiers) <p>Lors des après-midis, les enfants participeront soit à des activités en rapport à l'eau avec le dispositif Vacan'Sport (Plongée, Canoë-Kayak, Pêche, Aviron), soit à des grands jeux ayant pour objectif de les sensibiliser à la pollution aquatique et à la consommation d'eau.</p> <p>Ils visiteront également la caserne fluviale de Clichy.</p>				
Public cible :	Enfants de 8 à 10 ans ne sachant pas nager				
Lieu de l'action :	Piscine de la ville + centre de loisirs Gustave Eiffel		Territoire : Un ou plusieurs QPV		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?	OUI				
TYPOLOGIE ET THÉMATIQUE					
Déterminant visé :	Facteurs comportementaux (style de vie)				
Thème 1 :	Activité physique				
Thème 2 :	Développement des compétences psychosociales				
Thème 3 :	Alimentation				
À quel projet du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?	5.5 – Créer les conditions favorables à la pratique d'activité physique et faciliter l'accès à une alimentation saine et suffisante				
Articulation avec d'autres plans locaux :	PEDT 2022-2025				
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Éducation	Direction de l'Enfance, service périscolaire	X	X	X	X
Santé	Direction de la santé, pôle promotion de la santé		X	X	
Autre	Sapeurs-pompiers de Clichy		X	X	
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?	NON				
SUIVI ET ÉVALUATION					
Indicateur de processus :	Mise en œuvre de l'action sur chaque vacance scolaire				
Indicateur d'activité n°1 :	Nombre d'enfants inscrits à chaque session				
Indicateur d'activité n°2 :	Engagement régulier des partenaires (sommeil, nutrition, secourisme)				
Indicateur de résultat n°1 :	Taux de réussite au test savoir nager à la fin de la semaine				
Indicateur de résultat n°2 :	Taux de réussite au test anti-panique à la fin de la semaine				

AXE : 2-2 Le cadre de vie, l'alimentation et l'activité physique

Intitulé de la fiche action :	Le « Mémo Goûter », l'apprentissage d'un goûter équilibré pour une bonne santé
Nom du porteur :	Ville de Clichy – Direction de la Santé
Date de début : 2023	Date de fin : 2028

JUSTIFICATION

Diagnostic principal :	Les actions nutrition menées par la diététicienne de la ville auprès des enfants Volontaires de la Santé ont permis d'observer des goûters beaucoup trop sucrés et vides de nutriments : beaucoup de sucres raffinés, d'aliments ultra-transformés
Diagnostic secondaire :	La ville fournit les goûters aux enfants scolarisés en maternelle. Il est intéressant de travailler en direction des enfants de CP, dont les parents doivent fournir le goûter
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?	OUI

DESCRIPTION

Objectif spécifique :	Empouvoier les enfants à prendre de bonnes décisions pour leur santé
Objectif opérationnel n°1 :	Promouvoir la nutrition pour une bonne santé en diminuant le nombre de goûters non diététiques chez les CP
Objectif opérationnel n°2 :	Faire en sorte que les enfants scolarisés en CP et leurs parents, reçoivent un mémo goûter à afficher sur le frigo familial, qui permet de donner les bases d'un goûter équilibré
Déroulé de l'action :	<p>Étape 1 : la responsable du pôle prévention, promotion santé et la diététicienne de la ville observent les goûters des enfants scolarisés à Clichy dans le cadre d'ateliers axés sur la nutrition santé.</p> <p>Étape 2 : le constat étant alarmant, la diététicienne prépare un projet de « mémo goûter », qui sera transmis par courrier à toutes les familles clicheuses ayant un enfant en CP, première année de scolarité ou les parents doivent fournir le goûter à leurs enfants.</p> <p>Étape 3 : travail sur le contenu et le visuel du mémo en interne, avec la direction de la communication de la ville de Clichy.</p> <p>Étape 4 : lancement du mémo goûter via un envoi dans chaque famille, accompagné par un courrier signé des Élus Santé + Éducation.</p> <p>Étape 5 : intervention de la diététicienne dans les classes de CP de la ville, afin d'observer les changements de comportement suite à l'envoi du mémo goûter aux familles : la diététicienne présente son métier aux enfants, introduit la notion d'aliments bruts ou transformés, les groupes d'aliments et leur rôle pour finir par la composition d'un goûter équilibré grâce à un photolangage.</p> <p>Étape 6 : mise en place d'un goûter pilote dans les deux écoles en REP+ de la ville, afin d'évaluer les changements de comportement des enfants en temps réel : le mémo leur sera remontré, et ils devront composer leur propre goûter équilibré en choisissant des aliments sur un buffet.</p> <p>Expérimentation : formation des animateurs périscolaires au Mémo Goûter afin qu'ils aient le bon discours auprès des enfants qu'ils encadrent.</p>
Public cible :	Enfants scolarisés en CP dans les écoles de la ville + leurs parents + enfants du CLAS
Lieu de l'action :	Les écoles élémentaires de la ville Territoire : Tout le territoire CLS
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?	OUI

TYPLOGIE ET THÉMATIQUE

Déterminant visé :	Facteurs comportementaux (style de vie)
Thème 1 :	Alimentation
Thème 2 :	Développement des compétences psychosociales
Thème 3 :	Santé de l'enfant
À quel projet du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?	5.5 – Créer les conditions favorables à la pratique d'activité physique et faciliter l'accès à une alimentation saine et suffisante
Articulation avec d'autres plans locaux :	PEDT 2022-2025

PARTENAIRES ET PARTICIPATION

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Éducation	Direction de l'Éducation	X	X		
Éducation	Écoles élémentaires de la ville	X	X	X	
Autre	Direction de la communication		X		
Social	Centre Boisseau – CLAS : aide aux devoirs		X	X	
Autre	Direction de l'Enfance		X		

Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ? NON

SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur de processus :	Implication de l'éducation nationale
Indicateur d'activité n°1 :	Nombre d'enfants ayant un goûter non diététique
Indicateur d'activité n°2 :	Participation active des enfants lors des ateliers
Indicateur de résultat n°1 :	Nombre de familles ayant effectivement accroché le mémo goûter sur leur frigo
Indicateur de résultat n°2 :	Changements de comportements des enfants observés par la diététicienne lors des ateliers

AXE : 2-3 **Le cadre de vie, l'alimentation et l'activité physique**

Intitulé de la fiche action :	Démarrer la journée du bon pied
Nom du porteur :	Ville de Clichy – Direction de la Santé
Date de début : 2023	Date de fin : 2028

JUSTIFICATION

Diagnostic principal :	Sondage IFOP 2022 : seulement 34% des collégiens prennent un petit déjeuner complet Peu de collégiens prennent un petit déjeuner complet, favorisant le grignotage à la récréation, les moments de somnolence et la perte de concentration
Diagnostic secondaire :	S'ils prennent un petit déjeuner, il est souvent composé de trop de sucre, par l'intermédiaire des céréales du petit déjeuner, marquetées « pour un petit déjeuner équilibré »
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?	NON

DESCRIPTION

Objectif spécifique :	Sensibiliser les élèves sur l'intérêt santé et vitalité de la prise d'un petit déjeuner équilibré au quotidien
Objectif opérationnel n°1 :	Apprendre aux élèves la structure d'un petit déjeuner équilibré, en les sensibilisant sur les sucres cachés et leur effet néfaste sur la santé
Objectif opérationnel n°2 :	Permettre aux enfants de développer leurs compétences psychosociales et changer leurs habitudes alimentaires
Déroulé de l'action :	<p>Étape 1 : Prise de contact à chaque début d'année scolaire avec la direction et l'infirmière scolaire des trois collèges de la ville (Jean Jaurès, Jean Macé et Van Gogh) pour présenter le projet.</p> <p>Étape 2 : Création d'un support visuel par la diététicienne de la ville ainsi que de questionnaires d'évaluation à destination des collégiens.</p> <p>Étape 3 : Mise en place d'un atelier théorique auprès des élèves de 6^{ème} : durant une heure, dans toutes les classes de 6^{ème} : questionnaire anonyme à remplir pour évaluer rapidement les habitudes de petit déjeuner des élèves. Reprise des bases qui composent un petit déjeuner équilibré (groupes d'aliments et leurs rôles, les différentes sortes de pain, les formes de consommation des fruits, exemples de petits-déjeuners équilibrés).</p> <p>La diététicienne informe sur les aliments à prendre occasionnellement, comme les céréales extrudées et les jus de fruit, du fait de leur haute teneur en sucre.</p> <p>Étape 4 : Mise en place d'un atelier pratique, un ou deux mois après la partie théorique : buffet de petit déjeuner, les élèves doivent composer un petit déjeuner équilibré parmi les choix qui leur sont présentés, la diététicienne évalue leurs choix.</p>
Public cible :	Élèves de 6 ^{ème}
Lieu de l'action :	Les trois collèges de la ville Territoire : Tout le territoire CLS
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?	OUI

TYPLOGIE ET THÉMATIQUE

Déterminant visé :	Facteurs comportementaux (style de vie)
Thème 1 :	Alimentation
Thème 2 :	Développement des compétences psychosociales
Thème 3 :	Santé des adolescents et jeunes adultes
À quel projet du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?	5.5 – Créer les conditions favorables à la pratique d'activité physique et faciliter l'accès à une alimentation saine et suffisante
Articulation avec d'autres plans locaux :	PEDT 2022-2025

PARTENAIRES ET PARTICIPATION

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Éducation	Direction de l'Éducation	X	X	X	
Éducation	Collèges de la ville	X	X	X	X
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?				NON	

SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur de processus :	Implication des trois collèges de la ville dès la rentrée scolaire de septembre
Indicateur d'activité n°1 :	Participation active en classe qui démontre l'intérêt des élèves pour le sujet
Indicateur d'activité n°2 :	Réponses au questionnaire
Indicateur de résultat n°1 :	Changements d'habitudes visibles dans les comportements des enfants lors de la mise en place de l'atelier pratique

AXE : 2-4 Le cadre de vie, l'alimentation et l'activité physique

Intitulé de la fiche action :	Santé-Vous Sport et la lutte contre la sédentarité
Nom du porteur :	Ville de Clichy – Direction des Sports
Date de début : 2023	Date de fin : 2025

JUSTIFICATION

Diagnostic principal :	La pratique du sport contribue à prévenir les maladies cardiovasculaires, en réduisant le stress, la fatigue, le risque de diabète, de dépression, ainsi que certains cancers et améliore le bien-être au travail
Diagnostic secondaire :	Aujourd'hui 42% des français ne font pas de sport par manque de temps et de nombreux salariés sont en attente d'activités physiques sur leur temps de travail
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?	NON

DESCRIPTION

Objectif spécifique :	Promouvoir et améliorer la santé globale des agents de la mairie de Clichy, tout en renforçant la cohésion de groupe au sein des services et en accroissant la production au travail
Objectif opérationnel n°1 :	Proposer des activités sportives pendant la pause méridienne (entre 12h et 14h) avec un bilan de forme en début et fin d'année afin de mesurer la progression des agents
Objectif opérationnel n°2 :	Mettre en place un système d'inscription en ligne efficace et accessible pour tous Adapter les activités proposées aux besoins et contraintes des agents
Déroulé de l'action :	La direction des Sports propose et anime sur son temps de travail un panel d'activités physiques et sportives à destination des agents de la ville. Plusieurs séances sont proposées chaque jour, dans les différentes infrastructures de la ville, telles que : badminton, natation, renforcement musculaire, step, tennis, cardio boxe, futsal, yoga... Les activités nécessitant une spécialité particulière comme le yoga sont assurées par un prestataire extérieur ou une association clicheoise.
Public cible :	Les agents communaux (environ 1300 personnes)
Lieu de l'action :	Infrastructures sportives de la ville Territoire : Tout le territoire CLS
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?	OUI

TYPOLOGIE ET THÉMATIQUE

Déterminant visé :	Facteurs comportementaux (style de vie)
Thème 1 :	Activité physique
À quel projet du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?	5.5 – Créer les conditions favorables à la pratique d'activité physique et faciliter l'accès à une alimentation saine et suffisante

PARTENAIRES ET PARTICIPATION

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Autre	Direction des systèmes d'information		X		
Autre	Direction de la communication		X		
Autre	Associations sportives de la ville		X	X	
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					OUI
Si oui, précisez :		Implication des agents de la ville dans le choix des activités physiques proposées			

SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur de processus :	Implication des services de la ville
Indicateur d'activité n°1 :	Taux de fréquentation des activités
Indicateur d'activité n°2 :	Assiduité des agents
Indicateur de résultat n°1 :	Retour satisfaction via questionnaires

AXE : 2-5 Le cadre de vie, l'alimentation et l'activité physique

Intitulé de la fiche action : « Urban Fitness Famille – Journée Sport Santé »
 Encourager la pratique sportive chez tous les publics : l'organisation de cet événement permet de promouvoir l'activité physique auprès de différents publics, qu'ils soient sportifs confirmés ou débutants

Nom du porteur : Ville de Clichy – Direction des Sports

Date de début : juin 2023 Date de fin : juin 2028

JUSTIFICATION

Diagnostic principal : **Des comportements sédentaires croissants :**
 Les adultes passent en moyenne 12 heures par jour assis les jours travaillés, et 9 heures par jour assis les jours non travaillés.
L'inactivité physique :
 37% des enfants de 6 à 10 ans et 73% des jeunes de 11 à 17 ans n'atteignent pas les recommandations de 60 minutes d'activité physique par jour.
 À l'échelle mondiale, la France se positionne à la 119^e place sur un classement de 146 pays (le 1^{er} pays étant le pays avec les adolescents les plus actifs).

Diagnostic secondaire : 43% des parents consacrent moins de deux heures par jour dans la semaine à leurs enfants et seulement 19% partagent avec eux des activités de loisirs ou sportives la majeure partie du week-end.
 Pratiquer une activité ensemble peut aider à renouer un dialogue : par l'effet de l'effort commun, du but partagé, d'une motivation réciproque.

Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ? NON

DESCRIPTION

Objectif spécifique : Promouvoir les bienfaits d'une activité sportive tout en incitant les familles à adopter un mode de vie plus sain
 Recréer du lien intergénérationnel (enfants, adultes, seniors)

Objectif opérationnel n°1 : Proposer une variété d'activité physique sportive conviviale à toutes les membres d'une famille

Objectif opérationnel n°2 : Établir des partenariats avec les professionnels de la santé et du sport-santé (médecin, nutritionniste, kinés, éducateurs)

Déroulé de l'action : À raison de deux à trois fois par an, est proposée une journée « Urban Fitness Famille – Journée Sport Santé » :
 Animations Sportives pour tous les âges :
 · Zumba, Yoga, Fit Volley, Renforcement musculaire
 · Stands d'information et de prévention : exposition sur le handicap, jeux de sensibilisation, conseils et des astuces pour améliorer la santé et le bien-être
 · Tests d'effort pour mesurer les capacités physiques et déterminer les zones d'amélioration
 Réfléchir à interactions entre fiches actions 13 et 14 (ex : des actions communes proposées aux habitants et aux professionnels municipaux)

Public cible : Tout public

Lieu de l'action : Parc des Impressionnistes Territoire : Tout le territoire CLS

L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ? OUI

TPOLOGIE ET THÉMATIQUE

Déterminant visé : Facteurs comportementaux (style de vie)

Thème 1 : Activité physique

À quel projet du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ? 5.5 – Créer les conditions favorables à la pratique d'activité physique et faciliter l'accès à une alimentation saine et suffisante

AXE : 2-5**Le cadre de vie, l'alimentation et l'activité physique****PARTENAIRES ET PARTICIPATION**

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	Direction de la santé, pôle prévention, promotion de la santé	X	X	X	X
Santé	Maison Sport Santé Presciforme – Gym Volontaire	X	X	X	
Autre	Association Savoir Sport Santé + Association Juvénior		X	X	
Autre	Fédération de Sport Adapté et Handisport		X	X	
Santé	APHP – hôpital Beaujon		X	X	

Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ? OUI

Si oui, précisez : Les habitants participent aux actions mises en place par les partenaires

SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur de processus :	Implication des partenaires, services de la ville, milieu médical et associatif
Indicateur d'activité n°1 :	Taux de fréquentation des activités
Indicateur d'activité n°2 :	Diversité des activités et partenaires proposés
Indicateur de résultat n°1 :	Nombre d'activités proposées
Indicateur de résultat n°2 :	Création d'un réseau de partenaires sport santé
Indicateur de résultat n°3 :	Chiffres d'inscription des personnes à des clubs sportifs ou autres structures sportives après cette journée

AXE : 2-6 **Le cadre de vie, l'alimentation et l'activité physique**

Intitulé de la fiche action :	La nutrition chez les tout-petits, travail autour des menus des crèches municipales
Nom du porteur :	Ville de Clichy – Direction de l'Enfance
Date de début : septembre 2023	Date de fin : juin 2024

JUSTIFICATION

Diagnostic principal :	Les repas des enfants sont produits dans les crèches par des cuisiniers qui sont autonomes et ne travaillent pas en équipe L'objectif du projet est de créer un groupe de travail avec les cuisiniers des crèches pour les mettre à niveau sur la composition des menus et sur la nutrition des tout-petits
Diagnostic secondaire :	La volonté de la direction enfance est d'élaborer des menus communs entre les crèches pour rationaliser les commandes, améliorer la prestation et diversifier les propositions des cuisiniers

Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ? **NON**

DESCRIPTION

Objectif spécifique :	Améliorer la qualité des menus dans les crèches, dans un souci d'harmonisation des pratiques
Objectif opérationnel n°1 :	Améliorer les connaissances des cuisiniers des crèches sur la nutrition des tout-petits et la diversification alimentaire
Objectif opérationnel n°2 :	Élaborer des menus types pour les enfants des crèches avec des animations et des axes de découverte du goût
Déroulé de l'action :	Mise en place d'une visite de diagnostic dans chaque crèche concernée pour mesurer les leviers et les freins. Réunions de travail mensuelles avec les équipes de cuisine et les directrices de crèche, la diététicienne de la ville et la responsable de la petite enfance. Élaboration de menus communs à toutes les crèches par la diététicienne. Dans un deuxième temps : recherche de fournisseurs, pouvant fournir et livrer les cantines des crèches.

Public cible : Les cuisiniers et cuisinières des crèches

Lieu de l'action : Les crèches municipales Territoire : Tout le territoire CLS

L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ? **NON**

TYPOLOGIE ET THÉMATIQUE

Déterminant visé :	Facteurs comportementaux (style de vie)
Thème 1 :	Alimentation
Thème 2 :	Santé de l'enfant
À quel projet du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?	5.5 – Créer les conditions favorables à la pratique d'activité physique et faciliter l'accès à une alimentation saine et suffisante
Articulation avec d'autres plans locaux :	PEDT 2022-2025

PARTENAIRES ET PARTICIPATION

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	Direction de la santé, pôle prévention, promotion de la santé	X	X	X	X
Autre	Crèches municipales	X	X	X	

Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ? **OUI**

Si oui, précisez : Les parents pourront recevoir les grilles des menus

SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur de processus :	Implication des équipes des crèches
Indicateur d'activité n°1 :	Évolution des menus des crèches
Indicateur d'activité n°2 :	Nombre de réunions de travail
Indicateur de résultat n°1 :	Réalisation du diagnostic dans les crèches
Indicateur de résultat n°2 :	Mise en place d'un fonctionnement commun des menus jusqu'aux commandes et livraisons

AXE 3 : LA PRÉVENTION/PROMOTION DE LA SANTÉ DANS TOUTES LES POLITIQUES PUBLIQUES

AXE : 3-1		La prévention/promotion de la santé dans toutes les politiques publiques			
Intitulé de la fiche action :	Les « Rendez-vous Mensuels de la Santé »				
Nom du porteur :	Ville de Clichy – Direction de la Santé				
Date de début : 2023					Date de fin : 2028
JUSTIFICATION					
Diagnostic principal :	De nombreuses personnes n'ont encore aujourd'hui qu'un accès restreint à la santé et aux soins				
Diagnostic secondaire :	Dans la population clichoise, un trop grand nombre de personnes ne se rend pas chez le médecin, il apparaissait important de se déplacer pour les rencontrer directement				
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ? OUI					
DESCRIPTION					
Objectif spécifique :	Promouvoir l'« Aller-vers » les populations les plus vulnérables				
Objectif opérationnel n°1 :	Renforcer la coordination d'acteurs du territoire				
Objectif opérationnel n°2 :	Proposer des actions en lien avec les journées nationales, au plus proche des populations				
Déroulé de l'action :	<p>RDV mensuel d'aller-vers la population clichoise : 11 stands annuels sur un marché de la commune.</p> <p>Les rendez-vous de la santé permettent, un jour par mois, d'informer et sensibiliser les Clichois aux enjeux de santé publique et à leur propre santé et aident à réduire les inégalités de santé en touchant les publics particulièrement précaires proches de chez eux.</p> <p>Chaque mois, se tient un stand «santé» sur l'un des marchés de la ville, en partenariat avec une structure du territoire (réseau de santé, association, hôpital, etc.). Les Clichois faisant leur marché, peuvent venir rencontrer les acteurs locaux, évoquer leurs problématiques de santé, et être orientés quand cela est nécessaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Étape 1 : création d'un calendrier prévisionnel en fin d'année N-1, détaillant les partenariats, les dates et lieux d'actions • Étape 2 : validation du calendrier par la municipalité et les partenaires • Étape 3 : tenue des stands mensuels • Étape 4 : bilan annuel de l'action <p>Perspectives : Voir avec la CPAM si possibilité de proposer un stand pour le prochain dispositif national « Mon bilan prévention » qui va se mettre en place à partir de janvier 2024.</p>				
Public cible :	Public vulnérable clichois				
Lieu de l'action :	Les différents marchés de la ville			Territoire : Tout le territoire CLS	
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ? OUI					
TYPOLOGIE ET THÉMATIQUE					
Déterminant visé :	Facteurs comportementaux (style de vie)				
Thème 1 :	Accès aux soins				
Thème 2 :	Développement des compétences psychosociales				
Thème 3 :	Démarche participative (dont santé communautaire)				
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	Centre municipal de santé	X	X	X	X
Santé	CPAM		X	X	
Médico-social	CCAS, services sociaux départementaux (SST3)	X	X	X	X
Santé	UTAMA, Diabète 92, CRCDC, Réseau REVHEPAT, CeGIDD, CLAT	X	X	X	X
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ? NON					
SUIVI ET ÉVALUATION					
Indicateur de processus :	Respect du calendrier, moyens humains et financiers				
Indicateur d'activité n°1 :	Création de nouveaux partenariats				
Indicateur d'activité n°2 :	Tenue de 11 stands par an				
Indicateur de résultat n°1 :	Nombre de personnes ayant bénéficié d'un stand				
Indicateur de résultat n°2 :	Taux d'orientation des personnes vers le centre de santé ou tout autre professionnel nécessaire				

AXE : 3-2**La prévention/promotion de la santé dans toutes les politiques publiques**

Intitulé de la fiche action : Clichy Sans Hépatite

Nom du porteur : Le réseau REVHEPAT

Date de début : 2023

Date de fin : 2026

JUSTIFICATION

Diagnostic principal : On estime à 133 000 le nombre de personnes atteintes d'hépatite C chronique en France métropolitaine. Une personne sur trois ignore qu'elle est infectée par le VHC

Diagnostic secondaire : Le dépistage qui permet la mise en route d'un traitement amène aujourd'hui 99% des cas à la guérison

Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ? OUI

DESCRIPTION

Objectif spécifique : Développer la connaissance des hépatites et leur dépistage afin de pouvoir tendre vers une ville sans hépatite

Objectif opérationnel n°1 : Informer et sensibiliser la population clichoise sur les hépatites à travers de l'information papier (campagnes d'affichage) et des stands d'information grand public

Objectif opérationnel n°2 : Proposer des dépistages gratuits à la population clichoise, sur les marchés de la ville pour toucher le grand public parfois éloigné des soins, et directement auprès des populations vulnérables, à travers des associations partenaires

Déroulé de l'action : Le réseau REVHEPAT créé de nombreux partenariats avec différents structures et associations du territoire pour pouvoir agir au plus près des populations vulnérables. Ainsi, il met en place différentes actions de sensibilisation et de dépistage par TROD des hépatites :

- sur les différents marchés de la ville, en partenariat avec la direction de la Santé de la ville
- dans une démarche d'«aller-vers», au sein de différentes structures d'accueil de populations vulnérables, en grande précarité, souvent éloignées des soins : foyers jeunes travailleurs, associations d'aide alimentaire...
- dans les lycées de la ville, en partenariat avec le Centre de Santé Sexuelle
- dans le cadre de grandes manifestations telles que les Foulées de Clichy

Le TROD (Test Rapide d'Orientation Diagnostique) permet d'avoir un résultat en 30 minutes maximum. Il est le plus souvent réalisé sur une goutte de sang prélevé au bout du doigt et détecte les anticorps contre certaines maladies : hépatite B, C, VIH.

Ces actions renforcent le maillage du territoire, confirment les liens entre professionnels de santé et permettent un diagnostic rapide et une orientation des patients vers le centre municipal de santé ou tout autre professionnel de santé de la ville.

Public cible : Public vulnérable clichois

Lieu de l'action : Clichy

Territoire : Tout le territoire CLS

L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ? OUI

TYPLOGIE ET THÉMATIQUE

Déterminant visé : Facteurs comportementaux (style de vie)

Thème 1 : Accès aux soins

Thème 2 : Réduction des risques et dommages

Thème 3 : Médiation en santé et du « aller-vers »

À quel projet du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ? 4.1 – Développer le pouvoir d'agir des usagers à titre individuel et collectif
5.4 – Renforcer la prise en compte des enjeux de santé dans la politique de la ville**PARTENAIRES ET PARTICIPATION**

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	Direction de la Santé, Centre municipal de santé, CeGIDD	X	X	X	X
Santé	Hôpital Beaujon		X	X	
Social	Associations : Restos du cœur, Secours Populaire	X		X	
Médico-social	Centre de santé sexuelle municipal, Département	X	X	X	

Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ? OUI

Si oui, précisez : Information

SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur de processus : Respect du calendrier, moyens humains et financiers

Indicateur d'activité n°1 : Nombre de réunions partenariales

Indicateur d'activité n°2 : Nombre et type d'actions mises en place

Indicateur de résultat n°1 : Nombre de patients dépistés et orientés vers les soins

AXE : 3-3**La prévention/promotion de la santé dans toutes les politiques publiques**

Intitulé de la fiche action :	La vaccination pour tous
Nom du porteur :	Le centre municipal de santé
Date de début : 2023	Date de fin : 2028

JUSTIFICATION

Diagnostic principal :	<p>En France les objectifs de couverture vaccinale fixés par la loi de santé publique sont au moins 95% pour toutes les vaccinations, exceptée la grippe : 75%</p> <p>À Clichy, on estime que pour le ROR (rougeole-oreillons-rubéole), le taux de couverture vaccinale des enfants clichois de moins de 6 ans est évalué à 65,5%, bien en dessous du seuil fixé par la loi</p> <p>Au niveau de la vaccination contre la grippe, on atteint 38% (contre 51% dans les Hauts-de-Seine et en Île-de-France)</p>
Diagnostic secondaire :	Les stratégies de promotion de la vaccination sont diverses et suivent le plan national d'amélioration de la stratégie vaccinale : faciliter l'accès à la vaccination, optimiser la vaccination en allant vers les lieux de vie, réaliser les campagnes de vaccination spécifiques, inciter à la vaccination

Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ? OUI

DESCRIPTION

Objectif spécifique :	Proposer et coordonner l'accès à la vaccination à tous les âges
Objectif opérationnel n°1 :	Proposer un accès à la vaccination gratuite pour tous, avec un focus sur les populations les plus vulnérables
Objectif opérationnel n°2 :	Mener des campagnes d'information et de sensibilisation autour de la vaccination
Déroulé de l'action :	<p>Il s'agira de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposer des créneaux d'accès à la vaccination gratuite : <ul style="list-style-type: none"> - Sur le centre de vaccination : il s'agit de séance de vaccinations gratuites au sein du CMS à hauteur de 2 créneaux hebdomadaires - Sur les PMI municipales et départementales de la ville • Répondre aux plans nationaux de vaccination • Renforcer la protection vaccinale contre la Grippe et la Covid-19 : pour les personnes à risques et les professionnels de santé • Mener des campagnes d'information et de sensibilisation autour de la vaccination : il s'agira de faire le relais par des affichages, rencontres, ateliers, participer aux semaines de la vaccination (SAV) • Répondre aux demandes de l'ARS concernant les campagnes de vaccination massives, telles que la campagne 2023/2024 de vaccination HPV auprès des collégiens <p>La Semaine Européenne de la vaccination se déroule chaque année fin avril. Le centre de vaccination y participera annuellement et proposera une action spécifique à cette occasion, afin de promouvoir la vaccination.</p>

Public cible :	Public vulnérable clichois	
Lieu de l'action :	CMS, lieux ciblés	Territoire : Tout le territoire CLS
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?	OUI	

TYPLOGIE ET THÉMATIQUE

Déterminant visé :	Système de santé
Thème 1 :	Accès aux soins
Thème 2 :	Vaccinations
Thème 3 :	Médiation en santé et du « aller-vers »

PARTENAIRES ET PARTICIPATION

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	Direction de la Santé,	X	X	X	X
Petite Enfance	PMI	X	X		
Autre	Services Sociaux Territoriaux	X		X	
Santé	Agence Régionale de Santé	X	X		
Santé	CPAM	X			

Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ? OUI

Si oui, précisez : Information

SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur de processus :	Respect du calendrier, moyens humains et financiers
Indicateur d'activité n°1 :	Nombre de séances de vaccination gratuites proposées
Indicateur d'activité n°2 :	Nombre de campagnes vaccinales menées
Indicateur de résultat n°1 :	Nombre de bénéficiaires (type et profil)
Indicateur de résultat n°2 :	Le respect du calendrier vaccinal pour la vaccination des enfants âgés de 0 à 2 ans

AXE : 3-4**La prévention/promotion de la santé dans toutes les politiques publiques**

Intitulé de la fiche action : La lutte contre les addictions et comportements addictifs

Nom du porteur : UTAMA + Hôpital Goüin

Date de début : 2024

Date de fin : 2025

JUSTIFICATION

Diagnostic principal : Les dernières données officielles de l'observatoire français des drogues et des tendances addictives indiquent les données suivantes, concernant l'estimation du nombre de consommateurs de substances psychoactives parmi les 11-75 ans :

- Alcool : 47 millions d'expérimentateurs, 43 millions d'usagers dans l'année, dont 9 millions d'usagers réguliers, dont 5 millions d'usagers quotidiens
- Tabac : 36 millions d'expérimentateurs, dont 15 millions d'usagers dans l'année, dont 13 millions d'usagers quotidiens
- Cannabis : 18 millions d'expérimentateurs, dont 5 millions d'usagers dans l'année, dont 1,5 million d'usagers réguliers, dont 900 000 usagers quotidiens
- Cocaine : 2,1 millions d'expérimentateurs, dont 600 000 usagers dans l'année
- MDMA/Ecstasy : 1,9 million d'expérimentateurs, dont 400 000 usagers dans l'année
- Héroïne : 500 000 expérimentateurs

Le bilan de la Cour des Comptes publié cette année montre que la France est le pays du monde qui consomme le plus de psychotropes.

Diagnostic secondaire : En France, les mesures de lutte contre la consommation de substances psycho-actives sont encadrées par les plans gouvernementaux de lutte contre les drogues et les toxicomanies

Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ? OUI

DESCRIPTION

Objectif spécifique : Améliorer la réponse des professionnels aux addictions sur la ville de Clichy

Objectif opérationnel n°1 : Coordonner le travail des professionnels de la ville afin de renforcer le maillage pour éviter les pertes de patients

Objectif opérationnel n°2 : Proposer des actions de prévention conjointes, ludiques et originales, afin de déstigmatiser le sujet des addictions

Déroulé de l'action : Actions de prévention conjointes entre le centre municipal de Santé, l'hôpital Goüin, l'hôpital Beaujon (UTAMA) et le CSAPA Victor Segalen, à l'occasion de différentes dates : « Moi(s) sans tabac », « Dry January », journée mondiale contre le tabac...

Actions de formation des professionnels de santé à l'accueil et la prise en charge des addictions, notamment tabacologiques

Travail conjoint pour promouvoir une ville et des espaces déterminés « espaces sans tabac »

Proposition d'une consultation « addicto » au sein du centre municipal de santé pour les patients du CeGIDD

Public cible : Public clichois

Lieu de l'action : Clichy Territoire : Tout le territoire CLS

L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ? NON

TYPLOGIE ET THÉMATIQUE

Déterminant visé : Facteurs comportementaux (style de vie)

Thème 1 : Prévention des addictions

Thème 2 : Réduction des risques et dommages

Thème 3 : Médiation en santé et du « aller-vers »

À quel projet du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ? 1.5 – Mettre en place un accompagnement thérapeutique de proximité

PARTENAIRES ET PARTICIPATION

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	Centre municipal de santé	X	X	X	X
Santé	CeGIDD de Clichy	X		X	
Santé	CSAPA Victor Segalen	X		X	

Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ? NON

SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur de processus : Respect du calendrier, moyens humains et financiers

Indicateur d'activité n°1 : Nombre de réunions partenariales

Indicateur d'activité n°2 : Nombre et type d'actions mises en place

Indicateur de résultat n°1 : Nombre de patients orientés vers les soins

Indicateur de résultat n°2 : Nombre de professionnels formés à la prise en charge des addictions au tabac

Intitulé de la fiche action :	Créer les conditions de logement et d'hébergement favorables à la santé
Nom du porteur :	Ville de Clichy – Direction Hygiène et Salubrité
Date de début : 2024	Date de fin : 2025

JUSTIFICATION

Diagnostic principal :	L'habitat indigne présente un risque pour la santé et la sécurité des occupants Il se caractérise par un bâti dégradé, présentant des dysfonctionnements techniques ayant des conséquences sur la santé et la sécurité + propriétaire défaillant ou malveillant + fragilité sociale et/ou économique du ménage
Diagnostic secondaire :	Le service communal d'hygiène et de santé SCHS de la ville instruit toutes les demandes formulées par les Clichois dans les situations où le local d'habitation n'est pas destiné à être habité ou dans le cas où un logement peut menacer la santé ou la sécurité des occupants La visite du logement par le service permet d'établir un rapport d'enquête, qui précisera la réponse qui pourra être donnée

Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ? **OUI**

DESCRIPTION

Objectif spécifique :	Prévenir et réduire l'habitat indigne et insalubre afin d'en limiter les conséquences sur la santé des occupants
Objectif opérationnel n°1 :	Réaliser une brochure sur les bonnes pratiques des locataires
Objectif opérationnel n°2 :	Mener un groupe de travail sur l'accès et le maintien dans le logement des personnes cumulant des difficultés ou en situation de souffrance psychique (ex. : Diogène, autre, etc.)

Déroulé de l'action :

En cas de logement non conforme au décret portant sur les règles sanitaires d'hygiène et de salubrité des locaux d'habitation et assimilés : Le SCHS veille au respect de ce texte qui permet de prévenir et/ou de résoudre les problèmes d'hygiène et de salubrité auxquels peuvent être confrontés les habitants d'une commune. Mise en demeure du propriétaire, syndic ou bailleur social.

En cas de péril (le logement porte atteinte à la sécurité de ses occupants) : Le SCHS peut prendre un arrêté municipal de mise en sécurité, selon les cas, pour mettre en demeure le propriétaire d'effectuer des travaux ou, si besoin, de faire cesser l'occupation du logement.

En cas d'insalubrité (le logement porte atteinte à la santé de ses occupants) : le SCHS saisit l'agence régionale de sante ARS et le préfet peut prendre un arrêté d'insalubrité, selon les cas, pour mettre en demeure le propriétaire d'effectuer des travaux ou, si besoin, de faire cesser l'occupation du logement.

En cas de présence de peintures au plomb dégradées : le SCHS saisit la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement DRIHL pour mettre en demeure le propriétaire de faire des travaux pour supprimer le risque d'accessibilité au plomb.

Deux dispositifs mis en place pour limiter l'insalubrité dans les logements :

- Protocole CAF dans le cas de non-décence (le logement ne répond pas aux normes de décence Décret n° 2002-120 du 30 janvier 2002 relatif aux caractéristiques du logement décent), la ville saisit la CAF qui procède à la conservation des allocations logement tant que le propriétaire ne réalise pas les travaux nécessaires pour sortir de la non-décence.
- Le permis de louer est un dispositif issu de la loi Alur qui vise à lutter contre le mal-logement en permettant aux communes d'appliquer des mesures de contrôle des biens mis en location. Ce dispositif oblige en effet tout bailleur dont le logement se trouve dans un secteur concerné, de faire une demande d'autorisation préalable de mise en location de logement.

En plus de ces dispositifs en cours, la direction Hygiène et Salubrité va rencontrer le CLSM de Clichy afin de travailler sur les deux projets suivants :

- La réalisation d'une brochure sur les bonnes pratiques des locataires
- La mise en place d'un groupe de travail sur l'accès et le maintien dans le logement des personnes vulnérables (syndrome de Diogène par ex.)

Public cible :	Public clichois	
Lieu de l'action :	Clichy	Territoire : Tout le territoire CLS
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?	OUI	

AXE : 3-5**La prévention/promotion de la santé dans toutes les politiques publiques****TYPOLOGIE ET THÉMATIQUE**

Déterminant visé :	Circonstances matérielles
Thème 1 :	Habitat indigne
Thème 2 :	Réduction des risques et dommages
À quel projet du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?	5.2 – Créer les conditions d'habitat, de logement et d'hébergement favorables à la santé des publics les plus fragiles
Articulation avec d'autres plans locaux :	OPAH 2017-2023

PARTENAIRES ET PARTICIPATION

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Logement/ Habitat	Direction de l'habitat	X	X	X	
Social	Caisse d'allocations familiales		X	X	
Santé	CLSM / ARS	X	X	X	
Autre	Bailleurs privés		X	X	
Autre	Bailleurs sociaux	X	X	X	
Logement/ Habitat	DRIHL		X	X	

Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ? NON

Si oui, précisez : Information

SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur de processus :	Respect du calendrier, moyens humains et financiers
Indicateur d'activité n°1 :	Nombre de visites de logement prévues par le SHS
Indicateur d'activité n°2 :	Nombre de réunions du groupe de travail
Indicateur de résultat n°1 :	Baisse du nombre de logements en incurie
Indicateur de résultat n°2 :	Augmentation des saisines « Protocole CAF » et « Permis de Louer »

AXE : 3-6**La prévention/promotion de la santé dans toutes les politiques publiques**

Intitulé de la fiche action : La prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées à domicile

Nom du porteur : Ville de Clichy – Direction de la Solidarité

Date de début : 2024

Date de fin : 2025

JUSTIFICATION

Diagnostic principal : L'analyse des besoins sociaux menée à l'échelle de l'ETP Boucle Nord de Seine met en exergue que Clichy est la ville qui sera la plus impactée par le vieillissement de sa population

En ce sens, il est important que la ville de Clichy puisse continuer à répondre aux demandes et besoins de cette population

Diagnostic secondaire : La ville de Clichy fait état d'une désertification médicale importante, qui rend le parcours de soin des séniors complexe, en particulier en cas de nécessité de mise en place d'une visite à domicile

Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ? OUI

DESCRIPTION

Objectif spécifique : Repérer les personnes isolées en perte d'autonomie sur le territoire

Objectif opérationnel n°1 : Mettre en place une dynamique du « aller vers » à travers le déploiement d'un dispositif de lutte contre l'isolement

Objectif opérationnel n°2 : Organiser la mise en lien avec les professionnels de santé du CMS pour intervention au domicile en cas d'identification de situations de fragilité

Déroulé de l'action : Action portée par le service Autonomie du CCAS, et notamment l'équipe de coordination gérontologique et l'équipe d'instruction des aides à domicile (téléassistance, portage de repas...).

Déploiement du dispositif OYES, financé par le Conseil départemental des Hauts-de-Seine, visant à lutter contre l'isolement grâce à la mobilisation de jeunes étudiants intervenant dans le cadre de visites de convivialité durant la période estivale.

Recrutement d'un binôme de services civiques poursuivant les visites de convivialité dans le cadre de la lutte contre l'isolement et le repérage de la vulnérabilité (durée de 6 à 8 mois).

Public cible : Personnes âgées clicheuses en perte d'autonomie

Lieu de l'action : Clichy Territoire : Tout le territoire CLS

L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ? OUI

TYPLOGIE ET THÉMATIQUE

Déterminant visé : Facteurs psychosociaux et environnement social

Thème 1 : Dispositif de coordination

Thème 2 : Santé et autonomie des personnes âgées

PARTENAIRES ET PARTICIPATION

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	Direction de la Santé, Centre municipal de santé	X	X		
Social	CCAS - Coordination gérontologique	X	X	X	
Social	Conseil départemental		X		
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					NON

SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur de processus : Respect du calendrier, moyens humains mobilisés

Indicateur d'activité n°1 : Nombre d'usagers suivis dans le cadre du dispositif de convivialité et progression du nombre d'usagers suivis

Indicateur d'activité n°2 : Engagement des séniors dans le dispositif de manière pérenne

Indicateur de résultat n°1 : Nombre de visites à domicile effectuées par des médecins permettant d'assurer le parcours de soins

Indicateur de résultat n°2 : Augmentation des prestations de maintien à domicile : nombre d'inscriptions au portage de repas et/ou téléassistance

AXE : 3-7**La prévention/promotion de la santé dans toutes les politiques publiques**

Intitulé de la fiche action :	La réponse organisée de la ville aux risques majeurs : Plan Grand Froid, Plan Canicule
Nom du porteur :	Ville de Clichy – Direction de la Prévention et des Risques Majeurs
Date de début : 2024	Date de fin : 2025

JUSTIFICATION

Diagnostic principal :	<p>Les périodes de Grand Froid ou de canicules peuvent être synonymes de surmortalité dans les Hauts-de-Seine.</p> <p>Le grand froid, le vent glacé, la neige, ou à l'extrême inverse les fortes chaleurs, sont des risques météorologiques à ne pas négliger, qui peuvent être dommageables pour la santé. Il faut donc redoubler de vigilance en veillant sur les personnes fragiles (personnes âgées, enfants, personnes précaires et sans domicile).</p> <p>Chaque année, des centaines de personnes sont victimes de pathologies provoquées par le froid ou les fortes chaleurs.</p>
Diagnostic secondaire :	Grâce à une réponse coordonnées de la ville, certaines problématiques peuvent être évitées

La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?	NON
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?	OUI

DESCRIPTION

Objectif spécifique :	Porter assistance ou secours à toute personne en ayant besoin dans le cadre du plan communal de sauvegarde
Objectif opérationnel n°1 :	Améliorer les dispositifs de vigilance environnementales et sanitaires afin de mieux anticiper et appréhender les phénomènes de grand froid ou de fortes chaleurs
Objectif opérationnel n°2 :	Mettre en place des mesures de prévention afin de garantir la mobilisation des services et des partenaires en cas de crise
Objectif opérationnel n°3 :	Renforcer les capacités de réactions des principaux interlocuteurs et lieux d'accueil (mise à l'abri des sans domicile fixe, ouverture des pièces rafraichies...)
Déroulé de l'action :	<p>La période de renforcement hivernal entre automatiquement en vigueur du 1^{er} novembre au 31 mars.</p> <p>La période de veille saisonnière est prévue du 1^{er} juin au 31 août.</p> <p>Ces deux périodes comportent plusieurs niveaux de vigilance chacune, activées selon décision de la Préfecture.</p> <p>Mise en place d'une cellule de veille/crise :</p> <ul style="list-style-type: none"> · assure la continuité du n° vert solidarité · diffuse les alertes · assure la coordination et la mise en œuvre du Plan Grand Froid / Plan Canicule · assure la distribution de brochures de prévention · sollicite la police municipale afin d'obtenir une cartographie des personnes sans abri sur la commune
Public cible :	Public vulnérable clichois
Lieu de l'action :	Clichy Territoire : Tout le territoire CLS
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?	OUI

TYPOLOGIE ET THÉMATIQUE

Déterminant visé :	Circonstances matérielles
Thème 1 :	Réduction des risques et dommages
Thème 2 :	Accueil de la grande précarité
Thème 3 :	Santé des personnes âgées
À quel projet du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?	2.1 – Améliorer la connaissance des besoins et la qualité des réponses 2.3 – Anticiper et optimiser les prises en charge non programmées
Articulation avec d'autres plans locaux :	Plans communaux de sauvegarde : Risque Grand Froid / Risque Canicule

PARTENAIRES ET PARTICIPATION

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Autre	Préfecture des Hauts-de-Seine	X	X	X	
Santé	Agence régionale de Santé	X	X	X	
Social	Le Samu Social		X	X	
Santé	Hôpital Beaujon		X	X	
Social	CCAS	X	X	X	
Social	Associations locales		X	X	
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					OUI
Si oui, précisez :		Information			

SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur de processus :	Mise à jour des deux plans communaux de sauvegarde concernés
Indicateur d'activité n°1 :	Activation de la cellule de veille sur le territoire
Indicateur d'activité n°2 :	Communication sur les risques majeurs (Grand Froid ou Canicule) aux Clichois
Indicateur de résultat n°1 :	Mise à l'abri et/ou protection des personnes vulnérables
Indicateur de résultat n°2 :	Baisse de la surmortalité liée à ces deux phénomènes sur le territoire

AXE 4 : LA SANTÉ DES ENFANTS ET DES JEUNES

AXE : 4-1		La santé des enfants et des jeunes
Intitulé de la fiche action :	Santé périnatale, petite enfance et parentalité	
Nom du porteur :	Le Service Social Territorial 3	
Date de début : 2023	Date de fin : 2028	
JUSTIFICATION		
Diagnostic principal :	<p>Le département via le service de PMI et la Ville via son Contrat de Santé local (CLS) et le Conseil de santé mental (CLSM) mènent des interventions préventives centrées, notamment sur la périnatalité, le soutien à la parentalité, et le développement des compétences psychosociales des enfants et de leurs parents afin de réduire l'impact des inégalités sociales de santé sur le développement de l'enfant. La prévention périnatale est essentielle pour garantir la santé et le bien-être de la mère et de l'enfant pendant la grossesse. Elle permet de réduire les risques de complications, de dépister et de traiter rapidement les problèmes de santé et de favoriser le développement optimal du bébé à naître. L'entretien prénatal précoce permet, par ailleurs de repérer les difficultés psychosociales pour optimiser l'accompagnement pluri professionnel. Les trois premières années de la vie sont déterminantes non seulement pour le développement de l'enfant mais aussi pour la santé globale de l'adulte qu'il deviendra. Par ailleurs, le repérage et la prise en charge précoce des troubles sensoriels, des troubles du langage, des troubles du comportement et autres troubles du neuro développement conditionnent la qualité des apprentissages, nécessaires à la réussite éducative et scolaire. En effet, 7% des enfants de 3 ans ½ présenteraient un retard significatif du développement et entre 6,6% et 7,5% des enfants de 7 à 10 ans présenteraient une forme spécifique, sévère et durable des troubles du langage écrit. Enfin, on sait que la petite enfance est une période cruciale pour tenter de réduire les inégalités sociales de santé puisque c'est au cours de cette période que se constitue le capital-santé.</p>	
Diagnostic secondaire :	<p>1860 naissances (954 sur Clichy et 956 sur Levallois-Perret)</p> <p>En 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 28,5% des enfants de moins d'un an vu en consultation médicale, • 28,1% des enfants de moins d'un an vu par une puéricultrice, • 5,5% des femmes enceintes vues par une sage-femme sur Clichy en particulier les plus fragiles. <p>Sur Clichy il y a 704 enfants scolarisés en moyenne section sur 13 écoles maternelles (dont 1 privée). 50% ont bénéficié en 2022 d'un bilan de santé (BSEM) dont 100% des élèves scolarisés sur les deux établissements « ZEP ».</p>	
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?	OUI	
DESCRIPTION		
Objectif spécifique :	<p>Améliorer la santé des familles et des enfants, avec 3 objectifs spécifiques :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Promouvoir la santé des femmes enceintes, en particulier les plus fragiles, pendant et après la grossesse ; 2. Promouvoir la santé dès le plus jeune âge en favorisant les actions de prévention ; 3. Accompagner la parentalité. 	
Objectif opérationnel n°1 :	<p>Actions à destination des femmes enceintes : Promouvoir l'entretien prénatal précoce pour toutes les femmes enceintes. Garantir un suivi médical précoce par la PMI pour les plus fragiles. Participer au repérage précoce de la dépression du Post partum (objectif qui sera développé dans le cadre du Conseil Local de Santé Mentale). Coordination avec tous les acteurs notamment le centre de santé municipal, les professionnels libéraux et hospitaliers. Assurer des VAD en lien avec la puéricultrice pour préparer l'arrivée du bébé.</p>	
Objectif opérationnel n°2 :	<p>Proposer à tous les enfants scolarisés en moyenne section sur la ville un bilan de santé : les objectifs des bilans de santé en école maternelle sont (Art. L2112-2, 2112-5, Art. R2112-3 du Code de la Santé Publique) de dépister précocement les difficultés des enfants de 4 ans susceptibles d'affecter leur bon développement ou de freiner leurs acquisitions, d'orienter vers une prise en charge adaptée le cas échéant et de favoriser l'accès à une scolarité normale.</p> <p>Participer à la couverture vaccinale des enfants, est une des missions du service de PMI. Organiser des séances de vaccination BCG compte tenu Par ailleurs, on assiste en région parisienne à d'une recrudescence des cas de tuberculose.</p>	

AXE : 4-1**La santé des enfants et des jeunes**

Objectif opérationnel n°3 :	<p>Développer les compétences psychosociales des jeunes parents pour favoriser le bien-être du jeune enfant (soutien à la parentalité).</p> <p>Promouvoir les Consultations de puériculture.</p> <p>Développer les actions collectives en périnatalité, notamment les Carrefours Allaitement.</p> <p>Diversifier avec tous les acteurs les Accueils parents enfants / parents bébés.</p> <p>Ces actions de 1^{er} niveau réalisées en PMI permettent une prise en charge précoce de l'enfant et de sa famille, avant la naissance et jusqu'à 3 ans afin de construire le lien affectif entre l'enfant et ses parents. Ce sont des actions de prévention et de promotion de la santé conformément aux missions de la PMI. Elles s'appuient sur toutes les expertises mobilisables : sage-femme, Auxiliaire de puériculture, éducatrice de jeunes enfants, médecin, orthoptiste, psychologue, puéricultrice... ainsi que tous les partenaires médico-sociaux.</p>
Déroulé de l'action :	<p>Chaque action fera l'objet d'un déroulé détaillé en lien avec tous les acteurs concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Périnatalité : Département (sage-femme de PMI) / Sage-femme du secteur libéral / Maternité Beaujon • BSEM : Département (Puéricultrices et auxiliaires de puériculture de PMI) et Education nationale (enseignant directeur, infirmière scolaires) • Couverture vaccinale : médecins et puéricultrices des centres de PMI (municipal et départemental) et Centre municipal de santé les médecins libéraux • Accueils parents / enfants : Professionnels PMI, centres sociaux, maison verte...LAEP • Les Consultations de puériculture et carrefours allaitement : Professionnels PMI, en lien avec les Maternités (notamment pour la promotion de ces actions auprès des femmes en périnatalité) • Calendrier de suivi des indicateurs : trimestriel, semestriel et annuel <p>Perspective : Faire le lien avec l'équipe mobile santé précarité Périnatalité Basiliade sur Clichy</p>
Public cible :	Femmes enceintes, parents, enfants de 0 à 6 ans
Lieu de l'action :	Centres de PMI, écoles maternelles, Maternité... Territoire : Tout le territoire CLS
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?	OUI

TYPLOGIE ET THÉMATIQUE

Déterminant visé :	Circonstances matérielles
Thème 1 :	Périnatalité
Thème 2 :	Santé de la femme
Thème 3 :	Accès aux soins
À quel projet du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?	2.6 – Mettre en place un panier de services pour les jeunes enfants

PARTENAIRES ET PARTICIPATION

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	Direction de la Santé, PMI municipale	X	X	X	X
Santé	Maternité de Beaujon	X	X	X	
Santé	Sages-femmes libérales et médecins	X	X	X	
Éducation	Éducation nationale	X	X	X	
Autre	Centres sociaux	X			

Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?	OUI
Si oui, précisez :	Participation des parents dans l'expression de leurs besoins pour ajuster les actions collectives mises en place, notamment des accueils parents / enfants et parents / bébés

SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur de processus :	Respect du calendrier, moyens humains et financiers
Indicateur d'activité n°1 :	Nombre d'entretiens prénataux précoces et Nombre de femmes suivies (dont avec AME et non assurés sociaux)
Indicateur d'activité n°2 :	Liaison coordination avec les maternités et sages-femmes libérales (nombre de liaisons pour des situations individuelles et nombre de réunions (STAFF) organisés par la maternité de Beaujon
Indicateur de résultat n°1 :	Nombre de patients dépistés et orientés vers les soins
Indicateur de résultat n°2 :	Nombre d'accueil collectif parents enfants / parents bébés et nombre de participants / Nombre de carrefours allaitements proposés

AXE : 4-2**La santé des enfants et des jeunes**

Intitulé de la fiche action :	Améliorer la prise en charge pédiatrique des nouveau-nés vulnérables sur le territoire clichois
Nom du porteur :	Ville de Clichy – Centre municipal de santé
Date de début : 2024	Date de fin : 2028

JUSTIFICATION

Diagnostic principal : Les données récentes concernant la mortalité infantile nationale mettent en lumière l'impératif d'une action immédiate. Les besoins en pédiatrie se concentrent sur les nourrissons à risques, nécessitant une expertise clinique pour une évaluation et un suivi approprié. Malheureusement, l'offre de soins pédiatriques à Clichy est très limitée, et les réseaux de soins destinés aux nouveau-nés vulnérables sollicitent le soutien du CMS

Diagnostic secondaire : Les besoins en pédiatrie sont surtout présents pour ce qui est des nourrissons à risques. L'évaluation et le suivi de ces enfants nécessitent une expérience clinique adéquate

Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ? OUI

DESCRIPTION

Objectif spécifique : Améliorer la prise en charge pédiatrique des nouveau-nés vulnérables sur le territoire clichois

Objectif opérationnel n°1 : Créer un maillage territorial et un réseau d'entraide des professionnels

Objectif opérationnel n°2 : Proposer une vacance de pédiatrie sur l'accueil spécifique des nouveau-nés vulnérables au CMS

Déroulé de l'action :
 Embauche d'une vacance de pédiatre sur le centre municipal de santé afin d'organiser des consultations dédiées aux nourrissons né-vulnérables.
 Collaboration avec d'autres professionnels de la santé du territoire dans le but d'établir un partenariat solide au niveau local (mise en place de formations, renforcement du maillage territorial...).

Accueil précoce des nouveau-nés après leur sortie de maternité, en établissant des partenariats avec les maternités des hôpitaux de proximité pour garantir leur évaluation et leur suivi.

Structurer l'avenir avec des praticiens médicaux et paramédicaux libéraux pour la prise en charge de ces nouveau-nés.

Public cible : Nouveau-nés vulnérables

Lieu de l'action : Clichy-la-Garenne Territoire : Tout le territoire CLS

L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ? OUI

TYPOLOGIE ET THÉMATIQUE

Déterminant visé : Système de santé

Thème 1 : Périnatalité

Thème 2 : Santé de l'enfant

À quel projet du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ? 2.1 – Améliorer la connaissance des besoins et la qualité des réponses

PARTENAIRES ET PARTICIPATION

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	PMI départementale et municipale		X	X	
Santé	Réseaux RPSOF, ASNR, RPPN et Périnat92	X	X	X	
Santé	Services ou unités de néo-nat de proximité : Beaujon, Bichat, Louis Mourier, Neully, Levallois et Robert Debré	X	X	X	

Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ? NON

SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur de processus : Respect du calendrier, moyens humains et financiers

Indicateur d'activité n°1 : Mise en place de réunions de concertation avec les partenaires du projet

Indicateur d'activité n°2 : Taux de fréquentation de la vacance de pédiatrie spécialisée dans l'accueil du nouveau-né vulnérable du CMS

Indicateur de résultat n°1 : Baisse de la mortalité infantile sur le territoire

Indicateur de résultat n°2 : Augmentation du nombre de praticiens impliqués dans le projet sur le territoire

AXE : 4-3**La santé des enfants et des jeunes**

Intitulé de la fiche action : Les Volontaires de la Santé

Nom du porteur : Ville de Clichy – Direction de la Santé

Date de début : 2023

Date de fin : 2028

JUSTIFICATION

Diagnostic principal : Pour promouvoir des comportements de santé favorables à l'âge adulte et tout au long de la vie, il est important d'agir sur les déterminants de la santé dès le plus jeune âge

Diagnostic secondaire : Certaines études, notamment Anglo-saxonnes, indiquent que la mise en place de politiques de prévention dès le plus jeune âge, avant la survenue des risques identifiés, serait, sur le long terme, efficace sur la santé et la réussite scolaire

Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ? OUI

DESCRIPTION

Objectif spécifique : Promouvoir les comportements favorables à la santé des enfants afin de réduire l'incidence des comportements à risques sur leur santé à l'âge adulte

Objectif opérationnel n°1 : Élaborer des actions de promotion de santé sur des thèmes précis: l'hygiène de vie, l'égalité fille/garçon, le corps humain, la vie affective, les messages d'alerte et numéros d'urgence...

Objectif opérationnel n°2 : Former les futurs infirmiers aux enjeux de la prévention par la participation à la réalisation d'actions concrètes de prévention auprès de publics identifiés comme prioritaires

Déroulé de l'action : L'action a lieu sous forme d'ateliers bimensuels sur chaque école, animés par des stagiaires infirmiers de deuxième année de l'IFSI du franco-britannique de Levallois dans le cadre d'un stage de santé publique sous la responsabilité d'une coordinatrice.

Septembre-octobre

- Présentation du stage aux étudiants IFSI
- Inscriptions des étudiants
- Rencontre avec les cadres infirmier de l'IFSI
- Première Formation étudiants IFSI
- Présentation de l'atelier aux enfants de CM1 et CM2
- Inscription des enfants aux ateliers

Octobre à juin

- Accompagnement des étudiants sur les ateliers
- Programmation des intervenants extérieurs
- Formation étudiants IFSI
- Préparation de la semaine santé
- Atelier de clôture
- Bilan

Mois de Mai

- Semaine santé des volontaires de la santé
- Bilan de stage des étudiants

Les enfants « Volontaires » déterminent eux-mêmes et en groupe les sujets de santé sur lesquels ils veulent travailler pendant toute l'année et co-construisent les animations pour leurs pairs.

À la fin de l'année a lieu une « semaine santé » des Volontaires, à laquelle tous les enfants scolarisés en CM1 et CM2 sont invités, et participent aux ateliers créés par leurs camarades Volontaires.

Les jeunes volontaires sont alors mis en position d'animateurs, ce qui contribue à renforcer leurs compétences psychosociales et leur confiance en eux.

Public cible : Enfants scolarisés en CM1 + CM2 + étudiants infirmiers

Lieu de l'action : Toutes les écoles élémentaires de la ville Territoire : Tout le territoire CLS

L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ? OUI

AXE : 4-3**La santé des enfants et des jeunes****TYPLOGIE ET THÉMATIQUE**

Déterminant visé :	Facteurs comportementaux (style de vie)
Thème 1 :	Santé de l'enfant
Thème 2 :	Développement des compétences psychosociales
À quel projet du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?	4.1 – Développer le pouvoir d'agir des usagers à titre individuel et collectif 4.2 – Renforcer la participation des habitants à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de santé
Articulation avec d'autres plans locaux :	PEDT 2022-2025

PARTENAIRES ET PARTICIPATION

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	IFSI de Levallois-Perret		X	X	
Éducation	Direction de l'Éducation		X	X	
Éducation	Écoles élémentaires de la ville		X	X	
Santé	Centre municipal de santé		X	X	
Autre	Direction de la communication		X	X	
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					OUI
Si oui, précisez :		La semaine des Volontaires de la Santé			

SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur de processus :	Nombre d'enfants inscrits
Indicateur d'activité n°1 :	Nombre d'ateliers réalisés
Indicateur d'activité n°2 :	Nombre de personnes reçues pendant la semaine santé
Indicateur de résultat n°1 :	Nombre d'enfants déclarant avoir appris des gestes qui vont leur servir
Indicateur de résultat n°2 :	Taux de satisfaction des enfants à la fin de l'année

AXE : 4-4**La santé des enfants et des jeunes**

Intitulé de la fiche action : Le Parcours Santé en élémentaire

Nom du porteur : Ville de Clichy – Direction de la Santé

Date de début : 2023

Date de fin : 2028

JUSTIFICATION

Diagnostic principal : Pour promouvoir des comportements de santé favorables à l'âge adulte et tout au long de la vie, il est important d'agir sur les déterminants de la santé dès le plus jeune âge.

Auparavant, la direction de la Santé intervenait dans les écoles élémentaires de la ville à la demande des directions, sur des sujets divers.

Dans un souci d'égalité, la direction de la Santé a souhaité mettre en place un « Parcours Santé » pour les élèves en élémentaire, sur demande de la direction de l'Éducation, du CP au CM2, avec la tenue d'un atelier par an et par niveau, chaque niveau ayant un thème différent.

Diagnostic secondaire : Certaines études, notamment Anglo-saxonnes, indiquent que la mise en place de politiques de prévention dès le plus jeune âge, avant la survenue des risques identifiés, serait, sur le long terme, efficace sur la santé et la réussite scolaire

Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ? OUI

DESCRIPTION

Objectif spécifique : Permettre aux enfants de la commune de faire les meilleurs choix pour leur santé à l'âge adulte, de développer leurs compétences psycho-sociales qui feront d'eux des citoyens capables de faire les meilleurs choix pour eux-mêmes

Objectif opérationnel n°1 : Donner aux enfants des outils pour :

- CP : Réaliser un goûter équilibré
- CE1 : Avoir une bonne hygiène bucco-dentaire
- CE2 : Avoir un sommeil de qualité
- CM1 : Diminuer l'incidence du harcèlement scolaire sur la santé
- CM2 : Réagir face à des situations d'urgence

Objectif opérationnel n°2 : Créer :

- CP : un goûter équilibré à l'aide d'aliments factices, avec l'aide du Mémo Goûter
- CE1 : pratiquer la méthode de brossage sur des maxi mâchoires
- CE2 : un jeu des erreurs à éviter pour bien dormir en grandeur nature et quizz pour remobiliser les connaissances acquises
- CM1 : un loup Garou sur le harcèlement scolaire
- CM2 : un Escape Game sur les messages d'alerte

Déroulé de l'action : Les actions se déroulent en deux temps :

- Un temps pour donner aux élèves les outils théoriques et échanger avec eux autour des différentes thématiques.
- Un temps où les outils sont mobilisés autour d'un jeu.

Public cible : Enfants scolarisés dans les écoles élémentaires de la ville

Lieu de l'action : Toutes les écoles élémentaires de la ville Territoire : Tout le territoire CLS

L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ? OUI

AXE : 4-4**La santé des enfants et des jeunes****TYPOLOGIE ET THÉMATIQUE**

Déterminant visé :	Facteurs comportementaux (style de vie)
Thème 1 :	Santé de l'enfant
Thème 2 :	Développement des compétences psychosociales
À quel projet du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?	4.1 – Développer le pouvoir d'agir des usagers à titre individuel et collectif 4.2 – Renforcer la participation des habitants à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de santé
Articulation avec d'autres plans locaux :	PEDT 2022-2025

PARTENAIRES ET PARTICIPATION

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Éducation	Direction de l'Éducation		X	X	
Éducation	Écoles élémentaires de la ville		X	X	
Santé	Centre municipal de santé		X	X	
Autre	Direction de la communication		X	X	
Santé	ARS	X	X		
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?				NON	
Si oui, précisez :					

SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur de processus :	Nombre d'écoles engagées dans le projet
Indicateur d'activité n°1 :	Nombre d'enfants assistant aux ateliers
Indicateur d'activité n°2 :	Nombre d'ateliers réalisés
Indicateur de résultat n°1 :	Taux de satisfaction des enseignants
Indicateur de résultat n°2 :	Nombre d'enfants ayant appris de nouvelles choses

AXE : 4-5**La santé des enfants et des jeunes**

Intitulé de la fiche action : Clichy Sourire – le dépistage bucco-dentaire

Nom du porteur : Ville de Clichy – Direction de la Santé

Date de début : 2023

Date de fin : 2028

JUSTIFICATION

Diagnostic principal : Suite à une recrudescence de consultations de très jeunes enfants atteints de poly caries. Il a été mis en évidence la nécessité d'intervenir avant l'âge de 6 ans, et ainsi d'améliorer la santé bucco-dentaire des enfants scolarisés dans les écoles maternelles de la ville de Clichy La Garenne

Diagnostic secondaire : Afin d'éviter les poly caries, d'améliorer le dépistage précoce et de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé il est essentiel de promouvoir les visites systématiques chez le dentiste et l'examen bucco-dentaire (EBD) du dispositif national de prévention M'T Dents, à partir de 3 ans

Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ? OUI

DESCRIPTION

Objectifs spécifiques :

- Enseigner aux enfants la bonne méthode de brossage des dents
- Organiser un dépistage bucco-dentaire avec une remise des résultats aux parents
- Sensibiliser les enfants sur les besoins d'une alimentation variée et équilibrée et éviter le grignotage
- Informer les parents de l'importance de la visite systématique chez le dentiste et une information du dispositif M'Dents
- Accompagner spécifiquement les familles d'enfants poly cariés

Objectif opérationnel n°1 : Mettre en place un dépistage par un chirurgien-dentiste du Centre Municipal de Santé

Objectif opérationnel n°2 : Mettre en place une animation autour de la méthode de brossage et de l'hygiène bucco-dentaire et alimentaire pour tous les enfants. Une mise en pratique de la méthode de brossage pour les grandes sections sur des maxi mâchoires

Déroulé de l'action :

L'action se présente en 5 étapes, auprès de chaque classe de maternelle de la ville :

- 1^{ère} étape : un dépistage par un chirurgien-dentiste pour tous les enfants volontaires
- 2^e étape : une animation autour de la méthode de brossage et de l'hygiène bucco-dentaire et alimentaire pour les petites, moyennes et grandes sections
- 3^e étape : la mise en place par les animateurs de cantines volontaires, de séances de brossage avec les enfants pendant la pause méridienne. Affichage de la méthode de brossage dans les écoles qui mettent en place le brossage
- 4^e étape : distribution d'un Kit de brossage éco responsable pour chaque enfant, une BD Boupi et de Flyers sur l'hygiène bucco-dentaire (création de la ville de Clichy), une rencontre avec les parents peut être organisée dans chaque école pour les informer et présenter le projet avec reprise des bases de l'hygiène alimentaire (sucrierie, rythmes des repas, grignotages) et de l'hygiène buccodentaire et démonstration de la technique de brossage adaptée à cet âge (fêtes des écoles, conseils d'école...)
- 5^e étape : relance et accompagnement des familles pour les enfants ayant un besoin de soins importants (plus de 5 caries)

Public cible : Enfants de 2 à 6 ans scolarisés dans les écoles maternelles

Lieu de l'action : Toutes les écoles maternelles de la ville Territoire : Tout le territoire CLS

L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ? OUI

TYPOLOGIE ET THÉMATIQUE

Déterminant visé :	Facteurs comportementaux (style de vie)
Thème 1 :	Santé de l'enfant
Thème 2 :	Accès aux soins
À quel projet du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?	2.6 – Mettre en œuvre un panier de services pour les jeunes enfants
Articulation avec d'autres plans locaux :	PEDT 2022-2025

PARTENAIRES ET PARTICIPATION

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Éducation	Direction de l'Éducation		X	X	
Éducation	Écoles maternelles	X	X	X	
Santé	Centre municipal de santé – service dentaire		X	X	
Autre	Direction de la communication		X	X	
Autre	CPAM		X	X	
Santé	ARS	X	X		

Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ? **NON**
 Si oui, précisez :

SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur de processus :	Nombre d'enfants inscrits dans le dispositif
Indicateur d'activité n°1 :	Nombre d'enfants dépistés
Indicateur d'activité n°2 :	Nombre d'enfants polycariés
Indicateur de résultat n°1 :	Nombre de familles recontactées
Indicateur de résultat n°2 :	Nombre d'écoles ayant mis en place le brossage sur le temps méridien

AXE : 4-6**La santé des enfants et des jeunes**

Intitulé de la fiche action : L'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle

Nom du porteur : Ville de Clichy – Centre de Santé Sexuelle

Date de début : 2023

Date de fin : 2028

JUSTIFICATION

Diagnostic principal : La loi 2001-588 du code de l'éducation reprise par la circulaire Schiappa n° 2018-111 du 12/09/2018 demande une intervention tous les ans sur les thèmes de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle

Diagnostic secondaire :

Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ? OUI

DESCRIPTION

Objectif spécifique : Intervenir dans tous les collèges et lycées de la ville sur l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle des jeunes scolarisés, à plusieurs moments de leur scolarité, notamment en 4^{ème}, 3^{ème} et au lycée

Objectif opérationnel n°1 : Rencontrer et faire circuler la parole des jeunes autour de grands enjeux sociétaux : sexualité, égalité femmes/hommes ; consentement, respect de soi et de l'autre, relation à l'autre, contraception...

Objectif opérationnel n°2 : Proposer des actions en prévention santé tournées vers la jeunesse, autour de grandes dates nationales : Journée mondiale de la contraception, journée de lutte contre le Sida, semaine des droits des femmes, en lien avec les partenaires du terrain

Déroulé de l'action : Le calendrier des interventions est organisé en amont avec la Conseillère conjugale et familiale du Centre de Santé Sexuelle de Clichy et les établissements scolaires, ainsi que les thèmes et l'organisation des animations.

Interventions de 2 heures, avec des groupes de jeunes de la même classe d'âge, 15 personnes maximum, face à 2 adultes : la CCF et l'infirmière scolaire, qui garantissent le cadre. Sont prévues environ 70 interventions par an.

Les thèmes abordés sont le respect de soi et des autres, modulés selon l'âge des enfants, de son corps et de celui des autres, avec une réflexion sur la sexualité et les comportements sexuels pour les jeunes du secondaire.

De plus, l'estime de soi est systématiquement abordée au collège. Sont également réfléchis lors de ces interventions : l'anatomie, la loi, la prévention des IST et des grossesses non désirées, l'acceptation de l'autre dans sa différence et l'égalité femme/homme, ainsi que les lieux-ressource, dans l'objectif de combattre les discriminations, stigmatisations et violences.

Parallèlement, sont organisés avec de nombreux partenaires (le département via le SST3, le réseau REVHEPAT, la direction de la jeunesse de la ville et la mission Droits des femmes, Solidarité Sida...), des actions de prévention spécifiques liées au calendrier national, en direction des jeunes :

- journée mondiale de lutte contre le sida
- journée mondiale de la contraception
- journée de lutte pour les droits des femmes

Public cible : Jeunes scolarisés dans les collèges et lycées de la ville

Lieu de l'action : Clichy-la-Garenne

Territoire : Tout le territoire CLS

L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?

OUI

AXE : 4-6**La santé des enfants et des jeunes****TYPOLOGIE ET THÉMATIQUE**

Déterminant visé :	Facteurs comportementaux (style de vie)
Thème 1 :	Santé des adolescents et jeunes adultes
Thème 2 :	Santé sexuelle et vie affective
À quel projet du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?	4.1 – Développer le pouvoir d'agir des usagers à titre individuel et collectif
Articulation avec d'autres plans locaux :	PEDT 2022-2025

PARTENAIRES ET PARTICIPATION

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Éducation	Direction de la Jeunesse et de l'Éducation	X	X	X	
Éducation	Infirmières scolaires des collèges et lycées	X	X	X	
Santé	Direction de la Santé + Centre municipal de Santé	X	X	X	X
Autre	Mission Droits des femmes		X	X	
Médico-Social	Département des Hauts-de-Seine (SST3 + pôle social départemental)		X	X	

Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ? OUI

Si oui, précisez : Création des actions de prévention avec les jeunes

SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur de processus :	Implication des trois collèges de la ville et adoption en CESC
Indicateur d'activité n°1 :	Respect des calendriers établis
Indicateur d'activité n°2 :	Mise en place d'à minima 70 interventions sur une année scolaire
Indicateur de résultat n°1 :	Satisfaction des établissements : renouvellement des actions d'une année sur l'autre
Indicateur de résultat n°2 :	Taux d'engagement des jeunes lors des actions

AXE : 4-7**La santé des enfants et des jeunes**

Intitulé de la fiche action : La promotion de la santé chez les jeunes via une approche globale et positive

Nom du porteur : Ville de Clichy – Direction de la Jeunesse + Clichy Information Jeunesse

Date de début : 2025

Date de fin : 2028

JUSTIFICATION

Diagnostic principal : Des actions de prévention santé sont menées sur tous les niveaux de la maternelle à l'élémentaire. Au collège, les actions santé sont moins présentes, reposant sur l'intervention des médecins et infirmières scolaires. Leur mission première est de recevoir les élèves en souffrance et procéder aux consultations.

Les seules interventions de prévention sont menées autour de la relation sexuelle et affective et des actions par niveau grâce à l'intervention de la conseillère conjugale et familiale du Centre de Santé Sexuelle de la ville.

Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ? OUI

DESCRIPTION

Objectif spécifique : Permettre aux collégiens de poursuivre un parcours santé en cohérence avec le parcours santé dont ils bénéficient en élémentaire

Objectif opérationnel n°1 : Mutualiser la présence de professionnels de santé à la rencontre des collégiens

Objectif opérationnel n°2 : Renforcer les messages de prévention sur des sujets liés aux problématiques jeunesse

Déroulé de l'action : Sous la forme d'un forum Giga La Vie ou d'un Forum Prévention-Santé au sein de chaque collège, selon les partenariats établis.

Giga la Vie : Giga la vie est porté par l'institut des Hauts de Seine

Les intervenants sont multiples : nutrition, sport, sommeil, puberté, dépistage, sexualité, dépendances...

L'institut des Hauts de Seine possède son vivier d'intervenants

Lieu à définir N-2

- Un espace type gymnase est recommandé
- L'institut des hauts de seine fournit tous les visuels des stands et repas des intervenants

La ville organise l'action d'un point de vue logistique

- Lieu, réservation, arrêtés pour l'arrivage des camions sur site, organisation des passages de classes

Forum Prévention-Santé : Cibler 4 thématiques : hygiène buccodentaire, prévention des addictions et conduites à risques, alimentation, sommeil, prévention des écrans, prévention auditive, santé mentale, puberté...

Recherche d'intervenants professionnels de santé

Réunions de préparation entre les professionnels de santé/CIJ/collèges

Définir le déroulé du forum : lieu dans le collège, temps de passage par groupe, répartition des classes, répartition filles-garçons

Organiser le forum d'un point de vue logistique : recensement des besoins en matériel, date d'installation la veille, prévoir déjeuner des intervenants

Jour du forum : Les élèves se rendent sur le lieu du forum et passent de stands en stands (15' par stand max)

Intervention des professionnels, interaction, échanges, questions...

Compter 1 collège = 1 forum = 1 jour

Public cible : Giga la Vie : Élèves de 3^{ème} des collèges de la villeForum Prévention-Santé : Élèves de 5^{ème} des collèges de la ville

Lieu de l'action : Giga la Vie : dans un gymnase

Territoire : Tout le territoire CLS

Forum Prévention-Santé : au sein des collèges

L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?

NON

AXE : 4-7**La santé des enfants et des jeunes****TYPOLOGIE ET THÉMATIQUE**

Déterminant visé :	Facteurs comportementaux (style de vie)
Thème 1 :	Santé des adolescents et jeunes adultes
Thème 2 :	Santé sexuelle et vie affective
Thème 3 :	Prévention des addictions
À quel projet du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?	2.1 – Améliorer la connaissance des besoins et la qualité des réponses 4.1 – Développer le pouvoir d'agir des usagers à titre individuel et collectif
Articulation avec d'autres plans locaux :	PEDT 2022-2025

PARTENAIRES ET PARTICIPATION

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	Direction de la Santé + Centre municipal de Santé	X	X	X	X
Autre	Mission Droits des femmes		X	X	
Autre	Institut des Hauts-de-Seine	X	X	X	X
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?				NON	

SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur de processus :	Implication des collèges de la ville et adoption en CESC
Indicateur d'activité n°1 :	Respect du calendrier
Indicateur d'activité n°2 :	Implication des professionnels de santé, ville ou indépendant
Indicateur de résultat n°1 :	Satisfaction des établissements : renouvellement des actions d'une année sur l'autre
Indicateur de résultat n°2 :	Taux d'engagement des jeunes lors des forums et réponses aux questionnaires de satisfaction

AXE : 4-8**La santé des enfants et des jeunes**

Intitulé de la fiche action :	Expositions santé en itinérance
Nom du porteur :	Ville de Clichy – Clichy Information Jeunesse
Date de début : 2025	Date de fin : 2028

JUSTIFICATION

Diagnostic principal :	Le CIJ a repéré un manque de connaissances des jeunes sur certains sujets touchant à leur santé, et les conséquences que certains de leurs comportements peuvent avoir sur leur vie. Sont également repérées des problématiques d'hygiène, de harcèlement, de surexposition aux écrans...
Diagnostic secondaire :	Méconnaissance des structures et lieux ressources pour les jeunes : CIJ, Centre de Santé Sexuelle, CeGIDD...

Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ? NON

DESCRIPTION

Objectif spécifique :	Renforcer les facteurs protecteurs de santé et prévenir les comportements à risque chez les jeunes
Objectif opérationnel n°1 :	Mettre en place des expositions à thème, itinérantes, dans les lycées de la ville et au CIJ
Objectif opérationnel n°2 :	Permettre aux lycéens de bénéficier de différentes expositions au cours de leur scolarité
Déroulé de l'action :	Les expositions feront l'objet d'une rencontre avec les élèves en demi groupe pour favoriser les échanges. Les expositions seront animées par les informateurs jeunesse avec la responsable du pôle prévention, promotion de la santé et/ou l'infirmière scolaire de l'établissement. Les expositions pourront être exposées tout au long de l'année. Prévoir temps de préparation pour contenu de l'animation.
Public cible :	Tous les élèves de 2 ^{nde} et 1 ^{ère} selon les thématiques
Lieu de l'action :	Dans les lycées ou au CIJ Territoire : Tout le territoire CLS
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?	NON

TYPOLOGIE ET THÉMATIQUE

Déterminant visé :	Facteurs comportementaux (style de vie)
Thème 1 :	Santé des adolescents et jeunes adultes
Thème 2 :	Santé sexuelle et vie affective
Thème 3 :	Prévention des addictions
À quel projet du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?	2.1 – Améliorer la connaissance des besoins et la qualité des réponses 4.1 – Développer le pouvoir d'agir des usagers à titre individuel et collectif
Articulation avec d'autres plans locaux :	PEDT 2022-2025

PARTENAIRES ET PARTICIPATION

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	Direction de la Santé + Centre municipal de Santé	X	X	X	X
Éducation	Infirmières scolaires	X	X	X	
Autre	Centre Hubertine Auclert		X	X	
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?				NON	

SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur de processus :	Implication des lycées de la ville et adoption en CESC
Indicateur d'activité n°1 :	Respect du calendrier
Indicateur d'activité n°2 :	Implication du Centre Hubertine Auclert
Indicateur de résultat n°1 :	Satisfaction des établissements : renouvellement des actions d'une année sur l'autre
Indicateur de résultat n°2 :	Taux d'engagement des jeunes sur les expositions et réponses aux questionnaires de satisfaction

AXE 5 : LA SANTÉ MENTALE

AXE : 5-1		La santé mentale			
Intitulé de la fiche action :	La cellule des cas complexes				
Nom du porteur :	Conseil Local de Santé Mentale				
Date de début : 2023					Date de fin : 2028
JUSTIFICATION					
Diagnostic principal :	Le diagnostic du PTSM92 met en évidence les difficultés des personnes souffrant de troubles psychiques à se maintenir dans leur logement comme liées à l'instabilité et au risque de rechute avec hospitalisation				
Diagnostic secondaire :	Hospitalisations sous contrainte à haute valeur traumatique pour les patients				
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?	OUI				
DESCRIPTION					
Objectif spécifique :	Favoriser l'accès aux soins et l'intégration dans la cité des personnes souffrant de troubles psychiques par un appui et un soutien des situations complexes pour une meilleure cohérence des réponses apportées aux professionnels				
Objectif opérationnel n°1 :	Faire connaître la cellule des cas complexes sur le territoire et les modalités de saisine Créer un réseau soutenant Faire évoluer les pratiques professionnelles				
Objectif opérationnel n°2 :	Créer un lieu de concertation des institutions intervenant au plus près des personnes en souffrance pour déterminer des recommandations d'action de prévention.				
Déroulé de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> • Définition des membres permanents • Charte de fonctionnement • Saisie de la cellule par les institutions • Enquête de situation par le coordinateur • Réunion des membres permanents après saisie de la cellule pour définir les invités à la cellule • Réunion de la cellule 				
Public cible :	Professionnels de santé mentale du territoire et institutions concernées				
Lieu de l'action :	Clichy	Territoire : Tout le territoire CLS			
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?	NON				
TYPOLOGIE ET THÉMATIQUE					
Déterminant visé :	Facteurs psychosociaux et environnement social				
Thème 1 :	Dispositif de coordination				
Thème 2 :	Santé mentale				
À quel projet du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?	1.4 – Offrir des dispositifs d'appui aux parcours complexes				
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	EPS Roger Prévôt, Secteur 3 de psychiatrie adulte	X	X	X	X
Autre	UNAFAM	X	X	X	X
Santé	Direction de la Santé	X	X	X	X
Autre	CCAS, Département (SST3)	X	X	X	
Autre	Police nationale, police municipale		X		
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?	NON				
SUIVI ET ÉVALUATION					
Indicateur de processus :	Connaissance de la cellule par les professionnels du territoire				
Indicateur d'activité n°1 :	Nombre de saisines de la cellule				
Indicateur d'activité n°2 :	Nombre de réunions de la cellule				
Indicateur de résultat n°1 :	Facilitation des parcours grâce aux réunions de la cellule				
Indicateur de résultat n°2 :	Taux de satisfaction des professionnels impliqués				

AXE : 5-2 La santé mentale

Intitulé de la fiche action :	La formation des professionnels
Nom du porteur :	Conseil Local de Santé Mentale
Date de début : 2024	Date de fin : 2025

JUSTIFICATION

Diagnostic principal :	Les premiers travaux du groupe de travail « Formations » du CLSM font état de demandes en matière de formation/sensibilisation en santé mentale
Diagnostic secondaire :	Les professionnels (agents territoriaux, bailleurs, police municipale et CCAS) font état d'un manque important de formation en matière de santé mentale, de repérage et d'orientation
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?	NON

DESCRIPTION

Objectif spécifique :	S'organiser sur le territoire pour répondre aux besoins de formations des agents municipaux ou associés
Objectif opérationnel n°1 :	Identifier les besoins faire connaître les formations spécifiques existantes
Objectif opérationnel n°2 :	Créer les formations nécessaires
Déroulé de l'action :	Réunions de travail pour identifier les besoins des demandeurs. 3 types de formations semblent à prévoir : <ul style="list-style-type: none"> · pour les professionnels en contact du public (sensibilisation santé mentale – prévention en santé mentale), · pour les gardiens d'immeubles (à voir à partir du groupe logement du CLSM) · pour les acteurs bénévoles de la ville dans les contextes de suivi de public La coordinatrice du CLSM a bénéficié d'une formation PSSM, par l'ARS en novembre 2023.
Public cible :	Agents territoriaux : police municipale, CCAS Bailleurs : gardiens d'immeubles Associations demandeuses
Lieu de l'action :	Clichy Territoire : Tout le territoire CLS
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?	NON

TPOLOGIE ET THÉMATIQUE

Déterminant visé :	Facteurs psychosociaux et environnement social
Thème 1 :	Santé mentale
Thème 2 :	Formation
À quel projet du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?	2.4 – Améliorer la qualité des prises en charge en renforçant leur pertinence et leur sécurité

PARTENAIRES ET PARTICIPATION

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	ARS		X	X	X
Santé	EPS Roger Prévôt, Secteur 3 de psychiatrie adulte	X	X	X	X
Autre	UNAFAM	X	X	X	X
Santé	Direction de la Santé	X	X	X	X
Autre	CCAS	X	X	X	
Autre	Police municipale	X	X	X	
Autre	Mission locale	X	X	X	

Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ? NON

SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur de processus :	Nombre de réunions préparatoires mises en place
Indicateur d'activité n°1 :	Nombre de besoins en formation identifiés
Indicateur d'activité n°2 :	Nombre de formations réalisées, coordonnées par le CLSM
Indicateur de résultat n°1 :	Nombre d'agents municipaux sensibilisés/formés à la santé mentale
Indicateur de résultat n°2 :	Taux de satisfaction des professionnels impliqués

AXE : 5-3**La santé mentale**

Intitulé de la fiche action : La création d'un Point Accueil Écoute Jeunes / Espace Santé Jeunes

Nom du porteur : Ville de Clichy – Direction de l'Éducation et de la Jeunesse

Date de début : 2024

Date de fin : 2028

JUSTIFICATION

Diagnostic principal : La ville de Clichy ne dispose pas de lieu d'écoute, d'information et d'orientation en matière de santé à destination spécifiquement du public jeunes (12-25 ans).

Le besoin d'un tel lieu est régulièrement évoqué par les partenaires, notamment dans le cadre du CLSM, et par les chefs d'établissement du secondaire.

Diagnostic secondaire : En situation post crise sanitaire, le besoin est d'autant plus important. Une première réponse a été apporté par la mise en place de permanences psychologiques dans les collèges. Cependant, des freins sont identifiés : uniquement pour les collégiens, sur temps scolaire. Les besoins de discrétion et de démarche spontanée ne peuvent être développés.

Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ? OUI

DESCRIPTION

Objectif spécifique : Proposer un accueil professionnel multi-dimensionnel aux jeunes Clichois

Objectif opérationnel n°1 : Permettre aux jeunes en interrogation ou souffrance psychologique de rencontrer un.e psychologue clinicien.ne

Objectif opérationnel n°2 : Favoriser le partenariat local autour de la santé mentale des jeunes (établissements, CMP, CLMS, professionnels libéraux, services municipaux, services départementaux)

Déroulé de l'action : Ouverture d'un espace d'accueil et d'écoute dans une structure dédiée aux jeunes (12-25 ans) comprenant :

- Un accueil inconditionnel assuré par un professionnel (en mutualisation avec d'autres services dédiés à la jeunesse)
- Une permanence assurée par un.e psychologue
- L'organisation d'ateliers collectifs sur des thématiques liées à la santé et à la prévention en partenariat avec les services et associations spécialisées du secteur (réalisées sur le site ou dans les établissements scolaires en collaboration avec les équipes enseignantes)
- En fonction des besoins repérés, développer les permanences et rendez-vous avec d'autres professionnels de la santé et de la prévention

Cette action s'inscrit également dans le Projet éducatif de territoire (PEDT) de la Ville de Clichy

Public cible : Jeunes Clichois

Lieu de l'action : Clichy

Territoire : Tout le territoire CLS

L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?

NON

TPOLOGIE ET THÉMATIQUE

Déterminant visé : Facteurs psychosociaux et environnement social

Thème 1 : Santé mentale

Thème 2 : Santé des adolescents et jeunes adultes

À quel projet du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ? 1.5 – Mettre en place un accompagnement thérapeutique de proximité

Articulation avec d'autres plans locaux : PEDT 2022-2025

PARTENAIRES ET PARTICIPATION

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	EPS Roger Prévôt, Secteur 3 de psychiatrie adulte	X	X	X	
Éducation	Collèges et lycées de la ville	X	X	X	
Santé	Direction de la Santé	X	X	X	
Santé	Conseil Local de Santé Mentale	X	X	X	
Santé	Psychologues libéraux	X	X	X	
Santé	ARS		X	X	

Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ? NON

Si oui, précisez :

SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur de processus : Nombre de réunions partenariales et suites (projets développés)

Indicateur d'activité n°1 : Recensement anonyme des jeunes accueillis (âge, sexe, situation professionnelle, niveau scolaire, mode de connaissance, motif de la visite, suite donnée)

Indicateur d'activité n°2 : Nombre de permanences, nombre de rendez-vous individuels

Indicateur de résultat n°1 : Nombre et qualité des actions de prévention développées

Indicateur de résultat n°2 : Nombre d'orientation vers des partenaires du territoire

AXE : 5-4**La santé mentale**

Intitulé de la fiche action : Le Sport Adapté auprès des structures spécialisées de Clichy

Nom du porteur : Ville de Clichy – Direction des Sports

Date de début : 2023

Date de fin : 2028

JUSTIFICATION

Diagnostic principal : Il y aurait aujourd'hui en France environ 650 000 personnes en situation de handicap mental et psychique, 6 000 enfants environ naissant chaque année avec un handicap mental

Diagnostic secondaire : Le sport adapté permet à toute personne en situation de handicap mental ou psychique de s'intégrer et de s'épanouir dans la société par le biais de la pratique sportive en compétition ou en loisir, provoquant des effets bénéfiques

Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ? NON

DESCRIPTION

Objectif spécifique : Réduire les inégalités d'accès à l'activité sportive au niveau du territoire, en changeant le regard sur le handicap et en luttant contre l'isolement et les discriminations

Objectif opérationnel n°1 : Proposer des activités physiques et sportives adaptées de façon hebdomadaire en direction d'un public polyhandicapé

Objectif opérationnel n°2 : Organiser des rencontres sportives inclusives en partenariat avec les services de la ville (jeunesse, éducation, enfance, santé)

Déroulé de l'action : La Direction des Sports de la ville de Clichy développe un pôle sport santé et handicap afin de répondre à une plus large demande des usagers en situation de handicap, en favorisant l'accès au sport pour tous et ainsi réduire les inégalités au niveau de son territoire toute l'année.

L'équipe d'éducateurs sportifs est formée au Sport Adapté et elle interviendra toutes les semaines en direction des personnes en situation de handicap, en lien avec les structures spécialisées de la ville (IME, FAM, MAS...).

- Interventions par semaine
- Interventions dans l'année
- Interventions pendant les vacances scolaires
- Interventions durant les événements sportifs

Travail continu avec les équipes pédagogiques des structures partenaires.

Public cible : Le public en situation de handicap des IME / FAM / MAS

Lieu de l'action : Infrastructures de la ville Territoire : Tout le territoire CLS

L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ? OUI

TYPOLOGIE ET THÉMATIQUE

Déterminant visé : Facteurs comportementaux (style de vie)

Thème 1 : Activité physique

Thème 2 : Santé et autonomie des personnes handicapées

À quel projet du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ? 5.5 – Créer les conditions favorables à la pratique d'activité physique et faciliter l'accès à une alimentation saine et suffisante

Articulation avec d'autres plans locaux : PEDT 2022-2025

PARTENAIRES ET PARTICIPATION

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Autre	Mission Accessibilité et Handicap	X	X		X
Santé	Direction de la Santé	X			
Autre	Fédération Française de Sport Adapté		X		
Médico-social	Structures spécialisées (IME, FAM, MAS)		X	X	

Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ? NON

SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur de processus : Implication des services de la ville

Indicateur d'activité n°1 : Taux d'engagement des structures partenaires

Indicateur d'activité n°2 : Taux de fréquentation des activités

Indicateur de résultat n°1 : Retour qualitatif des structures partenaires

Indicateur de résultat n°2 : Expansion du projet à d'autres structures

CONCLUSION GÉNÉRALE

Le présent Contrat Local de Santé renforce et étend l'action de la Ville de Clichy dans ses domaines de compétence traditionnels de prévention et d'éducation à la santé, en ciblant particulièrement les populations les plus fragiles et à risques, surreprésentées à Clichy par comparaison avec les moyennes départementales et régionales.

Il consacre le rôle actif de la ville de Clichy dans le renforcement de l'offre de soins :

- par appui des soignants libéraux
- dans le développement du Centre Municipal de Santé et de sa nouvelle synergie avec l'Hôpital Goüin en transformation partielle en hôpital de proximité
- en s'inscrivant pleinement dans la recomposition du territoire de santé induite par la nouvelle structuration du CHU à l'horizon 2028

GLOSSAIRE

Déterminants de la Santé : Facteurs définissables qui influencent l'état de santé, ou qui y sont associés. La santé publique se rapporte essentiellement aux interventions et aux activités de plaidoyer qui visent l'ensemble des déterminants de la santé modifiables, non seulement ceux liés aux actions sur les individus, tels les comportements en matière de santé et le mode de vie, mais également les facteurs tels que le revenu et le statut social, l'instruction, l'emploi et les conditions de travail, l'accès aux services de santé appropriés et l'environnement physique. Les déterminants de la santé interagissent entre eux et engendrent des conditions de vie qui influent sur la santé.²⁴

Éducation par les pairs : La méthode de l'éducation par les pairs vise à mettre en place un transfert de connaissances et d'expériences horizontal, à savoir un échange direct entre des jeunes formés et motivés et leurs pairs, sans l'intervention d'adultes.

Habitat Indigne : « Constituent un habitat indigne les locaux ou les installations utilisés aux fins d'habitation et impropres par nature à cet usage, ainsi que les logements dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes, pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé ».²⁵

Incurie : Manque de soin, négligence extrême.

Mortalité Infantile : La mortalité infantile est une statistique calculée en faisant le rapport entre le nombre d'enfants morts avant l'âge d'un an sur le nombre total d'enfants nés vivants. Cette statistique est exprimée pour 1 000 naissances (‰).

Mortalité Prématuurée : Le taux (brut) de mortalité est le rapport du nombre de décès de l'année à la population totale moyenne de l'année. Le taux de mortalité prématurée est le nombre de décès, au cours de l'année, d'individus âgés de moins de 65 ans, rapporté à la population totale des moins de 65 ans, de la même année.

Précarité énergétique : La difficulté qu'éprouve un ménage dans son logement « à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitation ».²⁶

24 Source : Agence de la santé publique du Canada, 2007

25 Loi du 31 mai 1990

26 Loi Grenelle II de juillet 2010

Contact
direction-sante@ville-clichy.fr

Retrouvez Le Contrat Local de Santé sur :
ville-clichy.fr



Hauts-de-Seine

